# CB2A TLC-TLP-GR VERSION 1.5.0

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

# **SOMMAIRE**

1.	Structure du document	2
2.	Présentation du document	3
	2.1. Préambule	3
	2.2. Périmètre de la version	3
	2.3. Version CBCOM	3
3	Lieta dos ávolutions par rapport à la version regroupée	1

# 1. STRUCTURE DU DOCUMENT

Ce document est composé des volumes suivants :

Volume 0 : Présentation du document

Volume 1 : Principes Généraux

Volume 2 : Dictionnaire des champs de données

Volume 3.1 : Gestion de réseau
Volume 3.2 : Téléparamétrage

Volume 3.3 : Télécollecte

Annexe 1: Graphes

#### 2. PRESENTATION DU DOCUMENT

#### 2.1. PREAMBULE

Cette version est une version complète basée sur le document CB2A TLC-TLP-GR version regroupée.

#### 2.2. PERIMETRE DE LA VERSION

Les services de paiement ci-dessous sont couverts par cette version :

- Paiement de proximité
- Paiement sur automate
- Vente à distance
- Vente à distance sécurisée
- Paiement pour la location de biens et services (PLBS)
- Paiement récurrent
- Paiement sur automate de location
- · Paiement sur automates bancaires multiservices
- Transfert de fonds

Les technologies ci-dessous sont couvertes par cette version :

- Carte en mode contact
- Carte en mode sans contact
- Porteur non présent Vente à distance
- Porteur non présent Vente à distance sécurisée

Les fonctionnalités ci-dessous sont couvertes par cette version :

- Autorisation partielle
- Portefeuilles numériques

# 2.3. VERSION CBCOM

Ce protocole s'appuie sur CBCOM version 1.3.

Volume 0 Version 1.5.0

# 3. LISTE DES EVOLUTIONS PAR RAPPORT A LA VERSION REGROUPEE

Volume	§/Col.	Champ	Туре	Modification
				Suppression dans le document des mentions sur les numéros de versions
				auxquelles les données ont été intégrées au dictionnaire
	§2.2.5			Suppression des références à EBCDIC
	§2.2.6			Suppression des références à EBCDIC
	§2.3.1			Liste alphabétique Suppression des données : 72 type DF10, 72 type DF11, 72 type DF12, 72 type DF14, 72 type DF15, 72 type DF1C, 72 type DF2E
				Ajout des données : 46 type DF94, 46 type DF96, 46 type DF97, 47 type 30, 47 type 32, 58 type 0417, 58 type 0418, 58 type 0809, 72 type DF46, 72 type DF48, 72 type DF90
	§2.3.2			Liste par numéro de champ Suppression des données : 72 type DF10, 72 type DF11, 72 type DF12, 72 type DF14, 72 type DF15, 72 type DF1C, 72 type DF2E
	22.2.4			Ajout des données : 46 type DF94, 46 type DF96, 46 type DF97, 47 type 30, 47 type 32, 58 type 0417, 58 type 0418, 58 type 0809, 72 type DF46, 72 type DF48, 72 type DF90
Volume 2	§2.3.4			Suppression du paragraphe « Précisions sur la gestion des versions »
DICO			1	Suppression des annotations sur la gestion des versions
		46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
			DF58	Modification du type « Paramètres de l'état fonctionnel »
			DF94	Ajout des Identifiants de table 36 et 37  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série»
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation »
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED »
		47	D1 37	Champ « Données complémentaires nationales »
		7'	01	Type « Raison de la demande d'autorisation »
				Ajout de la valeur 1672
			30	Ajout du type « Capacité additionnelle de lecture de carte »
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation »
			48	Type «TASA » Ajout des valeurs : B0, B1, B2, B3
		58		Ajout du tableau de correspondance TASA/ERT  Champ « Réservé national »
		30	0409	Type « Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique »
				Modification du format du type
			0417	Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques »
			0418	Ajout du type « Identifiant wallet »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur »
			FF50	Type « Motif de la transaction non aboutie » Modification de la définition et mise à jour de la liste des valeurs
		71		Champ « Gestion transfert »  Identification du fichier : ajout des valeurs 36 et 37
		72		Champ « Données transférées »
				Type élément de la donnée  • Suppression des identifiants fichiers : 21 (non compatible IP), 22 (non compatible IP), 23 (non compatible IP), 25 (non compatible IP), 26 (non compatible IP), 28 (non compatible IP)
				<ul> <li>Modification des libellés des tables et suppression des annotations de versions : 21 (compatible IP), 22 (compatible IP), 23 (compatible IP), 25 (compatible IP), 26 (compatible IP), 32 (compatible IP)</li> <li>Modification de la table 25</li> </ul>
				<ul> <li>Création des tables suivantes : 36, 37</li> <li>Les types suivants deviennent RUF : DF10, DF11, DF12, DF14 DF15, DF1C, DF2E</li> <li>Ajout des types : DF46, DF48, DF90</li> </ul>
			DF07	Type « Paramètres applicatifs »
				Modification des libellés des données en position 19 et 20

			DELO	0 1 1 1 5 2 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
			DF10	Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »
			DF11	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléparamétrage »
			DF12	Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »
			DF14	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement
				enveloppe 1 »
			DF15	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »
			DF1C	Suppression du type « Identifiant pseudo-session de l'accepteur de carte »
			DF22	Modification du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »
			DF2C	Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de
			2.20	contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement »  Modification de la définition
			DF2D	Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence
			D1 2D	du logiciel à télécharger »  Modification de la définition
			DF2E	Suppression du type « Paramètres téléchargement enveloppe 2 / Paramètre
			DFZE	numéro logique du système d'acceptation »
			DF43	Type « Paramètres d'appel télécommunication »
				Suppression de la référence à la version de spécification
			DF46	Ajout du type DF46 dans la liste des types associés Ajout du type « Données appel récurrent »
			DF48	
				Ajout du type « Libellé du réseau d'acceptation »
			DF90	Ajout du type « Activation fonctions »
Volume 3	.1			Bloc Ouverture de dialogue et service
GR	Col. A			Message Etat fonctionnel : 0804
Oit	30i. A	46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
		170	DF65	Modification du type « Mode de raccordement courant du système
			DI 00	d'acceptation » la condition devient X
				Die Flat for die wert
Volume 3				Bloc Etat fonctionnel
Volume 3 TLP	.2 Col. B			Message Etat fonctionnel : 0614
		46		Message Etat fonctionnel : 0614 Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
		46	DF55	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent
		46		Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »
		46	DF55	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent
		46		Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition
		46	DF94	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »
		46	DF94	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition
		46	DF94	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »
	Col. B	46	DF94	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres
			DF94	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier : 0360
	Col. B	72	DF94 DF96 DF97	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »
	Col. B		DF94 DF96 DF97 DF10	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »
	Col. B		DF94 DF96 DF97 DF10 DF11	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléparamétrage »
	Col. B		DF94 DF96 DF97 DF10 DF11 DF12	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »
	Col. B		DF94 DF96 DF97 DF10 DF11	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »
	Col. B		DF94 DF96 DF97 DF10 DF11 DF12	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement
	Col. B		DF94 DF96 DF97  DF10 DF11 DF12 DF14 DF15	Message Etat fonctionnel: 0614 Champ « Configuration du système et des points d'acceptation » Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon » Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon » Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon » Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon » Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360 Champ « Données transférées » Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte » Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation » Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 » Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication utorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Identifiant pseudo-session de l'accepteur de carte »  Modification du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14  DF15  DF1C  DF22	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14  DF15  DF1C	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »  Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14  DF15  DF1C  DF22	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Modification du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »  Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement » la condition
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14  DF15  DF1C  DF22	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement de carte »  Modification du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »  Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement » la condition devient « facultatif si les paramètres d'appel de télécommunication téléchargement enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon »
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14  DF15  DF1C  DF22	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier : 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »  Modification du type « Paramètres d'eléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement » la condition téléchargement enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon »  Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence
	Col. B		DF94  DF96  DF97  DF10  DF11  DF12  DF14  DF15  DF1C  DF22  DF2C	Message Etat fonctionnel: 0614  Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »  Modification du type « Complément de données de référence du système d'acceptation » la condition devient « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »  Ajout du type « Complément d'information du numéro de série» avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »  Bloc Transfert de fichier de paramètres  Message Mise à jour de fichier: 0360  Champ « Données transférées »  Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléparamétrage »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »  Modification du type « Paramètres accepteur / SIRET » la condition devient « obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon »  Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement » la condition devient « facultatif si les paramètres d'appel de télécommunication téléchargement enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon »

				renseignés, absent sinon »
			DF2E	Suppression du type « Paramètres téléchargement enveloppe 2 /
				Paramètre numéro logique du système d'acceptation »
			DF43	Modification du type « Paramètres d'appel télécommunication » la condition devient « un seul type peut être présent»
			DF44	Modification du type « Paramètres de téléchargement enveloppe 2 » la
				condition devient « obligatoire si les paramètres d'appel de
				télécommunication téléchargement enveloppe 2 sont renseignés, absent sinon »
			DF45	Modification du type « Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de
			DF46	carte » la condition devient « un seul type peut être présent »  Ajout du type « Données appel récurrent » avec la condition « facultatif si
				type DF43 des paramètres de téléchargement de l'enveloppe 1 est renseigné, absent sinon »
			DF48	Ajout du type « Libellé du réseau d'acceptation » avec la condition facultatif
			DF90	« un seul type peut être présent »  Ajout du type « Activation fonctions» avec la condition « un seul type peut
			Di 30	être présent »
Volume 3.3				Bloc Corps de remise hors sans contact
TLC	Col. A			Message Corps de remise hors sans contact : 0146/0246/0446
		46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition
			DF97	« obligatoire si disponible »  Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition
			Di 31	« obligatoire si disponible»
		47		Champ « Données complémentaires nationales »
			30	Ajout du type « Capacité additionnelle de lecture de carte » avec la condition « obligatoire si disponible »
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
		58		Champ « Réservé national »
			0414	Modification du type « Données complémentaires de commerce
				électronique » la condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent »
			0415	Modification du type « Dénomination du portefeuille numérique » la
				condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent »
			0417	Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques » avec la
			0111	condition « obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si
			0418	champ 58 type 0418 présent, absent sinon »  Ajout du type « Identifiant wallet » avec la condition « obligatoire si
			0410	utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent,
			0603	absent sinon»  Modification du type « Agent Unique Id » la condition devient « obligatoire
				pour une transaction V.me »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
			FF50	Ajout du type « Motif de la transaction non aboutie» avec la condition « obligatoire si disponible dans le cadre d'un message 0146, absent sinon »
		l		Bloc Corps de remise sans contact
	Col. A			Message Transaction débit sans contact : 0246
		46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition
		47		« obligatoire si disponible »     Champ « Données complémentaires nationales »
		71	32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire
		50		si disponible »
		58	0809	Champ « Réservé national »  Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition
			0009	« obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
	Col. B			Message Transaction crédit sans contact : 0246
		46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition
Į	1			« obligatoire si disponible »

ersion 1.5.0			CB2A TEC-TEF-GR
		DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible »
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
		32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
	58		Champ « Réservé national »
		0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
Col. C			Message Transaction d'annulation sans contact : 0446
601. 6	46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
	10	DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
		DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible »
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
		32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
	58		Champ « Réservé national »
		0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
Col. D			Message Transaction non aboutie sans contact : 0146
	46		Champ « Configuration du système et des points d'acceptation »
		DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
		DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible »
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
		32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
	58		Champ « Réservé national »
		0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »

Volume 0 Version 1.5.0

# 4. LISTE DES EVOLUTIONS DE LA VERSION D'OCTOBRE 2015

Volume	§/Col.	Champ	Туре	Modification
Valuma 2	\$0.04 of			Listo alphabáticus et listo par numáro de abomo
Volume 2 DICO	§2.3.1 et §2.3.2			Liste alphabétique et liste par numéro de champ
5.00	3			Ajout de la donnée 43 (Nom et adresse de l'accepteur de carte)
				Ajout de la donnée 47 type 95 (Données de réseau)
				Ajout de la donnée 59 (Données nationales additionnelles)
				Ajout de la donnée 59 type 0001 (Données facilitateur de paiement)
				Ajout de la donnée 59 type 0002 (Indicateur sélection d'application)
				Ajout de la donnée 59 type 0003 (Marque choisie)
				Ajout de la donnée 59 type 0004 (Adresse commerçant final)
				Ajout de la donnée 72 type DF47 (Activations techniques)
				Ajout de la donnée 72 type DF47 (Activations techniques)  Ajout de la donnée 72 type DF49 (Produits cartes Désactivés)
	§2.3.4			Définition des champs de données
	92.3.4	24		•
		21		Capacité de lecture de la carte : Ajout de la valeur 8 (issu d'un serveur)
		43	D==0	Ajout de la donnée (Nom et adresse de l'accepteur de carte)
		46	DF58	Ajout de l'identifiant de table 38 Ajout d'une règle sur le numéro de version de table :
				« Renseigné à « blanc » si la table de paramètres est gérée par l'application
				en téléparamétrage mais n'est pas utilisée »
		47	48	Ajout de la valeur « 21 » (Wallet) pour l'identifiant Identifiant du type d'applicatif du TASA
			95	Ajout de la donnée Données de réseau
		58	0411	Modification de la définition, l'usage de la donnée est étendue au Wallet
				Ajout de la la précision : «W : Cryptogramme généré par une solution wallet»
			FF49	Modification de la longueur de la donnée qui devient varaiable de 20 à 40 caractères
		50		Extension de la définition pour intégrer les wallets
		59	0004	Ajout de la donnée 59 (Données nationales additionnelles)
			0001	Ajout de la donnée (Données facilitateur de paiement)
			0002	Ajout de la donnée (Indicateur sélection d'application)
			0003	Ajout de la donnée (Marque choisie)
			0004	Ajout de la donnée (Adresse commerçant final)
		71		Champ « Gestion transfert »
		72		Identification du fichier : ajout de la valeur 38  Champ « Données transférées »
		12		Type élément de la donnée
				Création de la table 38
				Ajout du type primaire DF49 pour la table 38
				<ul> <li>Ajout du type associé DF47 pour les tables 21,22,23,25 et 26</li> </ul>
			DF47	Ajout du type « Activations techniques »
			DF49	Ajout du type « Produits carte désactivés »
Volume 3.1				
GR	§3.2			Ouverture de service
				Ajout de la règle :
				Dans le cas d'une demande d'ouverture de dialogue et service de
				télécollecte ou de service de télécollecte (message 0804) avec une télécollecte à vide (valeur du champ 67 = 0000), le serveur de télécollecte
				doit répondre par un message de fermeture (message 0814) avec un
				champ 39 = 0000.
Volume 3.2				Bloc Transfert de fichier de paramètres
TLP	Col.B	7.0		Message Mise à jour de fichier : 0360
	4	72	DE (=	Champ « Données transférées »
			DF47	Ajout du type « Activations techniques » avec la condition « Facultatif si type DF43 renseigné, absent sinon »
			DF49	Ajout du type « Produits carte désactivés» avec la condition « un seul type

ıme 3.3	3			
	§3.2.3			Suppression de la référence à B0'
	Col. A			Bloc Corps de remise hors sans contact
	COI. A	14		Message Corps de remise hors sans contact : 0146/0246/0446  Modification de la condition de présence qui devient « obligatoire
		'-		traitement VAD <b>ou wallet</b> , absent sinon »
		43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condit
		4=		Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	OF	Champ « Données complémentaires nationales »
			95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire fournie dans la réponse à la demande d'autorisation»
		55	5F24	Modification de la condition de présence (obligatoire si disponible po
				traitement en mode EMV (contact ou sans contact), absent sinon)
		58	FF 10	Champ « Réservé national »
			FF49	Modification de la condition qui devient « obligatoire pour toute transact 'VADS authentifiée avec preuve ou tentative d'authentification certifié
				obligatoire si disponible lorsqu'un wallet est utilisé absent sinon»
		59		Champ « Données nationales additionnelles»
			0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec
			0000	condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
			0002	Ajout de la donnée « Indicateur selection d'application » avec la condit « Obligatoire si disponible »'
			0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire
				disponible »
			0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condit « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
				Bloc Corps de remise sans contact
	Col. A			Message Transaction débit sans contact : 0246
		43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condit
		47		Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	95	Champ « Données complémentaires nationales »
			95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire fournie dans la réponse à la demande d'autorisation »
		59		Champ « Données nationales additionnelles»
			0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec
			0004	condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
			0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condit « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. B			Message Transaction crédit sans contact : 0246
		43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condit
				Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		59	0004	Champ « Données nationales additionnelles »
			0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
			0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire
				disponible »
			0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condit
	Col. C			Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »  Message Transaction d'annulation sans contact : 0446
	001. 0	43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condit
				Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47		Champ « Données complémentaires nationales »
			95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire fournie dans la réponse à la demande d'autorisation »
		59		Champ « Données nationales additionnelles»
			0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec
				condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
			0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire
			0004	disponible »  Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condit
			0004	
	Col. D			« Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »      Message Transaction non aboutie sans contact : 0146  Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condit

	47		Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si disponible »
	59		Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	<b>Ajout de la donnée</b> « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »

# **PRINCIPES GENERAUX**

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

# **Sommaire**

PRIN	NCIPES GENERAUX	1
1.	Introduction	3
2.	Pincipes généraux retenus  2.1. Définitions  2.2. Principes et règles de base de gestion de réseaux  2.2.1. Introduction  2.2.2. Gestion de dialogue  2.2.3. Gestion de service  2.2.4. Gestion du droit de parole	
3.	Exemples d'échanges	20
4.	Principes généraux de gestion des transferts 4.1. Introduction 4.2. Exemple de transfert d'une remise (télécollecte) 4.3. Exemple de transfert d'un fichier (téléparamètrage) 4.4. Reprise du transfert au sein d'un dialogue	30 31 32
5.	Definition et gestion des timers 5.1. Timer de non réponse (TNR) 5.2. Timer de garantie de réponse (TGR) 5.3. Timer de surveillance d'inactivité (TSI) 5.4. Timer de maintien d'activité (TMA) 5.5. Timer de Surveillance de Maintien d'activité (TSM) 5.6. Exemples	
6.	Gestion des incidents 6.1. Principes généraux 6.2. Réactions possibles aux erreurs 6.2.1. Réaction à un incident de niveau application 6.2.2. Synchronisation en cours de dialogue 6.2.3. Reprise de transfert 6.2.4. Coupure de la couche Pseudo-Session 6.3. Description des cas d'erreur 6.3.1. Les erreurs du niveau application 6.3.2. Erreur de niveau protocole CB2A et réactions correspondantes 6.3.3. Erreurs de syntaxe/Sémantique	44 45 45 45 48 48 49 49 49
	6.3.4. Erreur de cinématique	

#### 1. INTRODUCTION

Les protocoles CB2A télécollecte et téléparamètrage s'appuient sur le protocole de communication CBcom (Carte Bancaire communication), qui définit les couches 1 à 5, et plus particulièrement le niveau Pseudo-session.

Les spécifications CBcom présentent les règles de communication préconisées par la communauté bancaire, et les architectures permettant le raccordement d'un système d'acceptation à un point d'accès « interface de télécollecte et/ou de téléparamètrage acquéreur ».

#### Ce volume présente :

- les principes généraux retenus,
- · des exemples de cinématique générale d'échanges,
- des exemples de cinématique particulière d'échanges,
- les principes généraux de la gestion des transferts,
- la gestion des incidents.

#### 2. PINCIPES GENERAUX RETENUS

Dans la suite du document, les schémas présentent toujours le système d'acceptation comme étant à l'initiative des demandes d'ouverture de dialogue.

Cette situation découle de l'absence d'outils ou de mécanisme d'authentification permettant l'ouverture de dialogue par le système acquéreur.

#### 2.1. **DEFINITIONS**

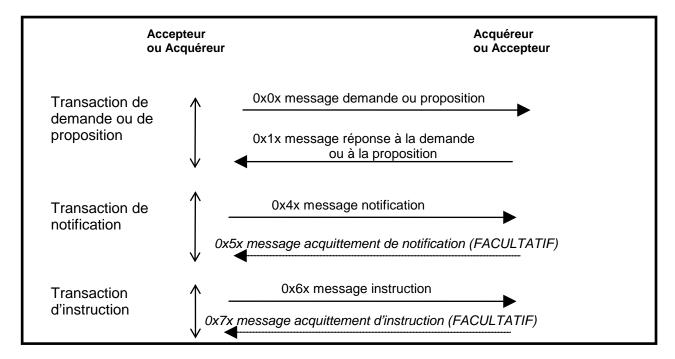
Tous les protocoles décrits dans la suite du document sont conformes à la pré norme européenne pr ENV1750. Remarque: le protocole CB2A Autorisation s'appuie sur la norme ISO 8583 version 1987. Il n'est donc pas décrit dans ce document.

Les définitions suivantes s'appliquent aux échanges applicatifs entre Accepteur et Acquéreur .

- On appelle Message un ensemble d'éléments de données utilisé pour transmettre des informations de l'Accepteur vers l'Acquéreur et vice-versa.
- On appelle Transaction un échange de messages destinés à accomplir l'objectif de l'expéditeur du message initial.

Une transaction peut être de plusieurs types :

- > transaction de demande : composée d'un message demande et d'un message réponse à la demande,
- transaction de notification : composée d'un message notification et éventuellement d'un message acquittement de notification,
- transaction d'instruction : composée d'un message instruction et éventuellement d'un message acquittement d'instruction.



- On appelle <u>Services CB2A</u> les services fournis aux systèmes d'Acceptation et aux systèmes Acquéreur, leur permettant de mettre en œuvre :
  - > une télécollecte,
  - un téléparamétrage,
  - > une autorisation,
  - un téléchargement de logiciel (Futur).

Le service Télécollecte est couvert par le protocole CB2A Télécollecte.

Le service Téléparamétrage est couvert par le protocole CB2A Téléparamétrage.

Le service Autorisation est couvert par le protocole CB2A Autorisation.

Le service Téléchargement n'est pas défini à ce jour.

 On appelle <u>Dialogue</u> la suite des services de Gestion de réseaux, de Télécollecte, de Téléparamétrage, enchaînés entre le système Acquéreur et le système d'Acceptation.

La mise en œuvre des services Télécollecte, Téléparamétrage implique l'utilisation du protocole de Gestion de réseaux, qui permet d'organiser les différents échanges. Ce protocole assure la gestion du dialogue ainsi que les ouvertures et enchaînements éventuels de services au sein d'un dialogue.

Plusieurs dialogues peuvent se dérouler au cours d'une connexion entre un Accepteur et un Acquéreur.

 On appelle <u>Droit de parole</u> le droit, obligatoirement détenu par une seule entité (Accepteur ou Acquéreur), à émettre des messages de demande ou de notification ou des instructions, l'autre entité ne pouvant en général que répondre. En cas d'incident néanmoins, une entité ne disposant pas du droit de parole, est autorisée à émettre une notification d'incident.

Une fois en possession du droit de parole, l'entité peut, selon certaines règles précisées au chapitre suivant :

- ouvrir un service,
- proposer le droit de parole à l'autre entité,
- fermer le dialogue.
- On appelle <u>Protocole</u> un ensemble de transactions utilisées à une fin identifiée:
  - l'identification des acteurs, la gestion du dialogue, et l'initialisation des services de Télécollecte et de Téléparamétrage entre un accepteur et un acquéreur, se font via le protocole de gestion de réseaux,
  - la mise en œuvre d'un service particulier se fait via l'un des protocoles:
    - ♦ télécollecte,
    - téléparamétrage,
    - autorisation.

Le <u>protocole CB2A Gestion de réseaux</u> permet à deux entités d'enchaîner des services au sein d'un dialogue. Les entités identifiées sont d'un coté un applicatif d'un système d'acceptation, et de l'autre un applicatif d'un système acquéreur.

Il définit les transactions suivantes :

- ouverture de dialogue :
  - message 0804 de demande d'ouverture de dialogue,
  - message 0814 de réponse à demande d'ouverture de dialogue,
- droit de parole :
  - message 0844 de notification de droit de parole,
  - message 0854, facultatif, d'acquittement de la notification du droit de parole,
- ouverture de service :
  - message 0804 de demande d'ouverture de service,
  - message 0814 de réponse à demande d'ouverture de service,

- > test d'écho :
  - message 0804 de demande, test d'écho,
  - message 0814 de réponse à demande test d'écho,
- fermeture de dialogue :
  - message 0844 de notification de fermeture de dialogue.
  - message 0854 d'acquittement de la notification de fermeture de dialogue.
- incident et synchronisation :
  - message 0644 de notification d'incident et synchronisation.
  - message 0654 d'acquittement de notification d'incident et synchronisation.

Le <u>protocole CB2A Télécollecte</u> permet la mise en œuvre du service télécollecte. Il permet à un accepteur d'initier la remontée de remises vers l'acquéreur, de transmettre les transactions et d'effectuer une consolidation. Il définit les transactions suivantes :

- > initialisation de transfert de remise :
  - message 0306 de demande d'initialisation de transfert de remise
  - message 0316 de réponse à demande d'initialisation de transfert de remise,
- remise d'opération financière :
  - message 0246 de notification de remise d'opération financière,
  - message 0256 d'acquittement de notification de remise d'opération,
  - message 0446 de notification de redressement,
- remise d'opération non financière :
  - message 0146 de notification de remise d'opération non financière,
  - message 0256 d'acquittement de notification de remise d'opération,
- fin de remise et de consolidation :
  - message 0506 de demande de fin de remise et de consolidation,
  - message 0516 de réponse à demande de fin de remise et de consolidation.

Le <u>protocole CB2A Téléparamétrage</u> permet la mise en œuvre du service téléparamétrage. Il permet à un acquéreur de connaître les paramètres de fonctionnement d'un accepteur et de lui fournir une mise à jour des tables de paramètres de fonctionnement et des listes d'oppositions.

Il définit les transactions suivantes :

- état fonctionnel :
  - message 0604 de demande d'état fonctionnel,
  - message 0614 de réponse à demande d'état fonctionnel,
  - message 0644 de notification de prise en compte d'état fonctionnel,
  - message 0654, réponse d'acquittement de notification de prise en compte de l'état fonctionnel. Ce message est obligatoire en réponse au message 0644 précédent, absent sinon.
- début de mise à jour de fichier :

- Octobre 2015
- message 0360 d'instruction d'initialisation de transfert de fichiers paramètres,
- message 0370 de réponse à instruction d'initialisation de transfert de fichiers paramètres,
- > mise à jour de fichier :
  - message 0360 d'instruction de mise à jour de fichier,
  - message 0370 de réponse à instruction de mise à jour de fichier,
- d'activation de fichier (éventuel):
  - message 0360 d'instruction d'activation de fichier,
  - message 0370 de réponse à instruction d'activation de fichier,

#### 2.2. PRINCIPES ET REGLES DE BASE DE GESTION DE RESEAUX

# 2.2.1. Introduction

La mise en oeuvre d'un service Télécollecte et/ou d'un service Téléparamétrage implique:

- la gestion du dialogue entre un accepteur et un acquéreur : établissement d'un dialogue entre les deux entités, fermeture de ce dialogue,
- la gestion de service : enchaînement de services au sein d'un même dialogue,
- la gestion du droit de parole : obtention du droit de parole pour initier un service, proposition du droit de parole à la fin du service.

Cette gestion est fournie par le protocole CB2A Gestion de réseau.

Les règles de gestion de réseaux sont expliquées dans ce chapitre.

#### 2.2.2. Gestion de dialogue

L'établissement d'un dialogue entre accepteur et acquéreur est nécessaire pour permettre la mise en oeuvre, au sein de ce dialogue, de services (télécollecte, téléparamétrage, ....).

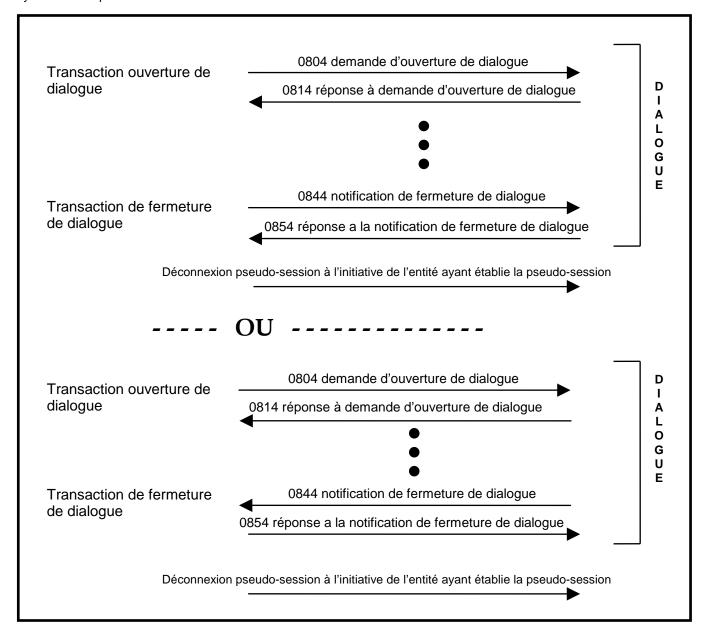
#### Règle 1:

Un dialogue:

- commence par une demande d'ouverture de dialogue,
- se termine par un acquittement de notification de fermeture de dialogue.

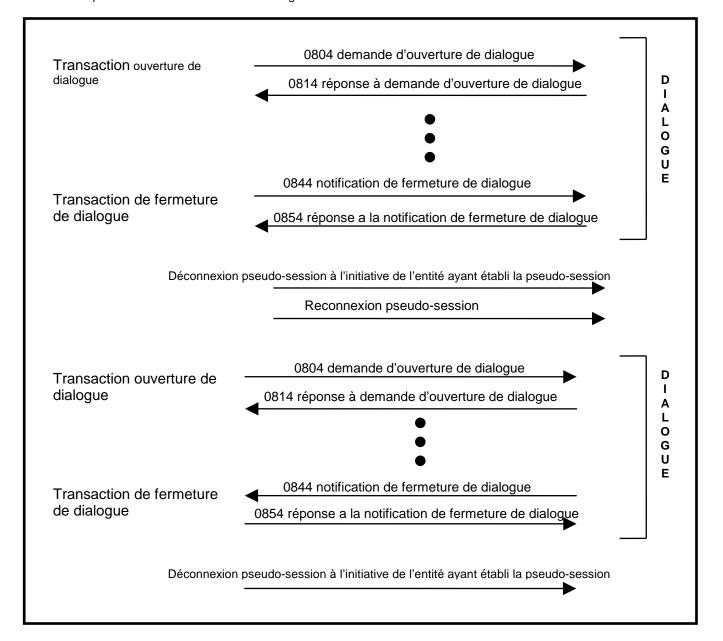
#### Règle 2:

Une transaction de fermeture de dialogue donne lieu à une déconnexion de la couche pseudo-session, à l'initiative de l'entité ayant ouvert la pseudo-session.



Règle 3:

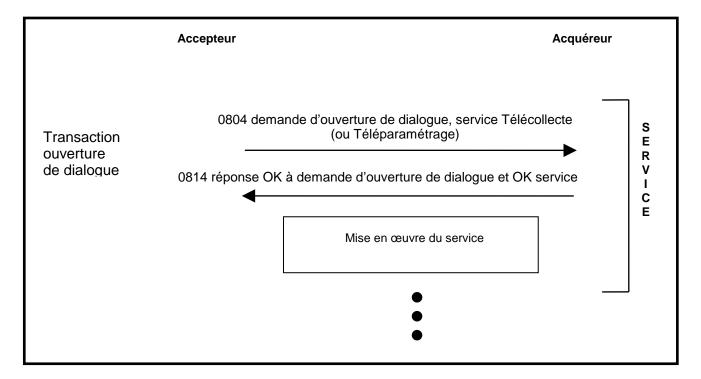
Seul un accepteur a le droit d'enchaîner des dialogues.



#### 2.2.3. Gestion de service

#### Règle 1:

Un service est proposé dans un message « demande d'ouverture de dialogue + service ». Il est ouvert en cas d'acceptation du service dans la réponse à l'ouverture de dialogue.



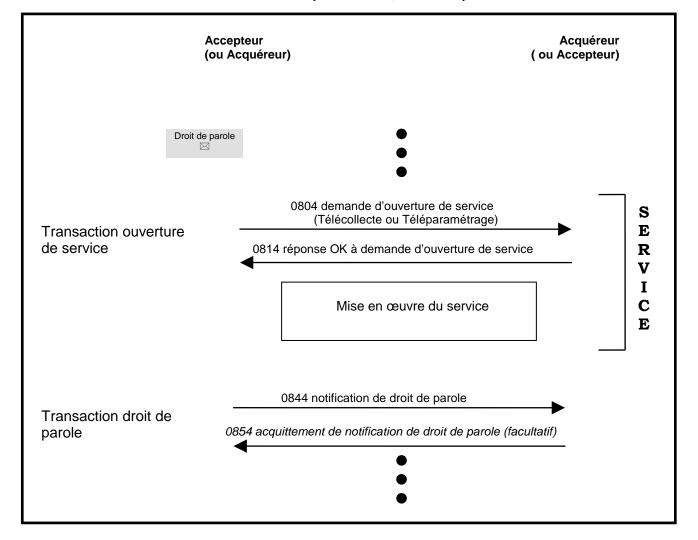
#### Règle 2:

Un service est proposé dans un message « demande d'ouverture de service ». Ce message ne peut être émis que par le détenteur du droit de parole. Le service est ouvert en cas d'acceptation du service dans le message « réponse à ouverture de service ».

# Règle 3:

Un service est toujours fermé de manière implicite, par l'un des moyens suivants:

- émission d'une proposition de droit de parole,
- émission d'une notification de fermeture de dialogue,
- émission d'une demande d'ouverture de service,
- émission d'une transaction d'incident et synchronisation, avec code synchronisation de niveau 2.



#### 2.2.4. Gestion du droit de parole

# Règle 1:

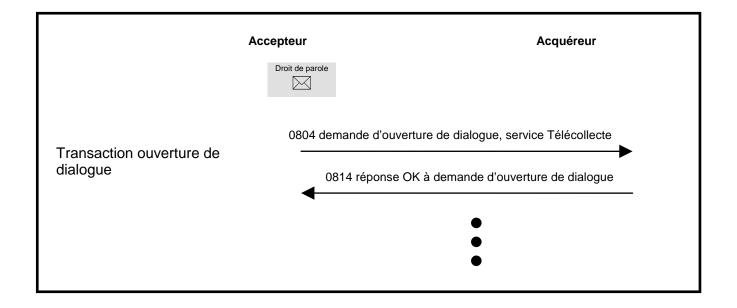
Une entité (applicatif du système d'acceptation ou applicatif du système acquéreur) doit obligatoirement détenir le droit de parole pour émettre une transaction vers l'autre entité, à l'exception de la transaction « incident et synchronisation » qui peut être émise par n'importe laquelle des deux entités.

Une fois en possession du droit de parole, l'entité peut alors :

- ouvrir un service,
- proposer le droit de parole à l'autre entité,
- fermer le dialogue.

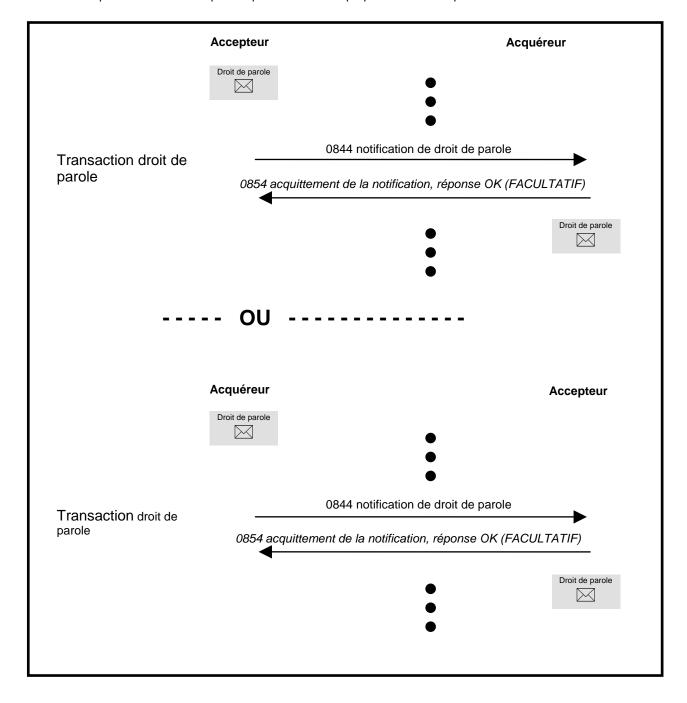
#### Règle 2:

L'entité qui ouvre le dialogue détient de manière implicite le droit de parole.



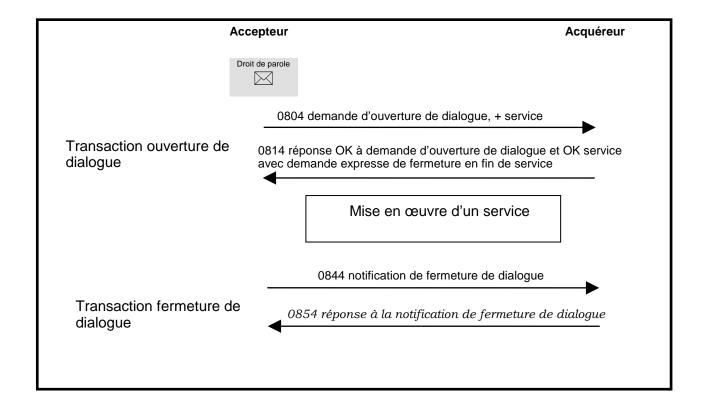
Règle 3:

C'est l'entité qui détient le droit de parole qui a l'initiative de proposer le droit de parole.



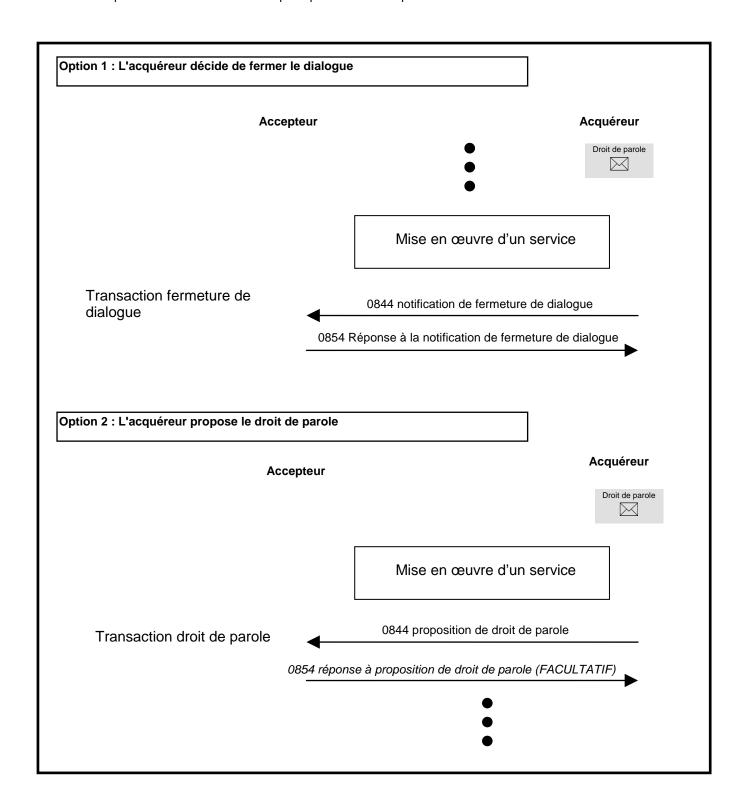
Règle 4:

Le système d'acceptation lorsqu'il est détenteur du droit de parole le propose dès lors qu'il n'a plus de service à mettre en œuvre et que le système acquéreur ne lui a pas auparavant adressé une « demande expresse de fermeture de dialogue en fin de service » ou une « demande de fermeture de dialogue. Cf Code gestion de dialogue (champ 44 type AI). Remarque : l'écho test fait partie d'un service et ne correspond pas au cas « n'a plus de service à mettre en œuvre ».



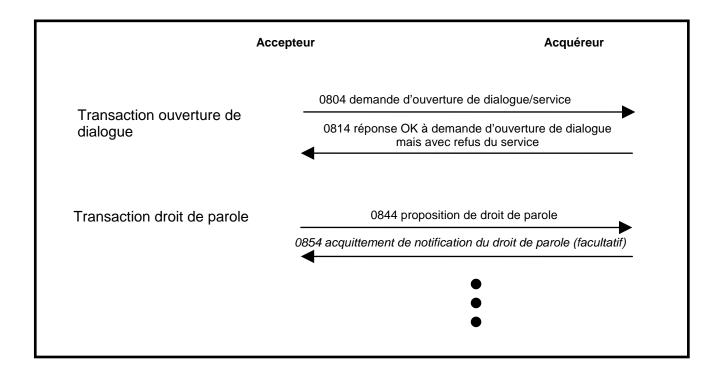
# Règle 5:

Le système acquéreur lorsqu'il est détenteur du droit de parole et qu'il n'a plus de service à mettre en œuvre, peut, à son choix, le proposer au système d'acceptation ou émettre un message « notification de fermeture de dialogue ». Remarque : l'écho test fait partie d'un service et ne correspond pas au cas « n'a plus de service à mettre en œuvre ».

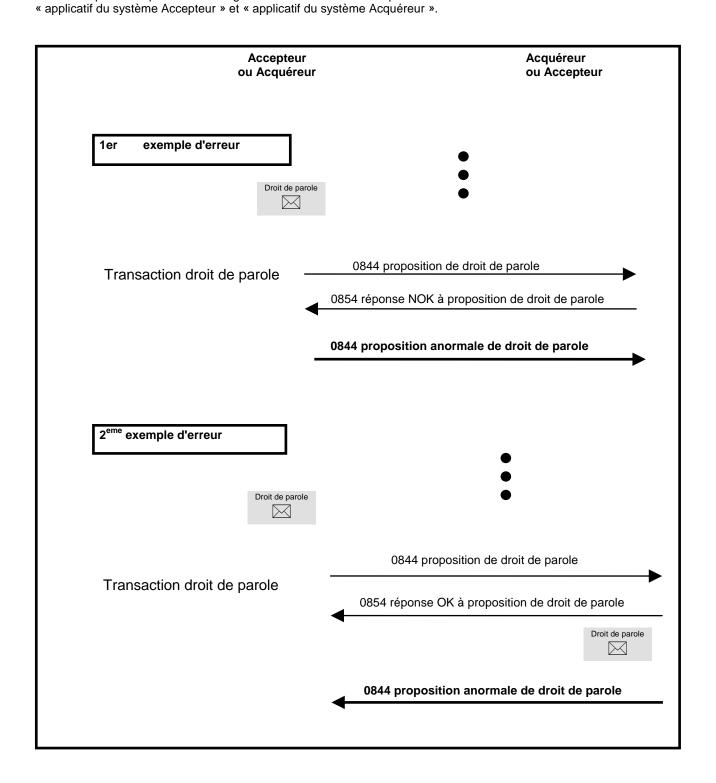


Règle 6:

Si les règles 4 ou 7 ne s'appliquent pas déjà (elles sont prioritaires par rapport à la règle 6), le détenteur du droit de parole propose le droit de parole dès lors que le service qu'il souhaite mettre en oeuvre est refusé par l'autre entité.

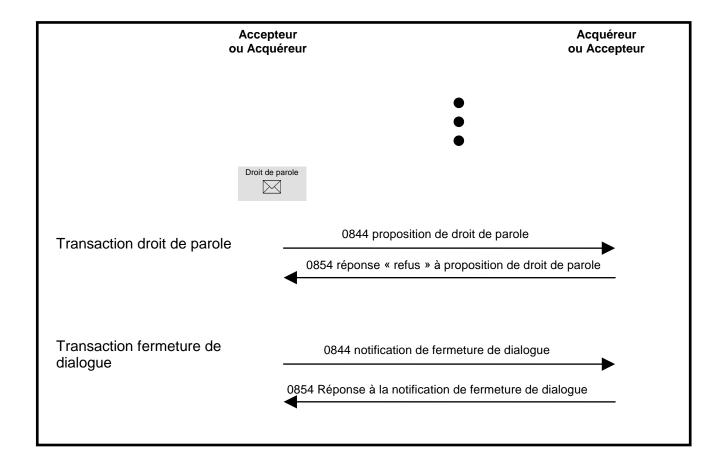


Le droit de parole ne peut être échangé 2 fois consécutives sans qu'un service n'ait été mis en oeuvre entre les deux entités



Règle 8:

Une réponse négative à une proposition de droit de parole donne lieu à une fin de dialogue.



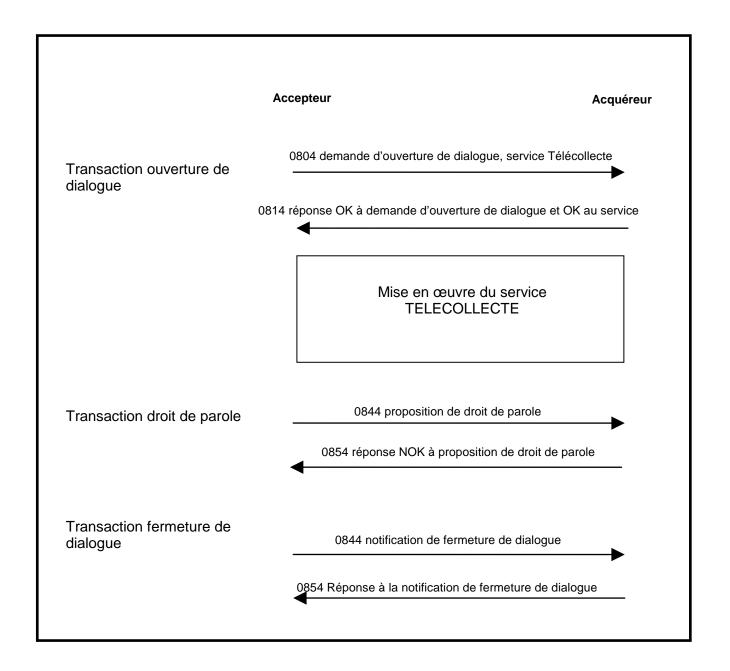
#### 3. EXEMPLES D'ECHANGES

#### 3.1. EXEMPLES DE CINEMATIQUES GENERALES D'ECHANGE

Les cinématiques présentées dans la suite de ce chapitre sont utiles dans les cas ou un centre de gestion assure plusieurs services (acquéreur de remise, gestionnaire des paramètres, autorisation ou téléchargement).

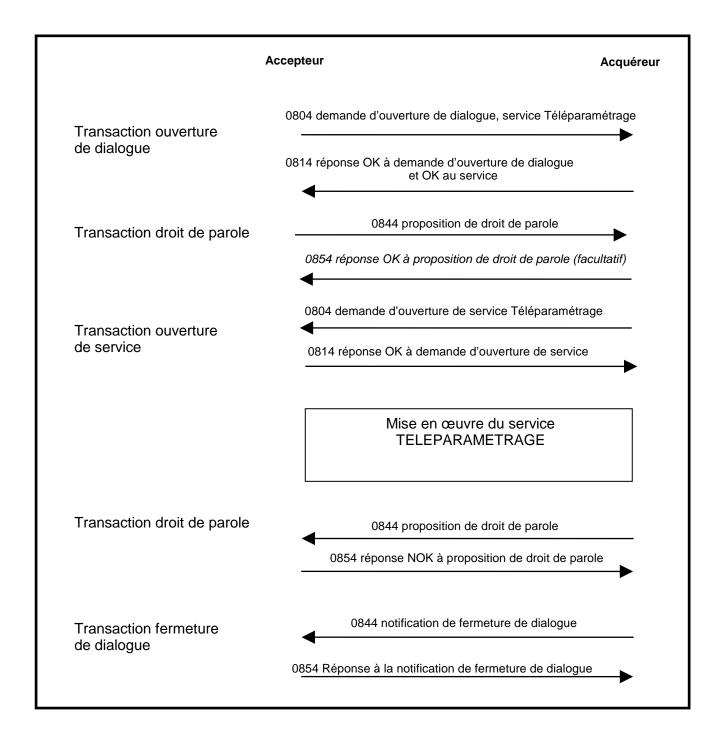
Dans les cas contraires, l'enchaînement des différents services au sein d'un même dialogue n'a pas lieu d'être.

<u>Cinématique n°1 :</u> Mise en oeuvre d'un dialogue composé d'un service Télécollecte - Initiative Accepteur



Cinématique n°2:

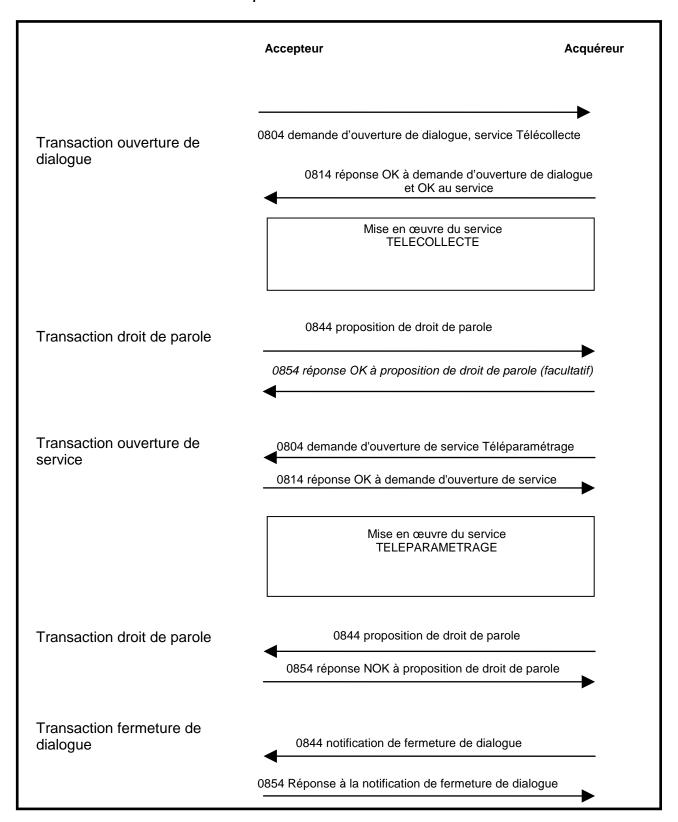
Mise en oeuvre d'un dialogue composé d'un service Téléparamétrage - Initiative Accepteur



Cinématique n°3:

Mise en oeuvre d'un dialogue composé d'un service Télécollecte + un service Téléparamétrage

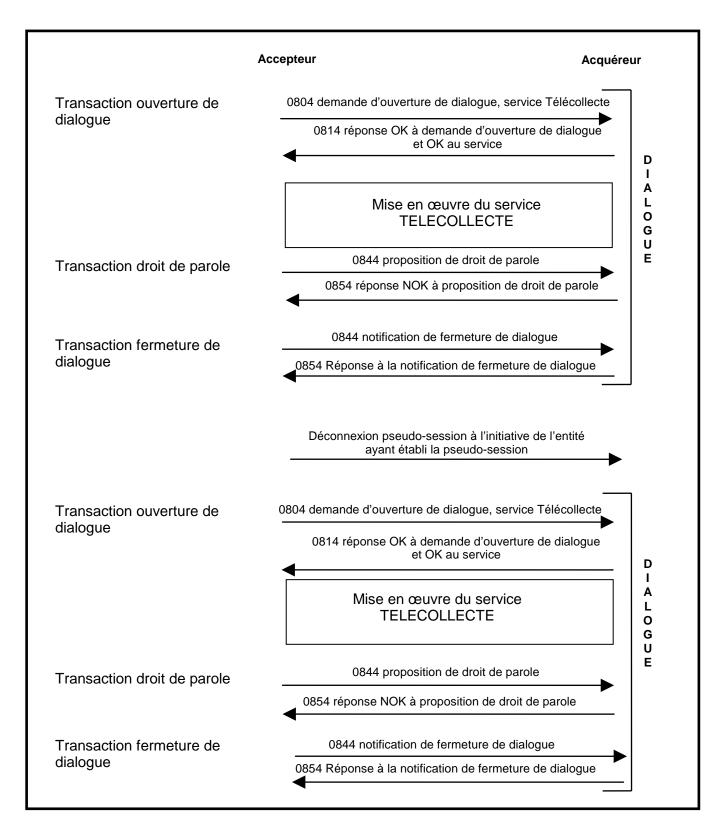
#### **Initiative Accepteur**



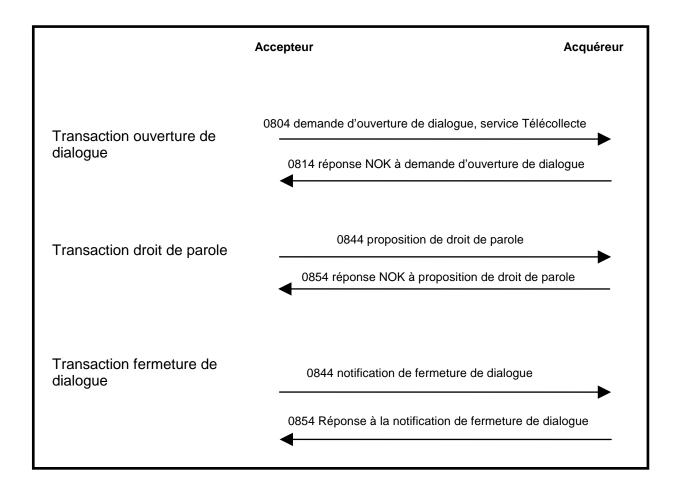
Cinématique n°4:

Mise en oeuvre d'un enchaînement de deux dialogues composés chacun d'un service Télécollecte

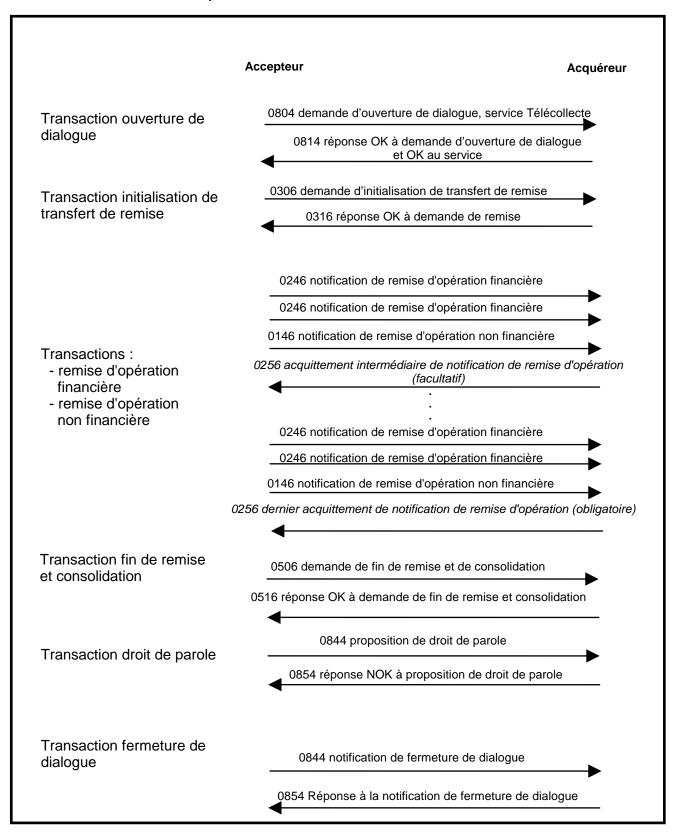
#### **Initiative Accepteur**



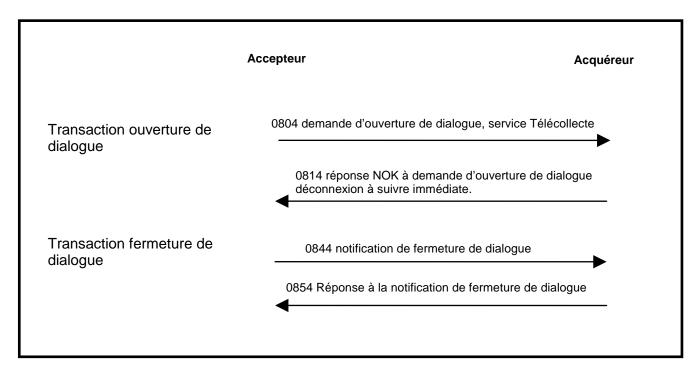
<u>Cinématique n°5 :</u> Mise en oeuvre d'un dialogue avec refus immédiat de service



<u>Cinématique n°6 :</u> Exemple complet de dialogue mettant en oeuvre un service Télécollecte - Initiative Accepteur



Cinématique n°7 : Mise en oeuvre d'un dialogue avec refus immédiat de service



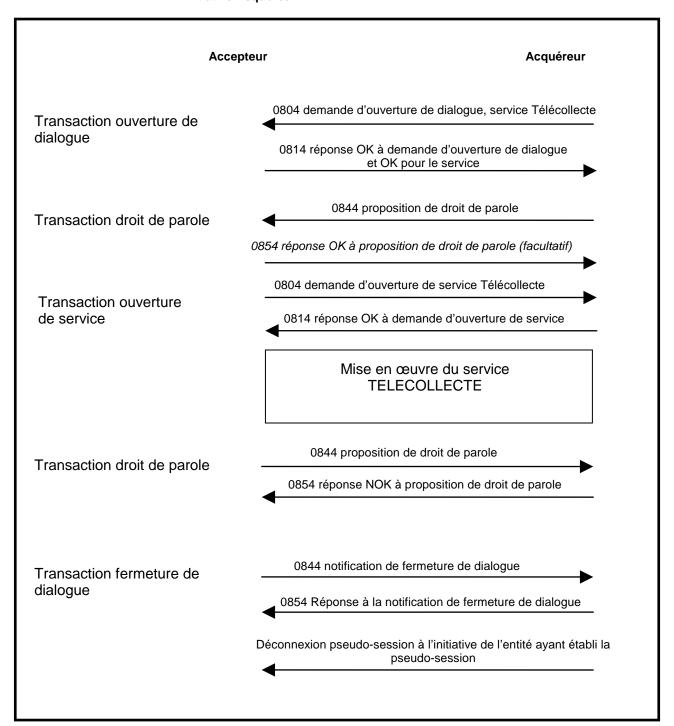
## 3.2. EXEMPLES DE CINEMATIQUES PARTICULIERES D'ECHANGES

Les cinématiques qui suivent mettent en évidence les possibilités offertes par CB2A aux systèmes Acquéreur et Accepteur dans les deux domaines suivants :

- liberté dans l'initiative du dialogue qui peut être déclenché indifféremment par l'Accepteur ou l'Acquéreur,
- sens du dialogue entre Accepteur et Acquéreur régi par le passage du droit de parole.

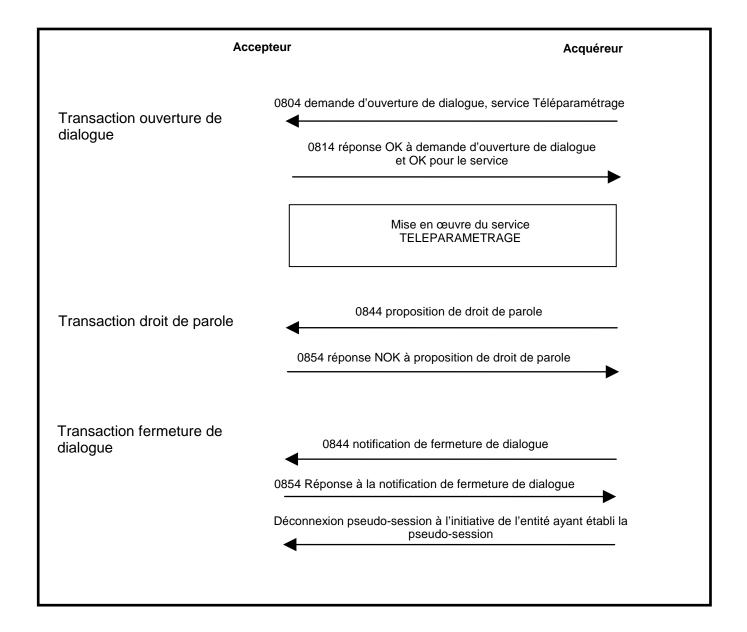
Ces cinématiques sont présentées à titre indicatif, afin d'illustrer les mécanismes supportés par CB2A.

<u>Cinématique n°1</u>: Mise en oeuvre d'un dialogue composé d'un service Télécollecte - Ouverture dialogue Initiative Acquéreur



Cinématique n°2 :

Mise en oeuvre d'un dialogue composé d'un service Téléparamétrage, à l'initiative de l'Acquéreur et accepté par l'Accepteur



Cinématique n°3:

Mise en oeuvre d'un dialogue composé d'un service Téléparamétrage à l'initiative de l'Acquéreur et refusé par l'Accepteur

## Acquéreur Accepteur 0804 demande d'ouverture de dialogue, service Téléparamétrage Transaction ouverture de dialogue 0814 réponse OK à demande d'ouverture de dialogue mais « refus » du service Transaction droit de 0844 proposition de droit de parole parole 0854 réponse OK à proposition de droit de parole (facultatif) Transaction ouverture 0804 demande d'ouverture de service Télécollecte de service 0814 réponse OK à demande d'ouverture de service Mise en œuvre du service TELECOLLECTE Transaction droit de 0844 proposition de droit de parole parole 0854 réponse OK à proposition de droit de parole (facultatif) 0804 demande d'ouverture de service Téléparamétrage Transaction ouverture de service 0814 réponse OK à demande d'ouverture de service Mise en œuvre du service **TELEPARAMETRAGE** Transaction droit de 0844 proposition de droit de parole parole 0854 réponse NOK à proposition de droit de parole Transaction fermeture 0844 notification de fermeture de dialogue de dialogue 0854 Réponse à la notification de fermeture de dialogue

## 4. PRINCIPES GENERAUX DE GESTION DES TRANSFERTS

## 4.1. INTRODUCTION

Les principes qui suivent s'appliquent :

- aux transferts Accepteur vers Acquéreur ("upload") tels que la télécollecte,
- aux transferts Acquéreur vers Accepteur ("download") tels que le téléparamétrage de fichiers de paramètres.

Un transfert est constitué de deux ou trois phases :

- initialisation du transfert,
- le transfert,
- la fin de transfert (télécollecte toujours, activation de fichier téléparamétrage éventuel).

Le mécanisme de reprise et de validation partielle lors de l'initialisation du transfert permet les reprises au sein d'un dialogue, voire même, après une coupure, en reprise dans un dialogue ultérieur.

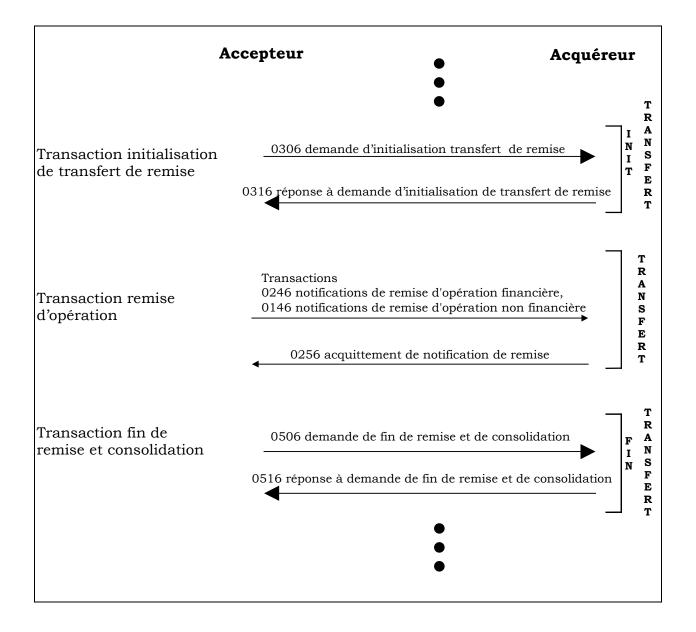
Dans la phase transfert, un message permet de transporter 1 transaction de télécollecte, mais peut transporter 1 à n enregistrements de fichier de téléparamétrage.

## 4.2. EXEMPLE DE TRANSFERT D'UNE REMISE (TELECOLLECTE)

L'initialisation du transfert est constituée par un message 0306 "demande d'initialisation de transfert de remise" et un message 0316 "réponse à la demande d'initialisation de transfert de remise".

Le transfert est constitué par les messages 0246 ou 0146 "notification de remise d'opération financières ou non financières" et, (le choix du mécanisme de validation partielle étant obligatoire), d'un ou plusieurs messages 0256 "acquittement de notification de remise d'opération"

La fin de transfert (consolidation) est constituée d'un message 0506 "demande de fin de remise et de consolidation", et d'un message 0516 "réponse à demande de fin de remise et de consolidation".

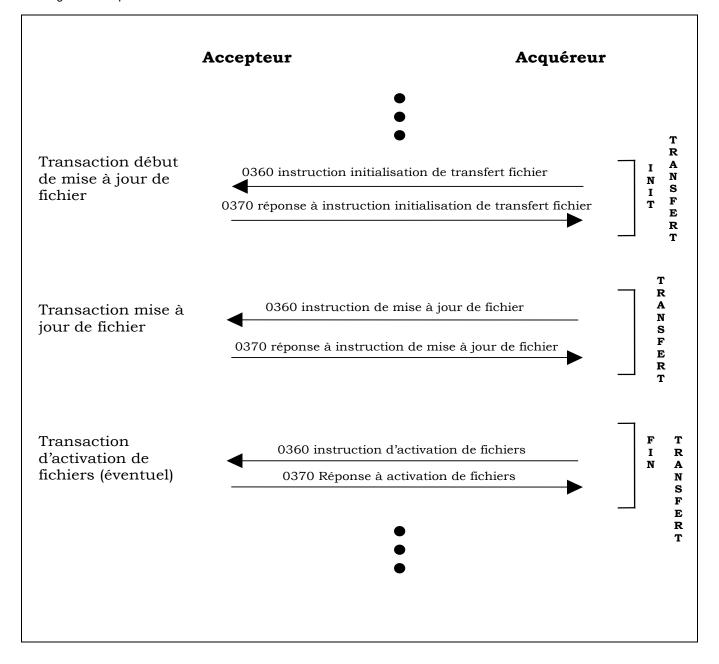


## 4.3. EXEMPLE DE TRANSFERT D'UN FICHIER (TELEPARAMETRAGE)

L'initialisation du transfert est constituée par un message 0360 "instruction d'initialisation de transfert de fichier" et par un message 0370 "réponse à instruction d'initialisation de transfert de fichier"

Le transfert est constitué par des messages 0360 "instruction de mise à jour de fichier" et d'un ou plusieurs messages 0370 "réponse à instruction de mise à jour de fichier "

L'activation de fichier, lorsqu'elle existe, est constituée d'un message 0360 "instruction d'activation de fichier", suivi d'un message 0370 "réponse à instruction d'activation de fichier".



## 4.4. REPRISE DU TRANSFERT AU SEIN D'UN DIALOGUE

En cas de reprise du transfert en cours d'un dialogue, l'entité qui met en oeuvre le service (Accepteur pour une télécollecte, Acquéreur pour un téléparamétrage) précise lors de l'initialisation de transfert la fenêtre d'acquittement proposée ainsi que le point de reprise. (Cf Dictionnaire de données champ 26 ou 27)

L'entité correspondante confirme dans la réponse la taille de la fenêtre retenue ainsi que le point de reprise.

• la taille de la fenêtre doit être dans l'intervalle (1-99)

Lors du transfert, dans chaque message transporté, l'initiateur précise son besoin d'acquittement, dans le champ contrôle de transfert (champ 26 ou 27). L'acquittement doit être demandé lorsque la fenêtre est atteinte et sur le dernier message transféré.

En cas d'acquittement demandé, et uniquement dans ce cas, l'entité qui a reçu les messages indique son accord (acquittement positif), ou bien le dernier message correctement reçu, ou bien le message à partir duquel elle souhaite la reprise du transfert.

Le champ 26 (ou 27) précise le numéro du message échangé (ou à échanger) dont la valeur est au maximum 99 999.

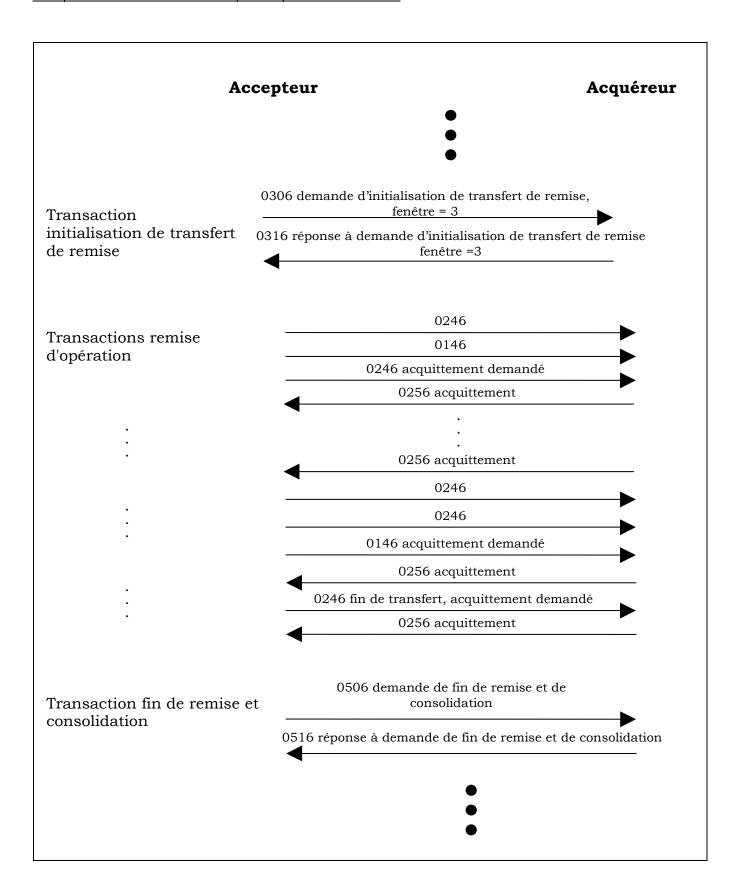
Le champ 70 (ou 71) précise le nombre de messages de notification à transférer, au maximum 999 999. En télécollecte, il s'agit du nombre de messages « notification de transactions financières ou non financières ». En téléparamètrage, il s'agit du nombre de messages « instruction action fichier »

Pour les systèmes capables d'effectuer des reprises à partir d'un numéro de message, le nombre maximum de message à transférer (champ 70 ou 71) doit être inférieur ou égale au nombre de message transmissible (champ 26 ou 27).

#### Par exemple:

- une télécollecte de 200 000 messages de notification devra être répartie en trois remises (au minimum), à savoir une première remise de 99 999 messages, une seconde de 99 999 et une troisième de 2.
- en téléparamètrage, un fichier « liste de contrôle de numéros de carte porteur » de 120 000 éléments (120 000 occurrences de type DF1D) peut être transmis en regroupant « n » éléments dans les messages ; si « n » = 2 , on aura alors 60 000 messages, si « n » = 3, on aura 40 000 messages...

Exemple de mécanisme de validation partielle pour une télécollecte :



Un acquittement négatif reçu pour des raisons soit de désynchronisation ou autres peut être suivi d'une reprise. Celle ci n'est pas systématique, il y a des cas où la reprise est déclarée "non demandée" car le système a atteint des limites intrinsèques.

Si la reprise est demandée, celle ci se fait en précisant le numéro du dernier message correctement acquitté.

## Exemple de transfert avec reprise sur désynchronisation

Identif Message	Bit	Donnée	Valeur	Signification			
	Syste	eme d'acceptation ver	s système aco	ne acquéreur			
0246	26	contrôle transf posit 1 posit 2 à 6	0	pas d'acquittement demandé 1 <sup>er</sup> message			
		P0011 2 4 0	00001				
	Syste	eme d'acceptation ver	s système acq	uéreur			
0246	26	contrôle transf posit 1	1	acquittement demandé 2 <sup>ème</sup> message			
		posit 2 à 6	00002				
	Syste	ème acquéreur vers s		ptation			
0256	26	contrôle transf					
		posit 1 posit 2 à 6	3 00002	acquittement positif pour tous messages jusqu'au 2 <sup>ème</sup>			
	Systè	eme d'acceptation ver		uéreur			
0246	26	contrôle transf posit 1 posit 2 à 6	0	pas d'acquittement demandé 5 <sup>ème</sup> message			
			00005				
		eme d'acceptation ver	<u>'s système acq</u>	<u>uéreur</u>			
0246	26	contrôle transf posit 1 posit 2 à 6	1 00006	acquittement demandé 6 <sup>ème</sup> message			
	Système acquéreur vers système d'acceptation						
0256	26	contrôle transf	ysterne d'acce	JULIO I			
0230	20	posit 1 posit 2 à 6	7 00002	acquittement négatif demandé répétition, dernier OK = 2			
	Syste	eme d'acceptation ver		uéreur			
0246	26	contrôle transf					
		posit 1 posit 2 à 6	0 00003	pas d'acquittement demandé 3 <sup>ème</sup> message			
	Syste	eme d'acceptation ver	s système acq	uéreur			
0246	26	contrôle transf posit 1 posit 2 à 6	1	acquittement demandé 4 <sup>ème</sup> message			
		P = 0.1 = 0.0	00004				
		ème acquéreur vers s	ystème d'acce	otation			
0256	26	contrôle transf posit 1 posit 2 à 6	3 00004	acquittement positif pour tous messages jusqu'au 4ème			
	Système d'acceptation vers système acquéreur						
0246	26	contrôle transf		uoi oui			
02.10		posit 1 posit 2 à 6	0 00005	pas d'acquittement demandé 5 <sup>ème</sup> message			
	Système d'acceptation vers système acquéreur						
0246	26	contrôle transf posit 1		acquittement demandé fin transfert, 6 <sup>ème</sup> message			
		posit 2 à 6	2 00006				
	Syste	ème acquéreur vers s		otation			
0256	26	contrôle transf posit 1		acquittement positif fin transfert pour tous messages jusqu'au 6ème			
		posit 2 à 6	4 00006				

## 5. DEFINITION ET GESTION DES TIMERS

Les valeurs liées aux différents timers en fonction des différents services Autorisation, télécollecte et téléparamétrage sont décrites dans les documents « protocole » concernés.

Par ailleurs lors de négociation de timer, la valeur négociée prend effet dès le retour de la négociation et ce jusqu'à une nouvelle négociation.

Par exemple une négociation lancée lors d'une demande d'autorisation prendra effet sur les transactions qui suivront et ce jusqu'à nouvelle négociation.

## 5.1. TIMER DE NON REPONSE (TNR)

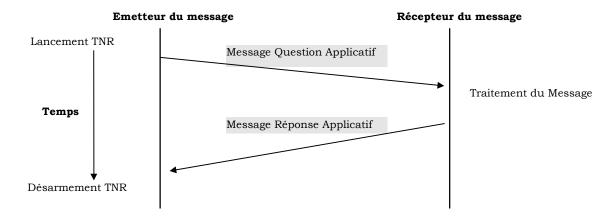
La surveillance par l'entité émettrice de la réception de la réponse de l'entité réceptrice est basée sur l'utilisation du timer de non réponse (TNR) géré et armé par l'entité émettrice du message

### Condition d'utilisation:

- Ce timer est négociable lors de la connexion ou en cours de transfert.
- L'entité émettrice arme son timer de non réponse (TNR) à l'émission d'un message Question.
- L'entité émettrice désarme son timer de non réponse (TNR) lors de la réception du message Réponse correspondant.

Le comportement attendu en cas d'échéance du timer est décrit dans le chapitre « Gestion des incidents » de CB2A .

## Mise en œuvre du timer TNR



## 5.2. TIMER DE GARANTIE DE REPONSE (TGR)

La surveillance de l'émission de la réponse par l'entité réceptrice est assurée par le timer de Garantie de réponse.

Condition d'utilisation:

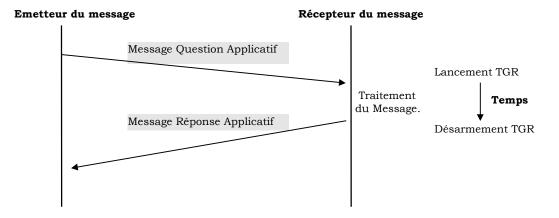
- Ce timer n'est pas négociable.
- L'entité réceptrice arme son timer de garantie de réponse (TGR) lors de la réception d'un message Question.
- L'entité réceptrice désarme le TGR lors de l'émission du message Réponse.

Le comportement attendu en cas d'échéance du timer est décrit dans le chapitre « Gestion des incidents » de CB2A.

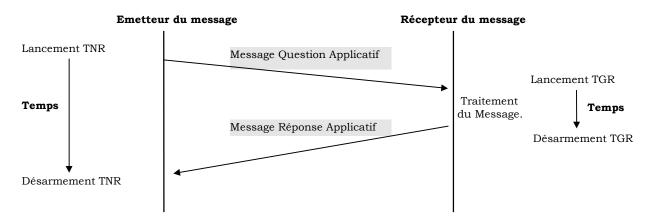
Dans tous les cas, une condition indispensable a une gestion correcte du dialogue est la suivante :

TNR > TGR + temps de transit maximum

## Mise en œuvre du timer TGR



## Mise en œuvre combinée des timers TNR et TGR



## Les timers TNR et TGR sont armés :

- Dès qu'une Question imposant une Réponse est émise (TNR) ou reçue (TGR).
   Cette règle est appliquée aussi dans le cas des transferts lorsqu'un message est émis et qu'il nécessite une réponse (acquittement requis).
- Dans les cas ou la réponse n'est pas imposée, ces timers ne sont pas armés.
   (Acquittement non requis, Notification)

## 5.3. TIMER DE SURVEILLANCE D'INACTIVITE (TSI)

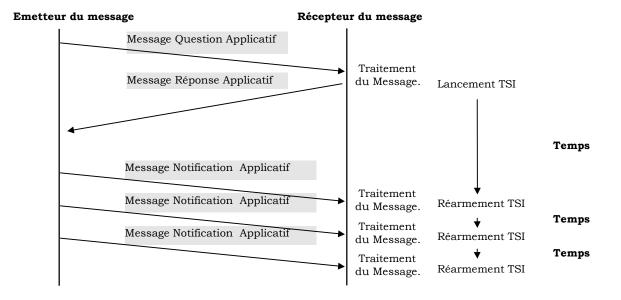
L'absence de dialogue, au niveau application, est contrôlée par l'entité réceptrice au moyen du timer TSI, dont la valeur peut être négociée.

Condition d'utilisation:

- Ce timer est négociable.
- L'entité réceptrice arme son timer de surveillance d'inactivité (TSI) dès qu'elle a émis une Réponse (Transactionnel et transfert)
- L'entité réceptrice Réarme le TSI lors de la réception du message Notification (cas des transferts).

Le comportement attendu en cas d'échéance du timer est décrit dans le chapitre « Gestion des incidents ».

## Mise en œuvre du timer TSI dans le cadre de transfert

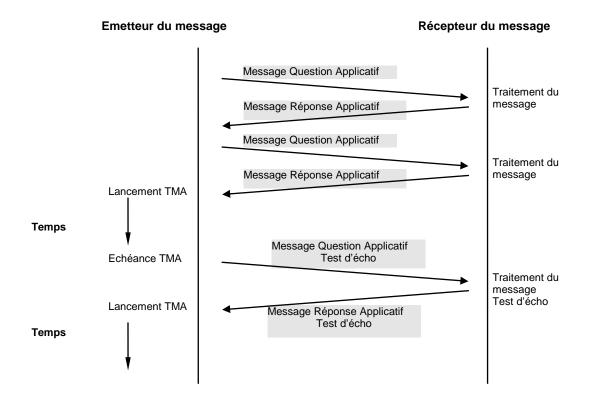


## 5.4. TIMER DE MAINTIEN D'ACTIVITE (TMA)

L'entité émettrice peut s'assurer de la disponibilité de l'entité réceptrice, et de la connexion avec celle-ci, au moyen de message spécifique (test d'écho) qui sont émis à l'échéance du Timer de Maintien d'Activité (TMA). Condition d'utilisation :

- Ce timer est utilisé en accord entre les entités.
- Ce timer est négociable.
- L'entité émettrice arme son Timer de Maintien d'Activité (TMA) dès qu'elle a reçu une réponse et quelle n'envisage pas d'émettre de nouvelle requête.
- L'entité émettrice désarme le TMA dès lors quelle désire émettre des transactions liées à un service.
- L'entité émettrice émet un message de test d'écho à l'échéance du TMA, elle le réarme dès qu'elle a reçu la réponse au message de maintien d'activité (test d'écho)

### Mise en œuvre du timer TMA



## 5.5. TIMER DE SURVEILLANCE DE MAINTIEN D'ACTIVITE (TSM)

Deux entités qui ont décidé d'activer les principes de maintien d'activité (test d'écho) doivent assurer une surveillance mutuelle. Cette surveillance est assurée :

- Du côté de l'entité émettrice par l'activation du timer de maintien d'activité (TMA).
- Du côté de l'entité réceptrice par l'activation du timer de surveillance de maintien d'activité (TSM).

## Condition d'utilisation:

- Ce timer est utilisé en accord entre les entités.
- Ce timer n'est pas négociable.
- L'entité réceptrice arme le TSM dès que la réception d'un écho test est possible de par les règles d'utilisation définies

Par exemple:

Après une consolidation (0506 - 0516)

Après une proposition de droit de parole etc...

- L'entité réceptrice arme son timer de surveillance de maintien d'activité (TSM) dès qu'elle a émis la réponse au message de maintien d'activité (test d'écho).
- Elle le désarme dès qu'elle reçoit un message question quelconque.

L'entité réceptrice déduit une valeur possible du TSM de la valeur négociée du TMA en respectant la règle TSM > TMA.

### Considération sur le TSM et le TSI.

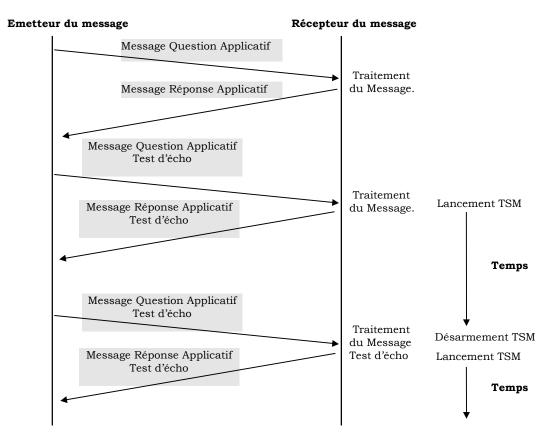
Le TSM est d'un point de vue fonctionnel un TSI dont la valeur est plus grande que celle du TSI.

En transfert, le TSI est armé dès qu'un message applicatif est logiquement attendu.

Le TSI est armé dès la réception d'un message ne nécessitant pas de réponse mais qui doit être suivi d'autres messages ou l'émission d'une réponse.

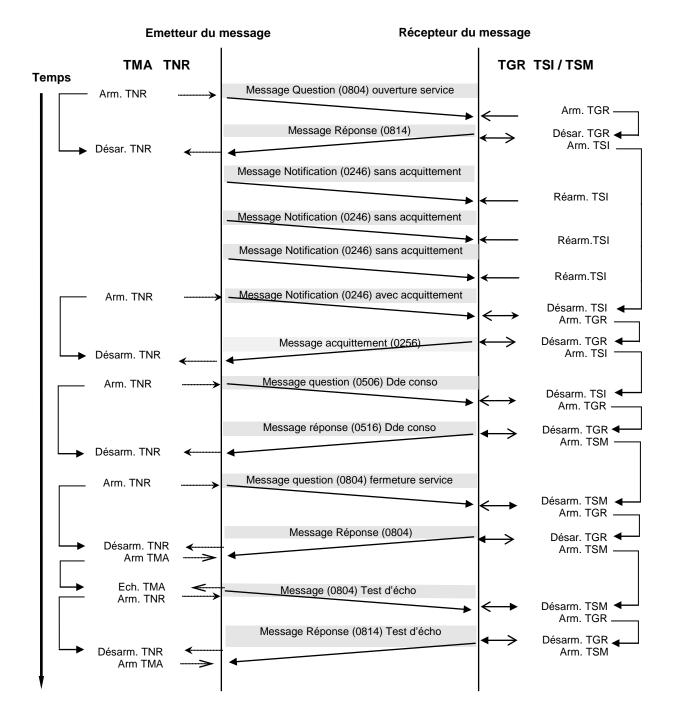
Le propos du TSM est de surveiller que l'activité sur la ligne est bien entretenue par des messages de test d'écho, (ou autres messages).

## Mise en œuvre du timer TSM



## 5.6. EXEMPLES

## Récapitulatif de mise en œuvre des timers TNR, TGR, TSI, TMA, TSM



## 6. GESTION DES INCIDENTS

## 6.1. PRINCIPES GENERAUX

Les conséquences et réactions détaillées en cas de coupure sont décrites dans les documents de protocole de Gestion de réseaux, Télécollecte et Téléparamétrage.

Lorsqu'un incident du niveau protocole CB2A est détecté par l'un des systèmes, les règles suivantes sont à la base de la gestion des incidents :

## • Erreur de transport de données :

Si l'incident est susceptible de provenir d'un problème de transport de données, de communication ou de synchronisation, l'une ou l'autre partie (suivant le contexte) réessaie dans la limite de trois essais successifs.

## • Erreur de configuration :

Si l'incident est susceptible de provenir d'un problème de configuration, le système acquéreur a en charge, s'il le peut, de mettre à jour la configuration du système d'acceptation, soit directement, soit en demandant un appel express vers le système acquéreur de téléparamétrage.

## Erreur logiciel :

Si l'incident est susceptible de provenir d'une erreur de logiciel, l'un ou l'autre système coupe la communication. Des nouveaux essais de connexion sont ensuite possibles.

### • Erreur au niveau application :

Si l'incident est susceptible de provenir d'un problème applicatif (ex : refus du droit de parole, refus d'ouverture d'un service, etc.), le système qui détecte l'anomalie a en charge de mettre en œuvre la cinématique CB2A adéquate en fonction du problème rencontré.

### • Erreur de sécurité :

Si l'incident est susceptible de provenir d'un problème de sécurité/fraude, le système qui détecte l'anomalie a la responsabilité de clore le dialogue dès que possible.

## 6.2. REACTIONS POSSIBLES AUX ERREURS

Les moyens protocolaires CB2A de réaction aux erreurs sont :

### 6.2.1. Réaction à un incident de niveau application

En cas d'incident détecté au niveau de l'application, le système qui détecte l'anomalie a en charge de le signaler à son partenaire par le biais de la cinématique CB2A ainsi que par les champs du protocole adaptés (en particulier par les champs 39 et 44).

Pour plus d'information, se reporter au chapitre Gestion des incidents des documents des protocoles Gestion de réseaux, Télécollecte et Téléparamétrage.

#### 6.2.2. Synchronisation en cours de dialogue

La procédure de synchronisation permet à un système de se remettre en phase par rapport à son partenaire en cas d'incident, en dehors des mécanismes de reprise déjà prévues dans les phases de corps de transfert . C'est à dire au cours d'un échange de type question - réponse, ou sur expiration d'un timer applicatif.

Elle s'appuie sur des messages Administratif de signalisation et de synchronisation :

- message 0644 de notification d'incident et de synchronisation
- message 0654 de réponse à la notification d'incident

Deux niveaux de synchronisation sont possibles :

- 1. Synchronisation sur le dernier échange
- 2. Synchronisation sur l'ouverture de dialogue + service.

Dans le cas (2), par convention, c'est le système qui a établi la connexion de niveau liaison qui reprend le droit de parole et demande la ré-ouverture du dialogue.

En cas d'incident, un échange de message 0644/0654 de notification d'incident et synchronisation est réalisé. **Une synchronisation de niveau (2) est prioritaire par rapport à une synchronisation de niveau (1).** Le message 0644 indique le niveau de synchronisation requis, le message 0654 donne le niveau de synchronisation adopté, de niveau égal ou supérieur (règle ci-dessus).

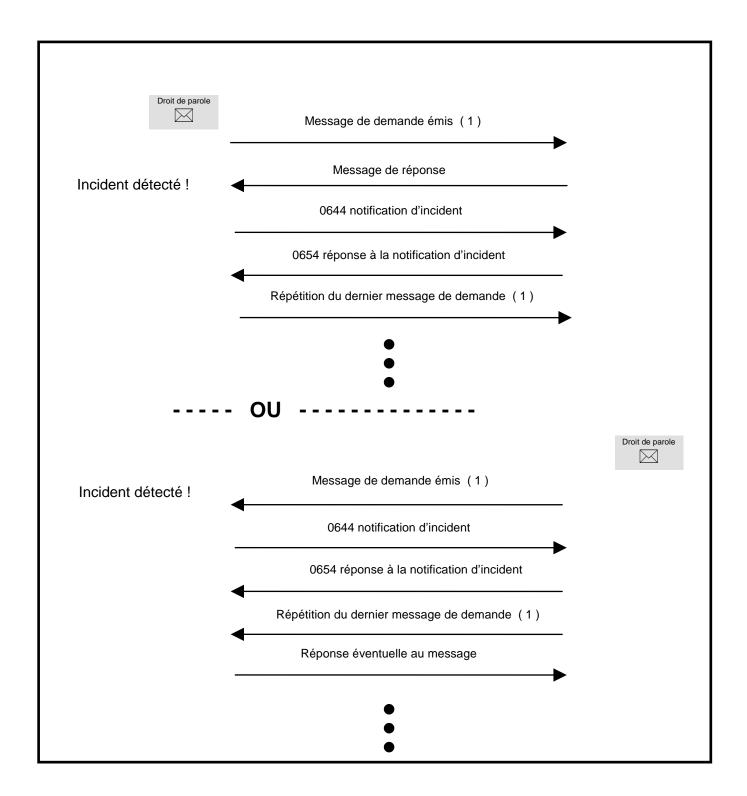
Tous les messages reçus entre l'émission d'un message 0644 et la réception du message de réponse correspondant 0654 sont ignorés.

En cas d'expiration du time-out sur attente de la réponse au message de synchronisation, le message 0644 de notification d'incident et de synchronisation est répété jusqu'à trois fois. Faute de réponse, l'émetteur des messages 0644 effectue une déconnexion de pseudo-session. L'entité ayant établie la connexion de niveau liaison pour le dialogue en cours aura l'initiative de rétablir la connexion.

La procédure de notification d'incident et de synchronisation s'applique aux protocoles de Gestion de réseaux, de Télécollecte et de Téléparamétrage.

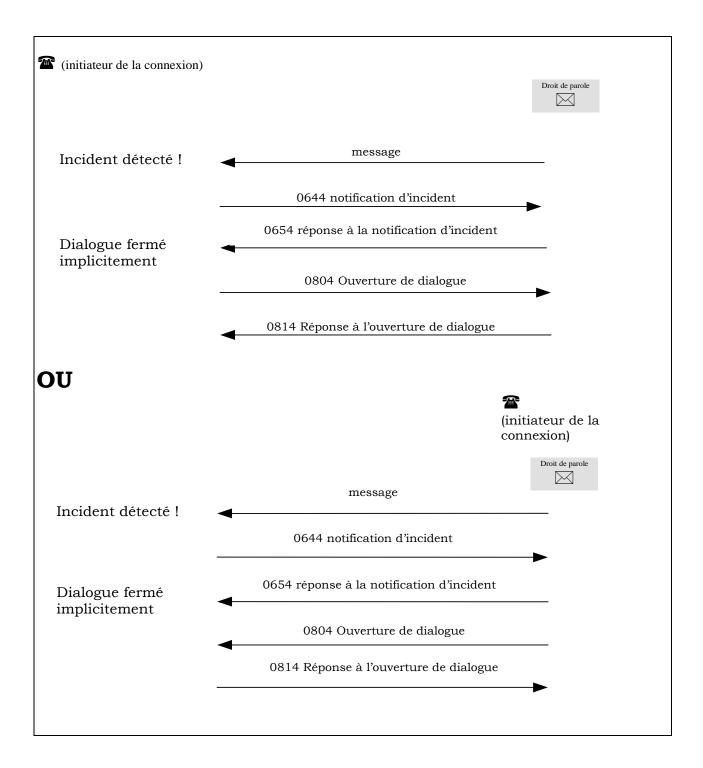
## 6.2.2.1. La cinématique de la procédure notification d'incident et de synchronisation

## 6.2.2.1.1. Synchronisation sur le dernier échange de type question - réponse



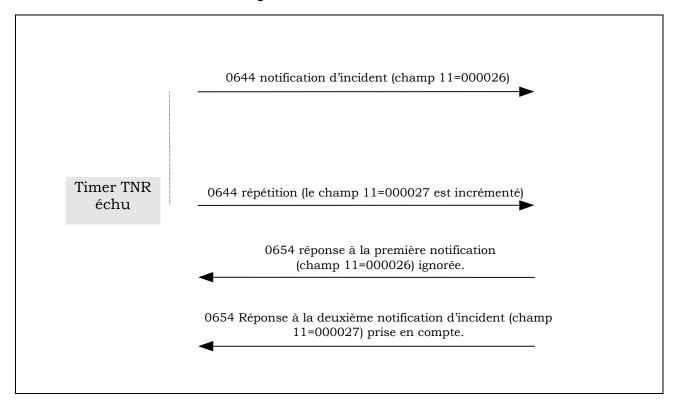
## 6.2.2.1.2. Synchronisation en « ouverture de dialogue»

Suite à la synchronisation, les deux partenaires se retrouvent dans un état dit « Dialogue fermé ». L'initiateur de la connexion à en charge de faire une demande d'ouverture de dialogue, le champ 25 prenant la valeur 8022 (Reprise suite à incident).



## 6.2.2.2. Incident en phase de synchronisation

## 6.2.2.2.1. Time-out sur attente du message 0654



Le message de notification d'incident est répété jusqu'à trois fois. Ensuite une déconnexion de la couche Pseudo-Session est demandée (PIO1= 1B (hexadécimal) TNR échu)

## 6.2.3. Reprise de transfert

Les mécanismes de reprise automatique de transfert sont décrits dans les protocoles Télécollecte et Téléparamétrage.

## 6.2.4. Coupure de la couche Pseudo-Session

En cas d'incident fatal détecté par un système (en particulier en cas de trois incidents successifs), une coupure de la Pseudo-Session avec le code retour indiquant son motif est demandé. La couche Pseudo-Session a en charge l'émission d'une IPDU-AB avec le PI01 correspondant à la valeur indiquée par le protocole CBcom.

La déconnexion du niveau Pseudo-Session suite à un incident, provoque obligatoirement la déconnexion physique de la ligne. La déconnexion du niveau liaison est faite à l'initiative du système ayant émis la coupure de la Pseudo-Session.

## 6.3. DESCRIPTION DES CAS D'ERREUR

## 6.3.1. Les erreurs du niveau application

Les erreurs du niveau application sont propres à chaque protocole de Gestion de réseaux, de Télécollecte et de Téléparamétrage.

L'information relative à l'erreur est véhiculée par les champs 39 et 44 présents dans tous les messages de réponse.

### Remarque:

L'émission par le système d'acceptation du champ 44 type AA est facultative.

## 6.3.2. <u>Erreur de niveau protocole CB2A et réactions correspondantes</u>

Les contrôles des messages sont faits dans l'ordre suivant :

- contrôles de syntaxe,
- contrôles de cinématique
- contrôles de sémantique,

Cela ne veut pas forcément dire que tous les contrôles de syntaxe doivent être faits avant d'entamer les contrôles de cinématique ou de sémantique

De façon générale, les erreurs de protocole sont classées en deux catégories suivant le contexte et l'importance de l'erreur :

## Erreur mineure,

On considère que l'erreur est de niveau mineure si le dialogue CB2A peut continuer sans perturbation notable. Dans le cas d'une erreur rencontrée dans un message de demande, d'instruction ou de notification, on la signale éventuellement au partenaire par l'intermédiaire du champ 44. Le service peut être refusé par l'intermédiaire du champ 39.

## Erreur grave,

l'erreur est signalée au partenaire par un message de notification d'incident avec synchronisation sur le dernier échange.

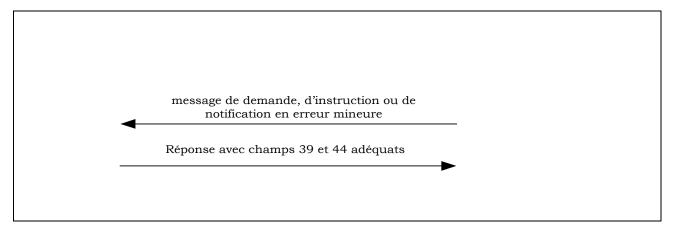
## 6.3.3. Erreurs de syntaxe/Sémantique

Une erreur de syntaxe est détectée lorsqu'un message ou champ d'un message ne respecte par les règles de structure, de format et de codage définies dans le volume 2 (dictionnaire des champs de données).

Une erreur de sémantique est détectée lorsqu'un champ contient une valeur en désaccord avec les règles énoncées dans le volume 2 ou bien lorsque la présence d'un champ est en désaccord avec les règles énoncées dans les volumes 3.1, 3.2 et 3.3.

## 6.3.3.1. Détection d'une erreur mineure

a) Dans un message réponse à une demande (échange question/ réponse), une erreur mineure dans la demande peut être indiquée dans la réponse, par l'utilisation des champs 39 et 44 qui donnent les actions à faire, suite à cette erreur.



#### Remarques:

L'émission par le système d'acceptation du champ 44 type AA est facultative.

b) Lorsqu'un système reçoit une réponse contenant une erreur mineure, le système enchaîne sur le message suivant.

## 6.3.3.2. Détection d'une erreur grave

- a) La réception d'un message de demande d'instruction ou de notification contenant une erreur grave provoque l'émission immédiate d'une notification d'incident (message 644) avec demande de synchronisation sur le dernier échange.
- b) Lorsqu'un système reçoit une réponse contenant une erreur grave, le système émet immédiatement un message 644 de notification d'incident avec demande de synchronisation sur le dernier échange.

## 6.3.4. Erreur de cinématique

Une erreur de cinématique est détectée lorsqu'un message reçu est en conflit avec la cinématique du protocole CB2A.

La réception d'un message non conforme à la cinématique CB2A provoque l'émission d'un message 644 de notification d'incident et de synchronisation. Le système récepteur acquitte obligatoirement par un message 654 de réponse à la notification d'incident.

Suite à une erreur de cinématique les partenaires se synchronisent toujours en « ouverture de dialogue ».

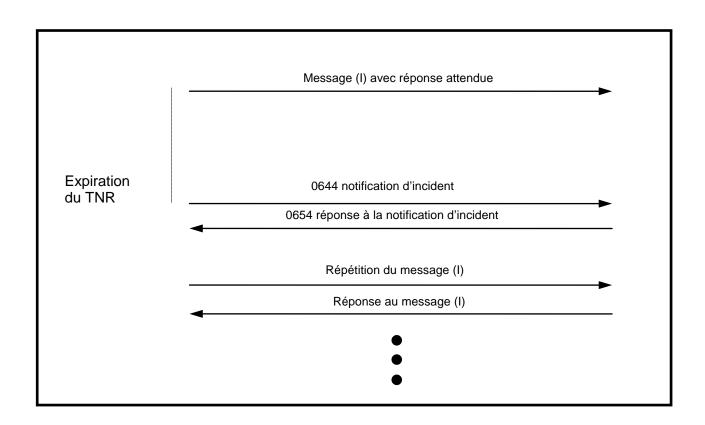
## 6.3.5. Expiration des timers

Plusieurs timers sont gérés dans le cadre du protocole CB2A. Se référer au chapitre Gestion de Timer pour plus d'informations.

En cas d'expiration d'un timer, les règles générales de traitements sont décrites ci-dessous. Des règles particulières pour les protocoles de Gestion de réseaux, Télécollecte, Téléparamétrage peuvent être définies, se reporter aux documents correspondants.

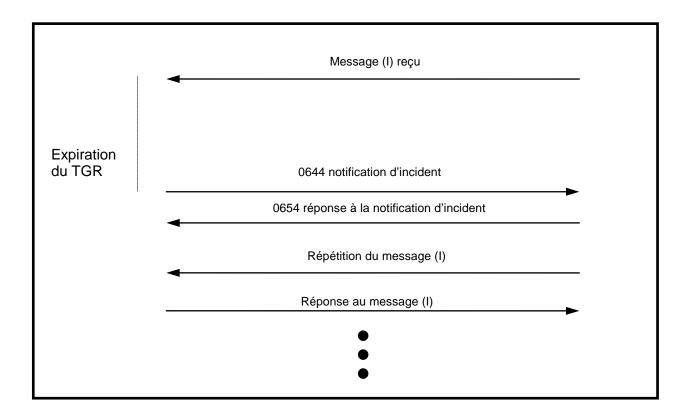
## 6.3.5.1. TNR: Timer de non réponse

En cas, d'expiration du timer de non réponse, un message de notification d'incident et de synchronisation sur le dernier échange est émis.



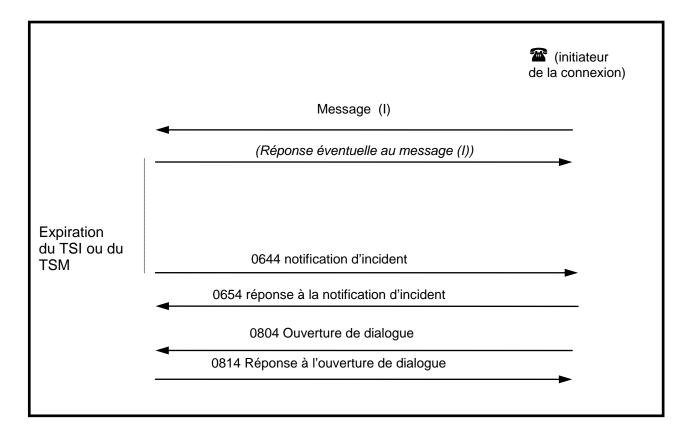
## 6.3.5.2. TGR : Timer de garantie de réponse

En cas, d'expiration du timer de garantie de réponse, un message de notification d'incident et de synchronisation sur le dernier échange est émis.



## 6.3.5.3. TSI, TSM: Timer de surveillance d'activité ou de surveillance du maintien d'activité.

En cas, d'expiration du timer de surveillance de l'activité du partenaire ou du timer de surveillance du maintien de session , un message de signalisation d'incident avec demande de synchronisation en « ouverture de dialogue » est émis.



# DICTIONNAIRE CB2A TLC-TLP-GR

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

## **SOMMAIRE**

1.	Préambule	
	1.1. Objet du document	
2	Dictionnaire des champs de données	
2.	2.1. Description des messages de données	
	2.1.1. Structure des messages	
	2.1.2. Identifiant du type de message	
	2.1.3. Bitmap	
	2.2. Format et codage des données	
	2.2.1. Conventions de notations	
	2.2.2. Conventions de présentation	
	du type utilisé	
	2.2.4. Format des montants	
	2.2.5. Codage des champs de données	
	2.2.6. Structure des champs	
	2.3. Description des champs de données	
	2.3.1. Liste alphabétique	
	2.3.3. Précisions sur les types répétables	
	2.3.4. Définition des champs de données	
	Champ 2	
	Champ 3	
	Champ 4	
	Champ 11 Champ 12	
	Champ 13	
	Champ 14	
	Champ 18	
	Champ 21	
	Champ 22	
	Champ 24	
	Champ 24 Champ 25	
	Champ 26	
	Champ 27	
	Champ 31	32
	Champ 32	
	Champ 35	
	Champ 37 Champ 38	
	Champ 39	
	Champ 40	
	Champ 41	35
	Champ 42	
	Champ 43	
	Champ 44 Champ 46	
	Champ 47	
	Champ 49	-
	Champ 50	53
	Champ 54	
	Champ 55	
	Champ 56	
	Champ 58 Champ 59	
	Champ 66	
	Champ 67	_
	Champ 70	
	Champ 71	
	Champ 72	
	Champ 76	
	Champ 76 Champ 77	
	Champ 86	
	Champ 88	
	Champ 89	93

## PREAMBULE

## 1.1. OBJET DU DOCUMENT

Le présent dictionnaire des champs de données définit l'ensemble des données d'application utilisées par les différents services du protocole CB2A TLC-TLP-GR en compatibilité avec la norme prENV 1750 : 1996.

Le dictionnaire des champs de données définit également la présentation des données c'est-à-dire les règles de codage et le format des champs de données.

La définition des couches de communication sur laquelle est basé le protocole cité précédemment est présentée dans les documents CBcom.

## 1.2. <u>UTILISATION DU DOCUMENT</u>

Le Dictionnaire des champs de données précise également les identifiants de messages, les champs, les sous-champs et les valeurs de champs utilisés par le protocole CB2A utilisant ce Dictionnaire.

### **Avertissement:**

Les données transportées sont assujetties aux règles définies dans le chapitre 2.2 Format et codage des données, sans préjuger des formats de codage nécessaires à leurs utilisations finales.

## 2. DICTIONNAIRE DES CHAMPS DE DONNEES

## 2.1. <u>DESCRIPTION DES MESSAGES DE DONNEES</u>

## 2.1.1. Structure des messages

Les messages utilisés par le protocole CB2A TLC-TLP-GR sont conformes à la norme prENV 1750 : 1996. Chaque message a l'une des deux structures suivantes :

Identifiant bitmap champ i champ j champ k
--

avec i, j et k variant de 2 à 64

ou

|--|

avec i, j et k variant de 2 à 128.

Il comprend donc les parties suivantes :

- l'identifiant du type de message,
- 1 ou 2 bitmaps,
- les champs de données, qui apparaissent par ordre croissant du numéro de champ à l'intérieur du message.

## 2.1.2. Identifiant du type de message

L'identifiant du type de message est un champ numérique, de longueur 4 et codé en DCB. C'est un champ obligatoire.

Les identifiants utilisés par le protocole CB2A sont :

Identifiant	Signification
0146	Notification de messages non financiers
	Corps de remise
0246	Notification de messages financiers
	Corps de remise
0256	Acquittement de messages financiers et non financiers
	Corps de remise
0306	Demande d'action de fichier
	Initialisation de transfert de remise
0316	Réponse à demande d'action de fichier
	Initialisation de transfert de remise
0360	Instruction d'action de fichier
	Initialisation transfert de fichiers de paramètres
	Mise à jour de fichier
	Activation de fichier
0370	Acquittement d'instruction d'action de fichier
	Initialisation transfert de fichiers de paramètres
	Mise à jour de fichier
	Activation de fichier
0446	Notification de redressement
	Corps de remise
0506	Demande de consolidation
	Fin de remise - Consolidation
0516	Acquittement de consolidation
	Fin de remise - Consolidation
0604	Demande administrative
0011	Demande d'état fonctionnel
0614	Réponse à demande administrative
	Etat fonctionnel
0644	Notification administrative
	Notification d'incident et synchronisation
	Prise en compte état fonctionnel
0654	Acquittement de notification administrative
	Notification d'incident et synchronisation
	Prise en compte état fonctionnel
0804	Demande de gestion de réseau
	Ouverture de dialogue par syst. acc
	Demande de test d'écho
	Ouverture de service
0814	Réponse à demande de gestion de réseau
	Demande de test d'écho
	Réponse à (ouverture de dialogue par syst. acc)
	Ouverture de service
0844	Notification de gestion de réseau
	Fermeture de dialogue par syst. acc
	Proposition de droit de parole
	Fermeture de dialogue par syst. acq
0854	Acquittement de notification de gestion de réseau
	Proposition de droit de parole
	Acquit. de (fermeture de dialogue par syst. acc)
	Acquit. de (fermeture de dialogue par syst. acq)

# 2.1.3. <u>Bitmap</u>

Chaque bitmap est composée de 64 bits numérotés du bit le plus significatif au bit le moins significatif.

Bits 1 2 3 4 5 6 7 ... ... 58 59 60 61 62 63 64

Numérotation des bits d'une bitmap sur huit octets

Deux bits maps sont définies. La première est obligatoire. La deuxième est optionnelle. Le premier bit de la première bitmap spécifie la présence ou l'absence d'une seconde bitmap.

Dans chaque bitmap, un bit à 1 exprime la présence du champ associé, un bit à zéro son absence.

La présence d'une deuxième bitmap renseignée à zéro, du fait de l'absence de champ de numéro supérieur ou égal à 65, ne constitue pas une erreur de protocole et doit être supportée en réception.

Ch. 2... Ch. n représentent les champs dans l'ordre de la représentation de la (des) bit(s) map(s).

8

#### 2.2. **FORMAT ET CODAGE DES DONNEES**

#### 2.2.1. Conventions de notations

Les notations utilisées pour la description des données et de leur format sont les suivantes:

**TABLEAU 1: notation des formats** 

Notation	Description
а	caractère alphabétique («'A' à 'Z', 'a' à 'z')
С	caractère de contrôle (non imprimables ou non affichables)
n	caractère numérique ('0' à '9')
р	Caractère 'espace'
s	caractère spécial (espace inclus)
b	données binaires
z	codes relatifs aux pistes magnétiques 1 et 2
an	caractère alphanumérique
as	caractère alphabétique et spécial
ns	caractère numérique et spécial
anp	caractère alphanumérique et espace
ans	caractère alphanumérique et spécial
ansc	caractère alphanumérique et spécial et caractère de contrôle
ansb	caractère alphanumérique et spécial, donnée binaire
anscb	caractère alphanumérique et spécial, caractère de contrôle, donnée binaire
AA	année (2 caractères numériques)
MM	mois (2 caractères numériques)
JJ	jour (2 caractères numériques)
hh	heures (2 caractères numériques)
mm	minutes (2 caractères numériques)
ss	secondes (2 caractères numériques)
х	« C » pour crédit, « D » pour débit ; est toujours associé avec un champ numérique désignant un montant de transaction ; par exemple, x + n16
(*) L a a manuta	signifie crédit ou débit d'un montant sur 16 caractères numériques (*)

<sup>(\*)</sup> Les montants sont attachés à un sens.

Le sens "D" signifie "débit porteur" transposé dans la relation accepteur/acquéreur, il signifie "débit de la banque acquéreur" ; ce qui signifie dans tous les cas qu'il s'agit d'un "crédit" pour l'accepteur.

"D" = Crédit de l'accepteur

Le sens "C" signifie "crédit porteur" transposé dans la relation accepteur/acquéreur, il signifie "crédit de la banque acquéreur" ; ce qui signifie dans tous les cas qu'il s'agit d'un "débit" pour l'accepteur.

"C" = Débit de l'accepteur

#### **TABLEAU 2: notation des longueurs**

L	longueur des données d'un champ variable sur un octet (octet de longueur non compris) : de 1 à 255 caractères
LL	longueur des données d'un champ variable sur deux octets (octets de longueur non compris) : de 1 à 65535 caractères
VAR	champ de longueur variable
3	longueur fixe de 3 unités (1)
15	longueur variable jusqu'à 15 unités <sup>(1)</sup>
315	longueur variable comprise entre 3 et 15 unités <sup>(1)</sup>
MAX	longueur variable jusqu'à 65 535 caractères

<sup>(1)</sup> L'unité est définie par le type du champ ou de la donnée.

# 2.2.2. Conventions de présentation

Dans le présent document, les conventions de présentation suivantes sont adoptées :

- Champ de structure TLV, la notation (12)(3)(456) signifie le type 12, ayant pour longueur 3 octets est renseigné à '456'.
- Dans un exemple de codage des données, la notation [12][34][56] représente la valeur hexadécimale des octets qui seront transportés.
- Pour chaque type des champs de structure TLV, le 'format de la donnée' et la 'longueur transportée' sont indiqués.

# 2.2.3. Règles de remplissage d'un élément de donnée non significatif selon le format du champ ou du type utilisé

Un élément de donnée non significatif est entièrement rempli par le caractère de remplissage propre à son format à moins que sa valeur ne soit explicitement décrite.

#### 2.2.4. Format des montants

Les montants sont exprimés dans la plus petite unité de la monnaie ou devise (en centimes pour les euros) dont la liste figure dans le document ISO 4217.

#### 2.2.5. Codage des champs de données

#### Données de format "numérique" (n)

Ces champs de données sont codés en DCB.

## Données de format "binaire" (b, ansb, anscb, ...) et de format 'z' (Piste ISO2)

Ces champs de données sont codés en binaire. Les données "caractères" transportées dans un champ binaire sont obligatoirement représentées en ASCII.

# Données de format "caractères" (a, an, as, ns, ans, ...)

Ces champs de données sont codés en ASCII.

# Données de format "bitmap" (hors bitmap de présence des champs)

Conformément à la norme ASN.1 ITU-T Rec. X.690 de juillet 2002, les bits d'un octet sont numérotés de 8 à 1, où le bit 8 est le "bit le plus significatif", et le bit 1 le "bit le moins significatif".

Bits 8 7 6 5 4 3 2 1

Numérotation des bits d'une bitmap sur un octet

Bits 16 15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Numérotation des bits d'une bitmap sur deux octets

Les bits "réservées" sont renseignées à "zéro", cependant leur contenu ne doit pas être contrôlé.

# Le tableau ci-dessous indique le codage d'une donnée en fonction de son format et du format du champ qui la transporte :

		Format du champ			
Format de la donnée		Numérique n	Binaire b, ansb,	Caractères a, an, ns,	Piste magnétique z
Numérique	n	DC (1		ASCII (2.1)	
Caractères	a, an, as, ns, ans,		ASCII (3)	ASCII (2.2)	
Numérique signé	x+n		ASCII + DCB (4)	ASCII (2.3)	
Binaire	b, ansb, anscb, 		(5)	ASCII (6)	
Piste magnétique	Z			·	(7)

#### (1) Codage en DCB sur des quartets:

Format de la donnée : n12 (numérique sur 12 positions)

Valeur de la donnée : 12345

Codage: (sur 6 octets) [00][00][00][01][23][45]

(2) Codage en ASCII sur des octets:

(2.1) Format de la donnée : n12 (numérique sur 12 positions)

Valeur de la donnée : 12345

Codage ASCII: (sur 12 octets)

[30][30][30][30][30][30][30][31][32][33][34][35]

(2.2) Format de la donnée : an12 (alpha-numérique sur 12 positions)

Valeur de la donnée : AGENCE2

Codage ASCII: (sur 12 octets.)

[41][47][45][4E][43][45][32][20][20][20][20][20]

(2.3) Format de la donnée : x + n12 (numérique signé sur 12 positions)

Valeur de la donnée : C12345

Codage ASCII: (sur 13 octets.)

[43][30][30][30][30][30][30][30][31][32][33][34][35]

#### (3) Codage en ASCII sur des octets:

Des données alpha-numériques sont transportée dans un champ de format binaire.

L'alphabet de codage retenu est obligatoirement l'alphabet ASCII étendu.

Format de la donnée : ans12 (alpha-numérique sur 12 positions)

Valeur de la donnée : AGENCE 2

Codage ASCII: (sur 12 octets) [41][47][45][45][45][20][32][20][20][20]

# (4) Codage en ASCII sur un octet et en DCB sur des quartets:

Des données alphabétiques et numériques sont transportée dans un champ de format binaire.

Dans le cadre CB, les valeurs suivantes sont retenues pour le codage des données alphabétiques: [43] pour Crédit et [44]

pour Débit . Ces valeurs correspondent à la représentation ASCII des caractères 'C' et 'D'.

Format de la donnée : x + n12 (numérique signé sur 12 positions)

Valeur de la donnée : C12345

Codage ASCII: (sur 7 octets) [43][00][00][00][01][23][45]

(5) Codage en binaire sur des octets:

Format de la donnée : b12 (binaire sur 12 positions)
Valeur de la donnée : 3CDE1245EF7684172048CBFF

Codage: (sur 12 octets) [3C][DE][12][45][EF][76][84][17][20][48][CB][FF]

(6) Codage en ASCII des quartets binaires sur des octets:

Format de la donnée : b6 (binaire sur 6 positions) Valeur de la donnée : 3CDE1245EF76 Volume 2Dictionnaire des champs de donnéesOctobre 2015Version 1.5.0CB2A TLC-TLP-GR11

Soit à transmettre les caractères '3','C','D','E','1','2','4','5','E','F','7','6'

Codage ASCII: (sur 12 octets) [33][43][44][45][31][32][34][35][45][46][37][36]

(7) Codage d'une donnée de format z dans un champ de format z:

Format de la donnée : z12 (12 positions)

Valeur de la donnée : 45567D874 (où D est le séparateur)

Codage: (sur 6 octets) [00][04][55][67][D8][74]

#### 2.2.6.1. Champs de longueur fixe

- Les champs numériques de longueur fixe sont justifiés à droite, complétés à gauche par des zéros.

- Les champs binaires sont de longueur fixe et occupent un nombre entier d'octets. Ils sont cadrés à gauche et complétés à droite par des bits à zéro lorsque la donnée représente un champ bitmap. Ils sont cadrés à droite et complétés à gauche par des zéros lorsque la donnée est une valeur numérique.

 Les autres champs de longueur fixe sont justifiés à gauche et complétés à droite par des blancs. Cependant, dans les champs de données de format « anp » et « ans » les blancs sont significatifs.

Exemple: codage de la donnée « montant de la transaction »

Format du champ : fixe n12

Codage sur 6 octets : [00][00][00][01][00][00] soit : 00 00 00 0 : caractères de remplissage 1 00 00 : montant de la transaction.

#### 2.2.6.2. Champs de longueur variable

- La longueur d'un champ de longueur variable est codée sur 1 ou 2 octets binaires. La longueur maximale d'un champ variable est respectivement 255 octets ou 65 535 octets.

- Les champs numériques 'n' ou format 'z' de longueur variable sont justifiés à droite complétés d'un zéro à gauche en cas de longueur impaire.

Exemple : codage du champ numéro de porteur Format du champ : variable LLVAR n...19

Codage [13][09][87][65][43][21][01][23][45][67][89]

soit:

13 : longueur : 19 positions (13 en héxadécimal)

0 : caractère de remplissage

9876543210123456789 : numéro de porteur sur 19 positions

Codage [10][98][76][54][32][10][12][34][56]

soit:

10 : longueur : 16 positions (10 en héxadécimal)

9876543210123456 : numéro de porteur sur 16 positions

# 2.2.6.3. Champs de structure TLV -Type, Longueur, Valeur-

Les champs TLV sont des champs de longueur variable contenant un ou plusieurs éléments de données de structure TLV. Ils se présentent de la façon suivante :

Longueur totale du champ	Elément de données 1		Elément de données n
--------------------------	----------------------	--	----------------------

Un champ TLV est un champ de longueur variable. La longueur du champ est codée sur 1 ou 2 octets binaires.

Un élément de donnée est constitué de la façon suivante :

- « T » : le type d'élément de donnée,
- « L » : longueur de la donnée. De 1 à 255 octets ou de 1 à 65535 octets.

Elle n'est pas intégrée dans le calcul de la longueur de la donnée. Elle exprime le nombre d'octets permettant de transporter la valeur « V » à suivre.

« V » : valeur de la donnée sur le nombre de caractères défini par la longueur.

Un champ TLV a donc finalement la structure suivante :

Longueur totale	Е	lément de donné	es 1	E	lément de donné	es n
du champ	Type	Longueur	Valeur	 Type	Longueur	Valeur
	1	1	1	n	n	n

Les éléments de données d'un champ TLV peuvent être placés dans un ordre quelconque. Ils n'apparaissent pas forcément dans l'ordre croissant des types.

Les types relatifs aux données EMV sont systématiquement codés sur 2 octets. Ils sont cadrés à droite et complétés à gauche par des zéros le cas échéant.

Exemple: « 9F35 » (Terminal type) est le codage sur 2 octets du tag EMV « 9F35 ».

« 0082 » (AIP - Application Interchange Profile) est le codage sur 2 octets du tag EMV « 82 ».

On distingue les éléments de données « caractères » et les éléments de données « binaires ». Leurs règles de codage sont différentes. Elles sont décrites ci-dessous :

#### 2.2.6.3.1. Structure TLV « caractères »

Les éléments de données d'un champ TLV « caractères » sont de format a, an, ans. Ils sont codés en mode caractères ASCII.

Rappel : toute donnée alphabétique ou alphanumérique transportée dans un champ binaire est obligatoirement représentée en ASCII quelque soit l'alphabet négocié.

Chaque élément de donnée contient :

- « T » le type d'élément de donnée, codé sur 2 octets ;
- « L » la longueur de la donnée, comprise entre '001' et '999', est codée sur 3 octets. Les caractères définissant la longueur ne sont pas compris dans le calcul de la longueur;
- « V » la valeur de la donnée codée en mode caractère (ASCII), sur le nombre de caractères défini par la longueur.

Exemple : codage du champ 47 (LVAR ans...255) avec des éléments de données TLV.

Représentation  $(16)_{L}(02)_{T1}(2)_{L1}(10)_{V1}(01)_{T2}(4)_{L2}(1510)_{V2}$ 

L T1 L1 V1 T2 L2 V2	: 16 : 02 : 2 : 10 : 01 : 4 : 1510	(longueur totale du champ) (environ. réglementaire / technique de la transaction) (longueur de V1) (paiement de proximité) (raison de la demande d'autorisation) (longueur de V2) (dépassement du seuil d'appel)
Codage ASCII		[10] <sub>L</sub> [30][32] <sub>T1</sub> [30][30][32] <sub>L1</sub> [31][30] <sub>V1</sub> [30][31] <sub>T2</sub> [30][30][34] <sub>L2</sub> [31][35][31][30] <sub>V2</sub>

#### 2.2.6.3.2. Structure TLV « binaire »

Chaque élément de données TLV est structuré comme suit :

- « T » le type d'élément de donnée, sur 2 octets codés binaire,
- « L » la longueur de la donnée (valeur comprise entre 1 et 65535), sur 2 octets codés binaire. Les 2 caractères définissant la longueur ne sont pas compris dans le calcul de la longueur de la donnée. La longueur exprime le nombre d'octets permettant de transporter la valeur « V » à suivre.
- « V » la valeur de la donnée, sur le nombre de caractères défini par la longueur. Le format (types an, n, ans, ansc, anscb, b) est précisé au niveau de chaque type.

# 2.2.6.4. Précision sur le codage des types contenant plusieurs éléments de données

#### Deux cas de figure se présentent :

1. Le type est de format 'Structure' ; on applique les règles de codage et de cadrage à chaque élément de donnée qui peuvent être de format différent.

Ex 1: Champ XX

Format : b...255

Type FFEE

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 6

	Format	Valeur
Élément de donnée A	n1	1
Élément de donnée B	n3	123
Élément de donnée C	n5	456

Codage:

L'élément de donnée A est n1, il est codée sur 1 octet : [01]
L'élément de donnée B est n3, il est codée sur 2 octets : [01][23]
L'élément de donnée C est n5, il est codée sur 3 octets : [00][04][56]

Soit :  $[FF][EE]_T$   $[06]_L$   $[01][01][23][00][04][56]_V$ 

A B C

Ex 2: Champ XX Format: b...255

Type FFEE

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 5

	Format	Valeur
Élément de donnée A	n1	1
Élément de donnée B	b2	5F6
Élément de donnée C	n4	1999

# Codage :

L'élément de donnée A est n1, il est codée sur 1 octet : [01]
L'élément de donnée B est b2, il est codée sur 2 octets : [05][F6]
L'élément de donnée C est n4, il est codée sur 2 octets : [19][99]

Soit :  $[FF][EE]_T$   $[05]_L$   $[01][05][F6][19][99]_V$ 

A B C

2. Le type n'est pas de format 'Structure' ; on applique à chaque élément, les règles de codage et de cadrage du type.

Ex: Champ XX Format: b...255

Type FFEE

Format de la donnée : n9 Longueur transportée : 5

	Format	Valeur
Élément de donnée A	n1	1
Élément de donnée B	n3	123
Élément de donnée C	n5	456

# Codage:

Le format du type est 'n9', on le code donc sur 5 octets, les quartets sont attribués à chaque élément de donnée suivant son format. Dans l'exemple, le format du type TLV est numérique de longueur impaire, la valeur du type est cadrée à droite et complétée par un zéro à gauche.

Soit :  $[FF][EE]_T$   $[05]_L$   $[01][12][3 0][04][56]_V$ 

A B C

# 2.2.6.5. Positionnement par rapport à ASN.1 et EMV

Les spécifications EMV sont conformes à la notation ASN.1.

Dictionnaire des champs de données CB2A TLC-TLP-GR

Volume 2

Version 1.5.0

Octobre 2015 15

CB2A, pour des raisons de simplification n'est pas conforme à ASN.1 pour ce qui concerne le transport des « tags » et des

« longueurs » . CB2A fait un choix de taille fixe pour les tags (2 octets) et pour les longueurs (2 octets) alors que le standard oblige à des tailles variables.

# 2.3. <u>DESCRIPTION DES CHAMPS DE DONNEES</u>

# 2.3.1. <u>Liste alphabétique</u>

Le tableau ci dessous présente la liste (triée par ordre alphabétique de libellé) des données utilisables par le protocole CB2A TLC-TLP-GR ainsi que leur numéro de champ et type.

Donnée	N° de champ et de sous-champ
Activation fonctions	72 type DF90
Activations techniques	72 type DF47
Adresse commerçant final	59 type 0004
Affichage	31 type 02
Affichage pour l'accepteur uniquement	31 type 08
Affichage pour le porteur uniquement	31 type 05
Affichage, accepteur et porteur	31 type 0B
Agent Unique Id	58 type 0603
Amount, authorized	55 type 9F02
Année de la transaction	47 type 07
Application cryptogram	55 type 9F26
Application effective date	55 type 5F25
Application expiration date	55 type 5F24
Application IDentifier (AID)	55 type 9F06
Application Interchange Profile (AIP)	55 type 0082
Application Transaction Counter (ATC)	55 type 9F36
Application usage control	55 type 9F07
Capacité additionnelle de lecture de carte	47 type 30
Champ erroné	44 type AA
Code action	39
Code activation appel ou service	44 type AF
Code activation application	46 type DF53
Code activité de l'accepteur	18
Code capacité du point d'acceptation	21
Code consolidation	66
Code fonction	24
Code forçage d'une transaction en autorisation	47 type 05
Code gestion de dialogue	44 type AI
Code gestion de transfert	44 type AH
Code gestion d'incident	44 type AJ
Code monnaie ou devise de la consolidation	50
Code monnaie ou devise de la transaction	49
Code pays du système d'acceptation	47 type 18
Code raison du message	25
Code réponse de l'ouverture de dialogue et service	44 type AE
Code service	40
Code traitement	3
Complément d'information du numéro de série	46 type DF94
Compléments de données de référence du point d'acceptation	46 type DF56
Compléments de données de référence du système d'acceptation	46 type DF55
Condition de réalisation de la transaction au point de vente	22
Configuration du Système et des Points d'Acceptation	46
Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	26
Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur	27
Conversion de champ	44 type AC
Cryptogram information data	55 type 9F27
Cryptogramme de commerce électronique	58 type FF49
Customer Exclusive Data (CED)	55 type 9F7C
CVM list (Cardholder Verification Method list)	55 type 008E
CVM results (Cardholder Verification Method results)	58 type 9F34
Date d'expiration de la carte	14
Date et heure locale de la demande d'autorisation	47 type 04
Date locale de la transaction	13
Dénomination du portefeuille électronique	58 type 0415
Dernière date/heure de mise en oeuvre des différents services (télécollecte,	46 type DF60
téléparamétrage, téléchargement)	
Dispositif sans contact	55 type DF86
	1 7/20 00

Version 1.5.0 CBZA TLC-TLP-GR	
Donnée	N° de champ et de sous-champ
DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	72 type DF1A
Données Facilitateur de Paiement	59 type 0001
Données additionnelles portefeuilles numériques	58 type 0417
Données à imprimer/afficher	31
Données appel récurrent	72 type DF46
Données complémentaires de commerce électronique	58 type 0414
Données complémentaires de réponse	44
Données complémentaires nationales	47
Données de référence du point d'acceptation	46 type DF67
Données de référence du système d'acceptation	46 type DF66
Données de réseau (Network data)	47 type 95
Données d'horodatage	47 type 14
Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	55 type 0056
Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	55 type 9F6B
Données nationales additionnelles	59
Données liées aux cartes à microcircuit	55
Données transférées	72
Eléments d'information initiaux	56
Environnement réglementaire / technique de la transaction	47 type 02
Error indicator	58 type FF81
Fonctions de protocole supportées	47 type 16
	,,
Gestion des transferts	67
Gestion transfert (sens Accepteur- Acquéreur)	70
Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	71
Heure locale de la transaction	12
Identifiant de l'organisme acquéreur	32
Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	72 type DF45
Identification de l'accepteur de carte	42
IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	46 type DF5C
Identification du système d'acceptation	41
IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	46 type DF5E
Identifiant transaction fourni par l'accepteur	58 type FF48
Identifiant wallet	58 type 0418
Impression	31 type 01
Impression et affichage	31 type 03
Impression et affichage pour l'accepteur	31 type 09
Impression et affichage pour le porteur	31 type 06
Impression et affichage, accepteur et porteur	31 type 0C
Impression pour l'accepteur uniquement	31 type 07
Impression pour le porteur uniquement	31 type 04
Impression, accepteur et porteur	31 type 0A
Indicateur de commerce électronique	58 type 0416
Indicateur sélection application	59 type 0002
Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	58 type 0409
Informations sur le point d'acceptation	46 type DF96
Issuer action code default	55 type 9F0D
Issuer action code denial	55 type 9F0E
Issuer action code on-line	55 type 9F0F
Issuer application data	55 type 9F10
Issuer script results	55 type FF00
ITP (Identifiant de l'application terminal).	46 type DF50
	47 type 32
ITP du point d'acceptation	
Kernel Id	46 type DF92
Kernel Id utilisé	58 type DF93
Libellé du réseau d'acceptation	72 type DF48
Liste de diffusion	72 type DF3B
Liste des données complémentaires de télécollecte	72 type DF1F
Liste des données spécifiques par AID	72 type DF19
Liste des TAC EMV	72 type DF18
Liste des TAC pour le paiement sans contact	72 type DF8A
Message à destination de l'initiateur de la transaction	44 type BC
Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	58 type 0410
Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	58 type 0411
Mode de raccordement courant du système d'acceptation	46 type DF65
Mode de sécurisation de la transaction modifié	58 type 0413
Montant autorisé (pré-autorisation ou automate classe II.2)	54 type 54
Montant de la transaction	4

version 1.5.0 CBZA TLC-TLP-GR	
Donnée	N° de champ et de sous-champ
Montant total des transactions de crédit	86
Montant total des transactions de débit	88
Montant total des transactions de débit annulées	89
	= =
Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	58 type FF36
Montants, autres	54
Motif de la transaction non aboutie	58 type FF50
Niveau d'agrément PCI PED	46 type DF97
Nombre de transactions de crédit	74
Nombre de transactions de débit	76
Nombre de transactions de débit annulées	77
Nombre de transactions non abouties d'une remise	47 type 09
Nombre total de transactions de débit en différé de recouvrement	58 type FF35
Numéro d'audit	11
Nom et adresse de l'accepteur de carte (Card acceptor name/location)	43
Numéro d'autorisation	38
Numéro de contrat accepteur	46 type DF5F
Numéro de dossier	47 type 24
Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	47 type 10
Numéro de porteur	2
Numéro de référence d'archivage	37
Numéro logique du point d'acceptation	46 type DF5B
Numéro logique du système d'acceptation.	46 type DF51
Numéro séquentiel de la carte	23
Paramètres accepteur	72 type DF04
Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	72 type DF21
Paramètres accepteur / Mode facturation télécom	72 type DF20
Paramètres accepteur / SIRET	72 type DF22
Paramètres accepteur / Type de site	72 type DF23
Paramètres applicatifs	72 type DF07
Paramètres autre monnaie ou devise	72 type DF0B
Paramètres d'appel / fonctionnement	72 type DF24
Paramètres d'Appel aléatoire EMV	72 type DF1B
Paramètres d'horodatage GMT	72 type DF09
Paramètres d'appel	72 type DF08
Paramètres d'appel télécommunication	72 type DF43
Paramètres de la monnaie ou devise	72 type DF01
Paramètres de l'état fonctionnel.	46 type DF58
Paramètres d'édition du ticket compte-rendu	72 type DF06
Paramètres d'édition du ticket porteur	72 type DF05
Paramètres de téléchargement enveloppe 2	72 type DF 03
Paramètres de télécommunication acquéreur	72 type DF41
Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	72 type DF89
Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	72 type DF8B
Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	72 type DF87
Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	72 type DF2F
Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	72 type DF1D
Paramètres liste des AID EMV	72 type DF17
Paramètres liste des BIN agréés CB	72 type DF1E
Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV	72 type DF16
Paramètres messages Accepteur	72 type DF03
Paramètres messages porteur	72 type DF02
Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	72 type DF88
Paramètres risque acquéreur / Code numérique de la monnaie ou devise	72 type DF0C
Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	72 type DF2B
Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté	72 type DF27
Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté pour une carte	72 type DF3A
étrangère sur un automate	
Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté	72 type DF26
Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé double authentification porteur	72 type DF28
Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial	72 type DF2A
Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au	72 type DF2C
système acquéreur de Téléchargement	''
Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	72 type DF2D
Piste ISO 2	35
Présence deuxième bitmap	1
Prise en compte des données d'autorisation dans le calcul du CAI acquéreur	55 type DF79
Produits cartes Désactivés	72 type DF49

Type de transfert de fonds Unpredictable number terminal

Type de sécurisation de transaction de commerce électronique Type de site

Type de sceau

Type de support

VEISION 1.5.0	
Donnée	N° de champ et de sous-champ
Raison de la demande d'autorisation	47 type 01
Réservé national	58
Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement sécurisé VADS	58 type 0412
Résultat du traitement terminal (RTT)	58 type DF85
Résultats des vérifications de l'applicatif « CB » effectués par le système	58 type DF70
d'acceptation	
Sceau	58 type DF31
Marque choisie	59 type 0003
SIRET	46 type DF5D
Statut de l'application	46 type DF54
Terminal action code default	58 type FF0D
Terminal action code denial	58 type FF0E
Terminal action code on-line	58 type FF0F
Terminal capabilities	58 type 9F33
Terminal transaction date	55 type 009A
Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	58 type 9F66
Terminal type	58 type 9F35
Terminal verification results	58 type 95
Transaction type	58 type 9C
Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	47 type 48
Type d'application carte	55 type DF73
Type d'architecture du système d'acceptation.	46 type DF52
Type d'édition du ticket porteur	58 type 0809
Type de facture / procédure	47 type 03
Type de liste de diffusion	72 type DF3C
Type de prise en compte	58 type DF30
	F0.1 DE00

58 type DF32

58 type FF47 47 type 06 58 type FF52 47 type 26

58 type 9F37

20

# 2.3.2. <u>Liste par numéro de champ</u>

Le tableau ci dessous présente la liste (triée par numéro de champ) des champs de données utilisés par les protocoles CB2A TLC-TLP-GR, ainsi que leur format.

Les champs dont le format est spécifié « non défini » ne peuvent être présents dans les messages, car ils ne sont pas définis dans la prENV1750. Leur présence doit provoquer un rejet de transaction pour motif « erreur de format ».

Champ	Туре	Libellé	F	ormat
1		Présence deuxième bitmap		b 8
2		Numéro de porteur	LVAR	n19
3		Code traitement		n 6
4		Montant de la transaction		n 12
5		cf prENV 1750 : 1996		n 12
6		cf prENV 1750 : 1996		n 12
7		cf prENV 1750 : 1996		x+n 16
8		cf prENV 1750 : 1996		n 12
9		cf prENV 1750 : 1996		n 8
10		cf prENV 1750 : 1996		n 8
11		Numéro d'audit		n 6
12		Heure locale de la transaction	hhmmss	n 6
13		Date locale de la transaction	MMJJ	n 4
14		Date d'expiration de la carte	AAMM	n 4
15		cf prENV 1750 : 1996	AAIVIIVI	n 3
16		cf prENV 1750 : 1996	AAMM	n 4
17		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996	AAIVIIVI	n 6
18			+	_
18		Code activité de l'accepteur	+	n 4
20		cf prENV 1750 : 1996		n 3
		cf prENV 1750 : 1996		n 3
21		Code capacité du point d'acceptation		an 6
22		Condition de réalisation de la transaction au point de vente		n 6
23		Numéro séquentiel de la carte		n 3
24		Code fonction		n 3
25		Code raison du message		n 4
26		Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur		n 6
27		Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur		n 6
28		cf prENV 1750 : 1996	AAMMJJ	n 6
29		cf prENV 1750 : 1996		n 3
30		cf prENV 1750 : 1996		n 12
31		Données à imprimer/afficher	LVAR	ansc255
32		Identifiant de l'organisme acquéreur	LVAR	n11
33		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	n 11
34		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ns28
35		Piste ISO 2	LVAR	z37
36		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	z104
37		Numéro de référence d'archivage		anp 12
38		Numéro d'autorisation		anp 6
39		Code action		an 4
40		Code service		n 3
41		Identification du Système d'Acceptation		ans 8
42		Identification de l'accepteur de carte		ans 15
43		Nom et adresse de l'accepteur de carte (Card acceptor	LVAR	ans 40
		name/location)		
44		Données complémentaires réponse	LVAR	ans99
	AA	Champ erroné		ans 3 ou 7
	AC	Conversion de champ		ans21
	AE	Code réponse de l'ouverture de dialogue et service		n2
	AF	Code activation appel ou service		n1
	AH	Code gestion de transfert		n2
	Al	Code gestion de dialogue	1	n1
	AJ	Code gestion de dialogue  Code gestion d'incident		n3
	BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	+	ans21
45	50	cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ans76
46		Configuration du Système et des Points d'Acception	LVAR	ansb255
<del>-</del> U	DF50	ITP (Identifiant de l'application terminal)	L V / I I	ans12

Version '	1.5.0	CB2A TLC-TLP-GR		
Champ	Type	Libellé	Fo	rmat
	DF51	Numéro logique du système d'acceptation		ans3
	DF52	Type d'architecture du système d'acceptation		ans2
	DF53	Code activation application		ans1
	DF54	Statut de l'application		ans1
	DF55	Compléments de données de référence du système	Structure	10
	D1 00	d'acceptation	Otractare	10
	DF56	Compléments de données de référence du point	Structure	10
	DI 30	d'acceptation	Structure	10
	DF58	Paramètres de l'état fonctionnel		ans7
	DF5B	Numéro logique du point d'acceptation		ans3
	DF5C	IDPA		ans8
	DF5D	SIRET		ans14
	DF5E	IDSA		ans8
	DF5F	Numéro de contrat accepteur		ans7
	DF60	Dernière date/heure de mise en œuvre des différents		ans36
		services (télécollecte, téléparamétrage, téléchargement)		
	DF65	Mode de raccordement courant du système d'acceptation		n2
	DF66	Données de référence du système d'acceptation		ans89
	DF67	Données de référence du point d'acceptation		ans79
	DF92	Kernel Id		b1
	DF94	Complément d'information du numéro de série		ans 110
	DF94	Informations sur le point d'acceptation		n1
	DF96 DF97	Niveau d'agrément PCI PED		ans3
47	טראו		LVAR	ans orr
47	0.4	Données complémentaires nationales	LVAR	ans255
	01	Raison de la demande d'autorisation		n4
	02	Environnement réglementaire / technique de la transaction		n2
	03	Type de facture /procédure		n1
	04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	AAMMJJhh	n12
			mmss	
	05	Code forçage d'une transaction en autorisation		n1
	06	Type de site		ans8
	07	Année de la transaction	AA	n2
	09	Nombre de transactions non abouties d'une remise		n6
	10	Numéro de la transaction généré par le système		n6
	'0	d'acceptation		110
	14	Données d'horodatage	AAMMJJhh	n12
	' -	Dominees a norodatage	mmss	1112
	16	Fonctions de protocole supportées	1111133	an8
	18	Code pays du système d'acceptation		n3
	24			
		Numéro de dossier		anp 12
	26	Type de transfert de fonds		an3
	30	Capacité additionnelle de lecture de carte		n1
	32	ITP du point d'acceptation		ans 12
	48	TASA (Type d'Applicatif du Système d'Acceptation)		b516
48		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ans255
49		Code monnaie ou devise de la transaction		n 3
50		Code monnaie ou devise de la consolidation		n 3
51		cf prENV 1750 : 1996		n 3
52		cf prENV 1750 : 1996	1	b 8
53		of prENV 1750 : 1996		n 16
54		Montants, autres	LVAR	ans120
55			LVAR	b255
აა	0050	Données liées aux cartes à Microcircuit	LVAK	
	0056	Données équivalentes piste ISO 1 lues en mode sans		ans76
	0000	contact		1.0
	0082	Application interchange profile		b2
	008 <sup>E</sup>	CVM list		b252
	009A	Terminal transaction date	AAMMJJ	n6
	5F24	Application expiration date	AAMMJJ	n6
	5F25	Application effective date	AAMMJJ	n6
	9F02	Amount, authorized		n12
	9F06	Application identifier (AID)		b516
	9F07	Application usage control		b2
	9F0D	Issuer action code default		b5
	9F0E	Issuer action code denial		b5
	9F0E	Issuer action code denial		b5
			+	
	9F10	Issuer application data	1	b32
	9F26	Application cryptogram		b8

Version '	1.5.0	CB2A TLC-TLP-GR		
Champ	Type	Libellé	Fo	rmat
	9F27	Cryptogram information data		b1
	9F36	Application transaction counter (cf. EMV)		b2
	9F6B	Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans		b19
		contact		
	9F7C	Customer effective Data (CED)		b32
	DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif CB effectuées par		an 2
		le système d'acceptation		
	DF73	Type d'application carte		an1
	DF86	Dispositif sans contact		b35
	FF00	Issuer script results		b5
56		Eléments d'information initiaux	LLVAR	n36
57		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ansb255
58		Réservé national	LVAR	ansb255
	95	Terminal verification results		b5
	9C	Transaction type		n2
	0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme		anp1
		commerce électronique		
	0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur		an1
	0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce		an1
		électronique		
	0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement	structure	4
		sécurisé VADS		
	0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié		b1
	0414	Données complémentaires de commerce électronique	structure	340
	0415	Dénomination du portefeuille numérique		an2
	0416	Indicateur de commerce électronique		an2
	0417	Données additionnelles portefeuilles numériques		an1224
	0418	Identifiant wallet		n6
	0603	Agent Unique ID		an5
	0809	Type d'édition du ticket porteur		b1
	9F33	Terminal capabilities		b3
	9F34	Cardholder verification method results		b3
	9F35	Terminal type		n2
	9F37	Unpredictable number terminal		b4
	9F66	Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	structure	4
	DF30	Type de prise en compte		an1
	DF31	Sceau		b
	DF32	Type de sceau		an2
	DF85	Résultat du traitement terminal (RTT)		b5
	DF93	Kernel Id utilisé		b1
	FF0D	Terminal action code default		b5
	FF0E	Terminal action code denial		b5
	FF0F	Terminal action code on-line		b5
	FF35	Nombre de transactions de débit en différé de recouvrement		n10
	FF36	Montant des transactions de débit en différé de		n16
		recouvrement		
	FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce		n2
		électronique		
<u> </u>	FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur		b20
	FF49	Cryptogramme de commerce électronique		b20
	FF50	Motif de la transaction non aboutie		an2
	FF81	Error Indication		b 3
59		Données nationales additionnelles	LLVAR	ansb65535
	0001	Données Facilitateur de Paiement	structure	27
	0002	Indicateur sélection application		n2
<u> </u>	0003	Marque choisie		n2
	0004	Adresse commerçant final		ans 40
60		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ansb255
		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ansb255
61		-f = -ENV / 47E0 : 4000	1 1 / A D	ansb255
62		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	
62 63		cf prENV 1750 : 1996	LLVAR	ansb65535
62 63 64		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996		ansb65535 b 8
62 63 64 65		cf prENV 1750 : 1996		ansb65535
62 63 64 65 66		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996 Code consolidation		ansb65535 b 8
62 63 64 65		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996		ansb65535 b 8 b 8
62 63 64 65 66		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996 Code consolidation		ansb65535 b 8 b 8 n 1

Version '	1.5.0	CB2A TLC-TLP-GR		
Champ	Type	Libellé	Fo	rmat
70		Gestion transfert (sens Accepteur- Acquéreur)		n 14
71		Gestion transfert (sens Acquéreur – Accepteur)		n 14
72		Données transférées	LLVAR	ansb65535
	DF01	Paramètres de la monnaie ou devise		ans25
	DF02	Paramètres messages porteur		ansc48
	DF03	Paramètres messages accepteur		ansc48
	DF04	Paramètres accepteur		ansc107
	DF05	Paramètres d'édition du ticket porteur		ansc100
	DF06	Paramètres d'édition du ticket compte-rendu		ansc100
	DF07	Paramètres applicatifs		an22
	DF08	Paramètres d'appel		an17
	DF09	Paramètres d'horodatage GMT		an29
	DF0B	Paramètres autre monnaie ou devise		an8
	DF0C	Paramètres risques acquéreur/code numérique de la		an3
	DE40	monnaie ou devise		1.40
	DF16	Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV		ansb12
	DF17	Paramètres liste des AID EMV	structure	1021
	DF18	Liste des TAC EMV	structure	2132
	DF19	Liste des données spécifiques EMV par AID	structure	10272
	DF1A	DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	structure	7270
	DF1B	Paramètres d'appel aléatoire EMV	structure	1627
	DF1D	Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	structure	12
	DF1E	Paramètres liste des BIN agréés CB	structure	24
	DF1F	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte	1	b255
	DF20	Paramètres accepteur / Mode facturation télécom		an1
	DF21	Paramètres accepteur / Code activation mode appelé		an1
	DF22	Paramètres accepteur / SIRET		an14
	DF23	Paramètres accepteur / Type de site		ans8
	DF24	Paramètres d'appel / Fonctionnement		an10
	DF26	Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté		an12
	DF27	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté		an12
	DF28	Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé de double authentification porteur		an12
	DF2A	Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial		an12
	DF2B	Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation		an12
	DF2C	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement		ans30
	DF2D	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger		ans30
	DF2F	Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA		b256
	DF3A	Paramètre risque acquéreur/ Montant maximum accepté pour une carte étrangère sur automate		an12
	DF41	Paramètres de télécommunication acquéreur	structure	22123
	DF41	Paramètres d'appel télécommunication	structure	16
	DF44	Paramètres d'appel	structure	29
	DF45	Paramètres de téléchargement enveloppe 2	Strablate	anscb40
	DF46	Données appel récurrent		ans10
	DF47	Activations techniques		b13
	DF48	Libellé du réseau d'acceptation		ans24
	DF49	Produits cartes désactivés	1	b720
	DF87	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	structure	819
	DF88	Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	structure	27 ou 33
	DF89	Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	structure	3
	DF8A	Liste des TAC pour le paiement sans contact	structure	15
	DF8B	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	structure	26
	DF90	Activation fonctions	+	b2
73	5. 50	cf prENV 1750 : 1996	AAMMJJ	n 6
74		Nombre de transactions de crédit	7.0 (14114100	n 10
75		cf prENV 1750 : 1996		n 10
76		Nombre de transactions de débit		n 10
	1	Nombre de transactions de débit annulées	†	
77		I NOTIDIE de transactions de debit affidiees		n 10

Champ	Туре	Libellé	Fo	rmat
79	. , , , ,	cf prENV 1750 : 1996		n 10
80		cf prENV 1750 : 1996		n 10
81		cf prENV 1750 : 1996		n 10
82		cf prENV 1750 : 1996		n 10
83		cf prENV 1750 : 1996		n 10
84		cf prENV 1750 : 1996		n 10
85		cf prENV 1750 : 1996		n 12
86		Montant total des transactions de crédit		n 16
87		cf prENV 1750 : 1996		n 16
88		Montant total des transactions de débit		n 16
89		Montant total des transactions de débit annulées		n 16
90		cf prENV 1750 : 1996		n 10
91		cf prENV 1750 : 1996		
92		cf prENV 1750 : 1996		
93		cf prENV 1750 : 1996		
94		cf prENV 1750 : 1996		
95		cf prENV 1750 : 1996		
96		cf prENV 1750 : 1996	LLVAR	b999
97		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ans255
98		cf prENV 1750 : 1996	LLVAR	ansb65535
99		cf prENV 1750 : 1996		
100		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	n11
101		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ans17
102		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ans28
103		cf prENV 1750 : 1996	LVAR	ans28
104		cf prENV 1750 : 1996		
105		cf prENV 1750 : 1996		
106		cf prENV 1750 : 1996		
107		cf prENV 1750 : 1996		
108		cf prENV 1750 : 1996		
109		cf prENV 1750 : 1996		
110		cf prENV 1750 : 1996		
111		cf prENV 1750 : 1996		
112		cf prENV 1750 : 1996		
113		cf prENV 1750 : 1996		
114		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996		
115 116		cf prENV 1750 : 1996 cf prENV 1750 : 1996		
117		cf prENV 1750 : 1996		
117		cf prENV 1750 : 1996		
119		cf prENV 1750 : 1996		
120		cf prENV 1750 : 1996		
121		cf prENV 1750 : 1996		
122		cf prENV 1750 : 1996		
123		cf prENV 1750 : 1996		
124		cf prENV 1750 : 1996		
125		cf prENV 1750 : 1996		
126		cf prENV 1750 : 1996		
127		cf prENV 1750 : 1996		b 64
128		cf prENV 1750 : 1996		b 8

#### 2.3.3. Précisions sur les types répétables

- La répétabilité d'un type s'applique au niveau d'un message. Un type non répétable peut être, selon son usage, présent dans plusieurs messages d'un même échange ;
- Dans le cas d'un type répétable associé à un type primaire répétable, l'association entre ces types est réalisée par « proximité « , c'est-à-dire que le type associé est lié au type primaire le précédent dans le message. Cette règle est nécessaire à la gestion des types associés et facultatifs. Cette règle s'applique à partir de la version de protocole 1.1.6.

#### 2.3.4. <u>Définition des champs de données</u>

Ce paragraphe définit les champs de données utilisés par les protocoles applicatifs. Ces champs sont un sous-ensemble de ceux prévus par la norme prENV 1750 : 1996. La définition donnée ici est plus restrictive que celle de la norme.

Pour chaque champ défini, le libellé utilisé dans la norme prENV 1750 : 1996 version anglaise est précisé, entre parenthèses.

Tout type non défini dans CB2A TLC-TLP-GR est réservé à usage CB, sauf s'il est expressément déclaré à usage privé dans le dictionnaire.

Toute valeur d'une donnée non définie dans CB2A TLC-TLP-GR est réservée à usage CB, sauf si elle est expressément déclarée à usage privé dans le dictionnaire

Tout champ non défini dans CB2A mais défini dans la norme prENV 1750 : 1996 peut être utilisé dans le cadre d'accords entre utilisateurs.

# Principes de base retenus :

- tout champ de donnée décodable\* reçu et attendu est traité conformément aux spécifications,
- tout champ de donnée décodable\* reçu et non attendu n'est pas traité. Il n'est pas retransmis et ne provoque pas de rejet,
- tout champ de donnée explicitement déclaré avec une condition « obligatoirement absent », si reçu, fait l'objet d'un rejet,
- toute donnée non décodable\* reçue fait l'objet d'un rejet.

\*Un champ de donnée est décodable si sa structure est décrite dans le dictionnaire et est conforme à la description.

- Fixe : le format du champ de données est décrit
- Variable sans TLV : le format du champ de données est décrit
- Variable avec TLV: le champ de données est muni de la structure TLV (le type n'est pas forcément décrit)

Champ 2 Format : LVAR n ...19

Numéro de porteur (Primary Account Number).

Ce champ contient le numéro porteur issu de la carte.

Champ 3 Format : n 6

# **Code traitement (Processing Code)**

Valeurs:

□ Description de la transaction \_\_\_\_\_\_ n2

Valeur	Description
00	Achat de biens ou services
01	Retrait sur automate (DAB/GAB)
11	Quasi-cash
17	Retrait Guichet
18-19	Réservé privé
20	Crédit (retours)
28	Retour quasi cash
29	Réservé privé
38-40	Réservé privé
41	Transfert de fonds, débit
42	Transfert de fonds, crédit
43-45	Réservé privé
48-49	Réservé privé
58-79	Réservé privé
90-99	Réservé privé

□ Type de compte affecté au débit \_\_\_\_\_\_ n2

Valeur	Description
00	Conditions normales
33	Différé de recouvrement

□ Type de compte affecté au crédit\_\_\_\_\_ n2

Valeur	Description
00	Données non significatives

Champ 4 Format : n 12

# Montant de la transaction (Amount, transaction).

Montant de la transaction exprimé dans la monnaie ou devise dont le code est précisé dans le champ 49. Le montant est exprimé dans la plus petite unité de la monnaie ou devise (en centimes pour les euros) dont la liste figure dans le document ISO 4217.

Dans le cas particulier de transactions non-abouties, un montant à zéro est possible.

Volume 2 Version 1.5.0

Champ 11

Champ 11 Format : n 6

Numéro d'audit (System trace audit number).

Géré par l'initiateur, ce champ permet de référencer une transaction (question/réponse), notification de manière unique.

Champ 12 Format : hhmmss n 6

Heure locale de la transaction (Time, local transaction).

Les champs 12, 13 et 47 type 07 fonctionnent de concert. Ils transportent pour une transaction donnée, la date – heure locale à laquelle la transaction est effectuée. L'heure locale est une résultante de l'opération d'horodatage (voir téléparamétrage).

La date – heure positionnée dans un message de type question par l'un des systèmes, est répétée à l'identique dans la réponse par l'autre système. Il s'agit donc de la date – heure locale de l'application CB du système d'acceptation, ou bien de la date – heure locale de l'application acquéreur.

Champ 13 Format : MMJJ n 4

Date locale de la transaction (Date, local transaction).

La date locale est une résultante de l'opération d'horodatage (voir téléparamétrage). L'année correspondant à cette date se trouve dans le champ 47 type 07. Voir explications dans le champ 12.

Champ 14 Format : AAMM n 4

Date d'expiration de la carte (Date, expiration).

Date de fin de validité de la carte.

Champ 18 Format : n 4

Code activité de l'accepteur (Merchant type).

Code indiquant le type d'activité de l'accepteur.

Ce code correspond au MCC (Merchant Category Code) dont la liste des valeurs possibles est définie dans la norme ISO 18245.

Champ 21 Format : an 6

Code capacité du point d'acceptation (Point of service capability code).

Cette donnée est liée à la configuration du Point d'acceptation, en aucun cas au moyen utilisé par le terminal au moment de la transaction qui est précisé dans le champ 22. Ce champ précise le moyen « principal » dont dispose le terminal pour certaines fonctions :

Format : n 6

	Capacité de	lecture de la carte	an1
	0	Inconnue	
	1	Pas de capacité de lecture de la carte	
	2	Piste magnétique ISO2	
	3	Lecteur de carte à microcircuit sans contact contexte puce EMV	
	4	Lecteur de carte à microcircuit sans contact contexte piste magnétique	
	5	Microcircuit	
	8	Issu d'un serveur	
	6	Manuel	
	9	Réservé privé	
	S-Z	Réservé privé	
	Capacité d'a	authentification du porteur de la carte	an1
	. 0	Pas d'authentification électronique	
	1	Authentification par code confidentiel (PIN)	
	2	Analyse électronique de signature	
	6	Autres (Valeur par défaut)	
	9	Réservé privé	
	S-Z	Réservé privé	
	Canacité de	capture de la carte	an1
_	0	Aucune	aii i
	1	Capture possible	
		Capture possible	
	_	écriture sur la carte	an1
	0	Inconnue	
	1	Pas de capacité d'écriture sur la carte	
	2	Piste magnétique ISO2	
	3	Microcircuit	
	8-9	Réservé privé	
	S-Z	Réservé privé	
	Capacité à a	afficher/imprimer des messages	an1
	0	Inconnue	
	1	Aucune	
	2	Impression	
	3	Affichage	
	4	Impression et affichage	
	T-Z	Réservé privé	
	Capacité de	lecture du code confidentiel	an1
-	0	Aucune	
	1	Inconnue	
	4	4 caractères	
	5	5 caractères	
	6	6 caractères	
	7	7 caractères	
	8	8 caractères	
	9	9 caractères	
	A	10 caractères	
	В	11 caractères	
	C	12 caractères	
	S-Z	Réservé privé	

Condition de réalisation de la transaction au point de vente

Champ 22

# (Point of service entry mode)

Env	ironnem	ent d'émission	n1
	0	Inconnu	
	1	Dans les locaux de l'accepteur, sous surveillance	
	2	Dans les locaux de l'accepteur, sans surveillance	
	3	Hors des locaux de l'accepteur, sous surveillance	
	4	Hors des locaux de l'accepteur, sans surveillance	
	5	Chez le porteur, sans surveillance	
	9	Réservé privé	
Prés	sence du	ı porteur	n1
	0	Porteur présent	
	1	Porteur non présent	
	2	Vente Par Correspondance (VPC)	

#### ■ Mode de lecture de la carte

9

n1

0	Non spécifié
2	Piste magnétique
3	Transaction microcircuit sans contact utilisant les données puce EMV
4	Transaction microcircuit sans contact utilisant les données piste
5	Microcircuit
6	Saisie manuelle
7	Piste magnétique, après tentative de lecture du microcircuit
8	Issu d'un serveur
9	Réservé privé

■ Méthode d'authentification du porteur

Vente Par Téléphone (VPT)

Réservé privé

Porteur non présent, en attente autorisation

\_ n1

0	Pas d'authentification				
1	Code confidentiel				
2	Signature électronique				
5	Signature manuelle				
6	Autres authentifications manuelles				
7	Vérification de l'adresse				
8	Code confidentiel + signature manuelle				

Système authentifiant le porteur \_\_\_

<u>n1</u>

0	Pas d'authentification	
1	Microcircuit	
2	Terminal	
3	Agent autorisé	
4	Accepteur	
5	Autres	
8-9	Réservé privé	

□ Etats des moyens d'affichage/impression des messages

n1

0	Inconnu			
1	Aucun			
2	ression indisponible			
3	fichage indisponible			
4	Impression et affichage indisponibles			
9	Réservé privé			

Champ 23 Format : n 3

Numéro séquentiel de la carte (Card sequence number).

Ce numéro permet de distinguer des cartes portant le même numéro de porteur.

Champ 24 Format : n 3

# Code fonction (Function code).

Code indiquant la fonction du message.

Valeur	Description
Valeurs utilis	sées dans les messages 03xx de transfert de fichier
301	Enregistrement à ajouter
303	Enregistrement à effacer
306	Fichier à remplacer
308	Fichier à supprimer
360	Fichier à modifier
361	Activation positive de fichier
363	Activation négative de fichier
380-399	Réservé privé
	sées dans les messages 06xx de notifications d'incidents et resynchronisation
	ange d'état fonctionnel
670	Paramètres de l'état fonctionnel du système d'acceptation
671	Données de référence du système d'acceptation
672	Données de référence du point d'acceptation
680	Notification de prise en compte de l'état fonctionnel
681	Notification d'incident protocole
690-699	Réservé privé
	on des messages 08xx
831	Test d'écho
851	Proposition du droit de parole
860	Fermeture de dialogue
862	Ouverture de dialogue + service télécollecte
863	Ouverture de dialogue + service téléparamétrage
864	Ouverture de dialogue + service téléchargement
865	Ouverture de service télécollecte
866	Ouverture de service téléparamétrage
880-899	Réservé privé

Champ 25 Format : n 4

# Code raison du message (Message Reason code).

Le code raison du message fournit au destinataire d'un message de demande ou d'avis, la raison ou le but du message. Les valeurs possibles pour le protocole CB2A sont les suivantes :

Valeur	Description
Les valeurs 80	000 à 8999 indiquent la raison d'un message de gestion de réseau (0800)
8010	Programmé par le système acquéreur (HHMM)
8011	Changement de configuration du logiciel applicatif système d'acceptation
8012	Changement de configuration matérielle système d'acceptation
8013	Première initialisation système d'acceptation
8014	Vidage du fichier de transactions – Initiative accepteur de carte
8017	Première initialisation du système d'acceptation, remplacement de matériel
8020	Mise à jour de paramètres par l'accepteur de carte
8021	Fichier de transactions plein
8022	Reprise suite à incident
8023	Appel acquéreur
8024	Appel accepteur, altération de paramètre détectée
8600-8999	Réservé privé

			Champ 26
Autre	s valeurs : 9600-99	999 Réservé privé	
	3333 33	TROOGIVO PIIVO	
Char	np 26		Format : n 6
Cont	rôle de trai	nsfert Accepteur-Acquéreur (Upload control).	
		ilisé pour contrôler le transfert d'informations entre les applicatifs des système met le contrôle du transfert des transactions lors d'une remise.	es Accepteur et Acquéreur. En
□ I	ndication o	du besoin d'acquittement	n1
		eur de transactions de demander l'acquittement d'un ou de plusieurs messag se le résultat de ses contrôles.	es, et au destinataire d'indiquer
Valeu		s dans un message demande :	
		Pas d'acquittement demandé Acquittement demandé	
	2	Acquittement demandé, fin du transfert	
Valeu		s dans un message réponse : Acquittement positif	
		Acquittement positif, fin du transfert	
		Acquittement négatif, demande de répétition Acquittement négatif, sans répétition demandée	
		Acquittement negatif, sans repetition demandee  Acquittement negatif, arrêt du transfert	-
transı systè L'acq	met un 'acq me accepte uéreur peu	ransfert, un ou plusieurs messages de notification sont incorrects, l'acquéreur quittement négatif avec demande de répétition', en précisant le numéro du der eur reprend l'envoi des messages de notification à partir du numéro suivant. t également s'il le souhaite poursuivre sans répétition. Pour ce faire, il transm ndée', et précise le numéro du message à partir duquel le transfert doit continu	rnier message accepté. Le et un 'acquittement négatif sans
<b>□</b> N	Numéro de	message de notification	n5
- ur - un - un	ne valeur né n numéro de n numéro de	essage peut être : égociée (initialisation d'une remise ou reprise après incident), e message envoyé, e message acquitté, e message à partir duquel continuer.	
- de - du	la phase d message o	de ce numéro est fonction : de la remise, concerné, tion de la donnée 'Indication du besoin d'acquittement'.	
<u>Cha</u> r	np 27		Format : n 6
Cont	rôle de trai	nsfert Acquéreur-Accepteur (download control).	
		ilisé pour contrôler le transfert d'information entre les applicatifs des systèmes met le contrôle du transfert des fichiers de paramètres (tables), lors d'un télép	
	Acquitteme	ent de transfert acquéreur – accepteur	n1

Permet à l'applicatif du système Acquéreur de demander un acquittement et à l'applicatif du système Accepteur d'indiquer quel type d'acquittement il émet.

Valeurs utilisées dans le sens Acquéreur-Accepteur :

0	Pas d'acquittement demandé	
1	Acquittement demandé	
2	Acquittement demandé, fin du transfert	

Valeurs utilisées dans le sens Accepteur-Acquéreur :

3	Acquittement positif			
4	Acquittement positif, fin du transfert			
7	Acquittement négatif, demande de répétition			
8	RUF			
9	Acquittement négatif, arrêt du transfert			

Si un ou plusieurs messages sont incorrects, l'applicatif du système Accepteur peut demander la répétition et transmet un 'acquittement négatif avec demande de répétition', en précisant le numéro du dernier message. L'acquéreur reprend l'envoi des messages de notification à partir du numéro suivant.

L'applicatif du système d'acceptation peut également s'il le souhaite poursuivre sans répétition. Pour ce faire, il transmet un 'acquittement négatif sans répétition demandée', et précise le numéro du message à partir duquel le transfert doit continuer.

_		,			
ш	Nun	nero	de	message	

n5

Le numéro de message peut être :

- une valeur négociée (initialisation du téléparamétrage ou reprise après incident),
- un numéro de message envoyé,
- un numéro de message acquitté.

La signification de ce numéro est fonction :

- de la phase du téléparamétrage,
- du message concerné,
- de la valorisation de la donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur'.

Champ 31 Format: LVAR ansc ...255

# Données à Imprimer/afficher (Print/display data).

Ce champ contient des données à afficher et/ou imprimer par le système d'acceptation pour l'accepteur et/ou le porteur.

Ce champ a une structure de type TLV « caractères » (Type, Longueur, Valeur).

Le champ 31 peut être constitué de plusieurs éléments de donnée consécutifs, dans la limite de la longueur totale du champ.

• Structure des éléments de données :

# ☐ Type d'élément de donnée \_\_\_

\_an2

Туре	Description	Répétable			
00	Réservé				
01	Impression				
02	Affichage				
03	Impression et affichage				
04	Impression pour le porteur uniquement				
05	Affichage pour le porteur uniquement				
06	Impression et affichage pour le porteur				
07	Impression pour l'accepteur uniquement				
08	Affichage pour l'accepteur uniquement				
09	Impression et affichage pour l'accepteur				

Type	Description	Répétable
0A	Impression, Accepteur et porteur	
0B	Affichage, Accepteur et porteur	
0C	Impression et affichage, Accepteur et porteur	
0F	Réservé privé	

Longueur de	la do	nnée á	à suivre	an	13

Valeur de la donnée

Champ 32 Format : LVAR n ...11

Identification de l'organisme Acquéreur

(Acquiring institution identification code)

Ce champ permet d'identifier l'acquéreur.

Ш	BIN Banque	n6
	si disponible, sinon zéro	
	Code Banque	n5

Champ 35 Format : LVAR z ...37

Piste ISO2 (Track 2 data).

Champ 37 Format : anp 12

Numéro de référence d'archivage (Retrieval reference number).

Référence laissée à la discrétion de l'accepteur.

Champ 38 Format : anp 6

Numéro d'autorisation (Approval Code).

Ce champ est obligatoire en cas d'autorisation positive, il est facultatif dans les autres cas.

Champ 39 Format: an 4

Code action (Action code).

La donnée « Action immédiate » indique au système d'acceptation l'action immédiate qu'il doit effectuer pour continuer ou terminer la transaction en cours.

La donnée « Action suivante » indique au système d'acceptation l'action suivante qu'il doit effectuer lorsque la transaction sera terminée.

La donnée « Complément d'informations sur action immédiate » donne des informations supplémentaires sur la signification de l'action immédiate.

Octobre 2015

34

□ Action immédiate\_\_\_\_\_an1

0	Approuvée
1	Refusée
8	Réservé pour la remontée des transactions de remise
9	Réservé privé

Seule la valeur '8' doit être utilisée dans les remises de transaction .

□ Action suivante \_\_\_\_\_an1

0	Aucune
9	Réservé privé

Cette donnée dépend :

- des types de messages,
- de la valeur de la donnée « Action immédiate ».

Dans tous les messages (sauf 0146, 0246, 0446et 0516) :

00	pas d'information complémentaire
04	erreur de format
09	arrêt momentané du système

Dans les messages de gestion de réseau (0814) :

20	dialogue ouvert, mais service proposé refusé
21	service test d'écho non supporté

Dans les messages réponse de téléparamétrage (0370) :

30	Instruction de fichier acceptée
32	table de paramètre invalide
33	transfert table de paramètre refusée

Dans les messages réponse de télécollecte (0516) :

41	suppression de la remise transmise
42	demande de reprise de la remise
43	passage à la remise suivante

Dans les remises des transactions (messages 0146, 0246, 0446) :

la donnée 'Complément d'informations sur action immédiate' est renseignée avec la valeur du code réponse de l'autorisation.

Champ 40 Format : n 3

Code service (Service code).

Le code service est décrit dans la norme ISO 7813.

Champ 41 Format: ans 8

Identification du système d'acceptation (Card accepting device identification).

Ce champ contient:

- à l'initialisation du système d'acceptation, le numéro logique du terminal,
- à partir du transfert par le système acquéreur d'un identifiant 'enveloppe 41', le contenu de cette enveloppe.

Champ 42 Format : ans 15

Identification de l'accepteur de carte (Card acceptor identification code).

Ce champ contient:

- à l'initialisation du système d'acceptation, le numéro de contrat accepteur,
- à partir du transfert par le système acquéreur d'un identifiant 'enveloppe 42', le contenu de cette enveloppe.

Champ 43 Format : ans 40

Nom et adresse de l'accepteur de carte (Card acceptor name/location).

Exemple:

Valeur de la donnée : DURAND\PARIS\75007 (20 espaces) FR

Codage ASCII:

[44][55][52][41][4E][44][5C][50][41][52][49][53][5C][37][35][30][30][37]  $[20]_{x20}$  [46][52]

Nom, ville et code postal \_\_\_\_\_\_ans38

Les données sont séparées par un "anti-slash" ("\").

Comme tout champ de type "ans" de longueur fixe, la structure "nom\ville\code postal" est justifiée à gauche et complétée par des espaces à droite.

Dans le cas où la longueur des données « Nom, ville et code postal » dépasserait les 38 caractères, la donnée de la ville sera tronquée de façon à correctement renseigner le code postal.

Une donnée valorisée ne peut contenir une chaîne de caractères ne comprenant que des zéros ou des espaces.

Dans le cas des transactions effectuées par un facilitateur de paiement, le scheme peut exiger des spécificités de format de la donnée « Nom ».

Pays ans2

Cette donnée est codée selon la codification alphabétique conforme à l'ISO 3166.

Champ 44 Format : LVAR ans ...99

Données complémentaires de réponse (Additionnal response data).

 Dans une réponse négative à tout type de message, le champ permet de préciser la cause du refus. Par exemple, c'est l'utilisation du type AA pour déclarer une erreur sur un champ, ou l'absence d'un champ obligatoire et nécessaire aux traitements.

Champ	44
-------	----

 Dans une notification d'une activité de remise, le champ 44 s'il est présent, correspond aux données complémentaires de réponse de la réponse à la demande d'autorisation initiale.

Le champ 44 a une structure de type TLV « caractères » (Type Longueur Valeur).

#### • Structure des éléments de données :

# □ Type d'élément de donnée \_\_\_\_\_

\_\_\_\_an2

Туре	Description	Répétable
AA	Champ erroné	X
AC	Conversion de champ	X
AE	Code réponse de l'ouverture de dialogue et service	
AF	Code activation appel ou service	
AH	Code gestion de transfert	
Al	Code gestion de dialogue	
AJ	Code gestion d'incident	
ВС	Message à destination de l'initiateur de la transaction	
RA-ZZ	Réservé pour usage privé	

Longueur de la donnée	an3
Valeur de la donnée	

Les valeurs et signification possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

#### > TYPE AA: CHAMP ERRONE

Format de la donnée : ans3 / ans7 Longueur transportée : 3 ou 7

Le type AA lorsqu'il est présent dans les notifications de remise (0146/0246/0446) correspond à la valeur renseignée dans la réponse à la demande d'autorisation initiale.

Il est également renseigné dans les messages de réponse, pour certaines valeurs du champ 39. Valeurs :

- le numéro du champ erroné sur 3 caractères (significatifs),
- éventuellement le type du sous-champ erroné, sur 4 caractères (significatifs), s'il s'agit d'un champ de structure TLV, ou la position de début du sous-champ erroné, sur 4 caractères (significatifs), s'il s'agit d'un champ comportant plusieurs sous-champs consécutifs. (le caractère blanc n'étant pas significatif)

#### > TYPE AC: CONVERSION DE CHAMP

Format de la donnée : ans 5...21 Longueur transportée : 5...21

# Valeurs :

Le type AC est utilisé pour donner des informations sur des valeurs de champs ayant été converties lors de la réponse à la demande d'autorisation : il permet le transport de l'ancienne valeur du champ et du responsable de la conversion, dans une notification de remise.

le responsable de la conversion sur 1 caractère :

0	e-rsb
1	passerelle VISA
2	passerelle Mastercard
9	autre

- le numéro du champ ayant été converti sur 3 caractères,
- la valeur initiale du champ converti sur n caractères.

#### ➤ TYPE = AE: CODE REPONSE DE L'OUVERTURE DE DIALOGUE ET SERVICE

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 2

code	Libellé
10	Identification et authentification correctes
11	Identification correcte
12	Authentification correcte
13	Mode de facturation non correcte – facturation forcée par l'acquéreur
20	Identification et authentification incorrectes
21	Identification incorrecte
22	Authentification incorrecte
23	Application non reconnue
25	Type de fonction non reconnue sur le système acquéreur
30	Service momentanément indisponible
31	Autres motifs de refus

#### > TYPE = AF: CODE ACTIVATION APPEL OU SERVICE

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Permet à un système acquéreur de demander à l'entité correspondante l'activation d'un service.

code	Libellé
1	Aucune activation d'appel ou service demandé
2	Activer Téléparamétrage
3	Activer Télécollecte
4	Activer Téléchargement

# > Type = AH : Code gestion de transfert

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 2

Valeurs utilisées par le système d'acceptation :

code	libellé
00	Prise en compte correcte
01	Dépassement de capacité
02	Type de fichier non supporté
03	Numéro de version incorrect
04	Fichier invalide; autres motifs
12	Trop d'erreurs pendant le transfert
13	Erreur de format sur les enregistrements reçus
14	Nombre de messages transférés supérieur à celui annoncé
15	Nombre de messages transférés inférieur à celui annoncé
20	Type de calcul d'intégrité non supporté
21	Valeur d'intégrité incorrecte
22	Vérification d'intégrité non supportée

# > TYPE = AI: CODE GESTION DE DIALOGUE

Format de la donnée : n1

Longueur transportée : 1

Valeurs utilisées par le message « réponse à demande d'ouverture de dialogue + service ». Ces valeurs permettent à un système acquéreur de demander à un système d'acceptation de réaliser :

- une fin de dialogue, après réalisation du service (sans proposition de droit de parole),

- une fin de dialogue, sans activation de service (sans proposition de droit de parole).

code	libellé
1	Demande expresse de fermeture de dialogue en fin de service
2	Fermeture de dialogue

# > TYPE = AJ: CODE GESTION D'INCIDENT

Format de la donnée : n3 Longueur transportée : 3

□ Niveau de synchronisation \_\_\_\_\_\_

	code	libellé mode de synchronisation
Ī	1	Synchronisation sur dernier échange
Ī	2	Synchronisation en état « dialogue fermé »

□ Code de l'incident n2

code	libellé incident
01	Incident timer (Expiration du TNR)
02	Incident timer (Expiration du TGR)
03	Incident timer (Expiration du TSI)
04	Incident timer (Expiration du TSM)
11	Erreur de cinématique
12	Erreur de syntaxe/sémantique (peut être associée au champ 44 type AA)
20	Incident en phase de transfert

# > Type = BC : Message a destination de l'initiateur de la transaction

Format de la donnée : ans...21 Longueur transportée : ...21

Valeurs:

La donnée contient un libellé à destination de l'initiateur de la transaction.

Elle est utilisée uniquement dans les messages de notification de remise en télécollecte, pour remonter les valeurs de réponse à la demande d'autorisation.

Champ 46 Format : LVAR ansb ...255

Configuration du Système et des Points d'Acceptation (CAD management/Service Quality data).

La longueur du champ est variable selon les fonctions applicatives mises en oeuvre lors d'un Téléparamétrage ou d'un Téléchargement.

Le champ 46 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur).

• Structure des éléments de données :

□ Type d'élément de donnée \_\_\_\_\_ b2

Type	Description	Répét.
DF50	ITP (Identifiant de l'application terminal)	
DF51	Numéro logique du système d'acceptation	
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	
DF53	Code activation application	
DF54	Statut de l'application	

DF55	Compléments de données de référence du système d'acceptation	
DF56	Compléments de données de référence du point d'acceptation	
DF58	Paramètres de l'état fonctionnel	Χ
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation	
DF5C	IDPA	
DF5D	SIRET	
DF5E	IDSA	
DF5F	Numéro de contrat accepteur	
DF60	Dernière date/heure de mise en œuvre des différents services	
	(télécollecte, téléparamétrage, téléchargement)	
DF65	Mode de raccordement courant du système d'acceptation	
DF66	Données de référence du système d'acceptation	
DF67	Données de référence du point d'acceptation	
DF69-DF6F	Réservé privé	
DF92	Kernel Id	Χ
DF94	Complément d'information du numéro de série	
DF96	Informations sur le point d'acceptation	
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	

Longueur de la donnée \_\_\_\_\_ b2

Valeur de la donnée

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

# TYPE = DF50: ITP (IDENTIFIANT DE L'APPLICATION TERMINAL)

Format de la donnée : ans12 Longueur transportée : 12

Description	Type de donnée
Code Constructeur	ans 3
Version des Spécifications de Référence	ans 3
Modèle d'équipement	ans 3
Version du logiciel applicatif interbancaire	ans 3

# > Type = DF51: Numero logique du systeme d'acceptation

Format de la donnée : ans3 Longueur transportée : 3

Valeurs : Numéro du système d'acceptation géré par l'accepteur.

# ➤ TYPE = DF52: TYPE D'ARCHITECTURE DU SYSTEME D'ACCEPTATION

Format de la donnée : ans2 Longueur transportée : 2

10	Autonome
20	Réparti concentré
21	Réparti grappé

# > Type = DF53: Code activation application

Format de la donnée : ans1 Longueur transportée : 1

0	Désactiver
1	Activer

\_b1

TYPE = DF54: STATUT DE L'APPLICATION

Format de la donnée : ans1 Longueur transportée : 1

0	Désactivé
1	Activé

# > Type = DF55: Complement de donnée de reference du point d'acceptation

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 10

☐ Bitmap de la capacité de raccordement du système d'acceptation \_\_\_\_\_\_ b3

Bits octet 1	Description
8	GSM IP
7	GSM X25
6	RNIS canal D X25
5	RNIS canal B (EBS)
4	Ligne spécialisée X25
3	RTC PAD X25
2	RTC NAS IP
1	LAN IP

Bits octet 2	Description	
8-3	Réservé privé	
5-2 1	Réservé usage futur GPRS IP	

Bits octet 3	Description
8-1	Réservé privé

Cette bitmap présente les types de raccordements opérationnels (même si non paramétrés) par le système d'acceptation. Plusieurs bits peuvent être positionnés.

☐ Bitmap de la capacité de lecture du système d'acceptation \_\_\_\_\_

_

Cette donnée liste les moyens opérationnels complémentaires utilisés sur le système d'acceptation.

□ Réservé CB bo

#### > Type = DF56: Complements de données de reference du point d'acceptation

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 10

□ Réservé CB\_

\_\_\_\_\_ b9

		Champ 46	
Bitmap de	la capacité de lecture du point d'acceptation	b1	
Bits octet 1	Description		
8-2	RUF		
1	L'application gère le sans contact		
Cette donnée liste les capacités complémentaires offertes par le système d'acceptation. Un bit est positionné lorsque le la capacité complémentaire est offerte.			

©Groupement des Cartes Bancaires - Tous droits réservés – 2015 CB2A TLC-TLP-GR

# > Type = DF58: PARAMETRES DE L'ETAT FONCTIONNEL

Format de la donnée : ans7 Longueur transportée : 7

Valeurs : Contient le  $n^\circ$  de version d'une table du système d'acceptation :

Description		Type de donnée
Description		
Identifiant de la	table	ans2
01 : Table	Monnaie ou devise	
02 : Table	Message porteur	
03 : Table	Message accepteur	
04 : Table	Paramètres accepteur	
05 : Table	Edition ticket porteur	
06 : Table	Edition ticket compte rendu	
07 : Table	Paramètres applicatifs	
08 : Table	Appel	
09 : Table	Données spécifiques EMV par AID	
10 : Réserv	é Usage Futur	
11 : Table	Liste des DOL EMV	
12 : Table	Risque acquéreur	
13 : Table	Liste de contrôle de numéros de carte porteur	
14 : Table	Liste de BINs agrées CB	
15 : Réserv	é Usage Futur	
16 : Table	Liste des TAC EMV	
17 : Table	Autre monnaie ou devise	
18 : Table	Paramètres d'horodatage GMT	
19 : Table	Liste clés publiques d'authentification EMV	
20 : Table	Liste des AID EMV	
21 : Table	Télécommunication télécollecte	
22 : Table	Télécommunication téléparamétrage	
23 : Table	Télécommunication autorisation	
24 : Réserv	é Usage Futur	
25 : Table	Télécommunication téléchargement env 1	
26 : Table	Télécommunication téléchargement env 2	
27 : Table	Appel aléatoire EMV	
28 : Table	Identifiant pseudo-session de l'accepteur de carte	
29 : Table	Données complémentaires EMV pour télécollecte	
32 : Table	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	
34 : Table	Paramètres spécifiques au paiement sans contact	
35 : Table	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement	
	sans contact	
36 : Table	Paramètres édition première ligne ticket	
37 : Table	Fonctions	
38 : Table	Désactivation Produits Carte	
82-99 : Tables		
N° de version T		ans 4
	valeur « zéro » si le fichier est géré par l'application mais que le	
fichier est absent ou vide.		
	planc » si la table de paramètres est gérée par l'application en	
	e mais n'est pas utilisée	
Statut de la tabl	e	ans 1
0 : valide		
1 : non valide		

# > TYPE = DF5B: NUMERO LOGIQUE DU POINT D'ACCEPTATION

Format de la donnée : ans3 Longueur transportée : 3

Valeurs : Numéro du point d'acceptation géré par l'accepteur.

### > TYPE = DF5C: IDPA (IDENTIFICATION DU POINT D'ACCEPTATION)

Format de la donnée : ans8 Longueur transportée : 8

Valeurs : Identifiant du point d'acceptation géré par l'acquéreur.

### > TYPE = DF5D: SIRET

Format de la donnée : ans14 Longueur transportée : 14

### > Type = DF5E: IDSA (IDENTIFICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION)

Format de la donnée : ans8 Longueur transportée : 8

Valeurs : Identifiant du système d'acceptation géré par l'acquéreur.

#### > TYPE = DF5F: NUMERO DE CONTRAT ACCEPTEUR

Format de la donnée : ans7 Longueur transportée : 7

Valeurs : plus communément appelé « contrat commerçant ».

# TYPE = DF60: DERNIERE DATE/HEURE DE MISE EN ŒUVRE DES DIFFERENTS SERVICES (TELECOLLECTE, TELEPARAMETRAGE, TELECHARGEMENT)

Format de la donnée : ans36 Longueur transportée : 36

	Type de donnée
Description	
Date et heure de dernière télécollecte (AAMMJJhhmmss)	ans 12
(renseigné à blanc si non significatif)	
Date et heure de dernier téléparamétrage (AAMMJJhhmmss)	ans 12
(renseigné à blanc si non significatif)	
Date et heure de dernier téléchargement (AAMMJJhhmmss)	ans 12
(renseigné à blanc si non significatif)	

#### > Type = DF65: Mode de raccordement courant du système d'acceptation

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Indique le mode de raccordement utilisé par le système d'acceptation sur la connexion en cours.

Valeurs	Description
1	LAN IP
2	RTC NAS IP
3	RTC PAD X25

Valeurs	Description
4	Ligne spécialisée X25
5	RNIS canal B (EBS)
6	RNIS canal D X25
7	GSM X25
8	GSM IP
9	GPRS IP
14-24	Réservé privé

### > Type = DF66: Donnees de reference du système d'acceptation.

Format de la donnée : ans89 Longueur transportée : 89

#### Valeurs:

	Type de donnée
Description	
Code éditeur du logiciel applicatif	ans 3
Numéro de version logiciel du gestionnaire des applications	ans 4
Code éditeur du gestionnaire des applications	ans 3
N° version logicielle du noyau	ans 4
Code éditeur du noyau	ans 3
Numéro de version logicielle du résident	ans 12
(Renseigné à blanc si non significatif)	ans 12
N° de série du point d'acceptation	ans 12
Nombre de lecteur CàM	ans 1
Nombre de lecteur piste	ans 1
Taille de liste de contrôle de numéros de carte porteur	ans 4
Valeur exprimée en centaine, cadrée à droite et précédée par des zéros	
Type de liste de contrôle de numéros de carte porteur	ans 1
1 : liste noire normale 1	
Capacité mémoire FLASH du système d'acceptation (Ko)	ans 6
Capacité restante de stockage FLASH du système d'acceptation (Ko)	ans 6
Capacité mémoire RAM du système d'acceptation (Ko)	ans 6
Capacité restante de stockage RAM du système d'acceptation (Ko)	ans 6
Nombre de points d'acceptation gérés par le système d'acceptation (non	ans 3
significatif si système d'acceptation autonome)	
Nombre d'applicatifs	ans 2
Pour renseigner cet élément de donnée on doit compter :	
<ul> <li>les applicatifs (et non les applications) y compris celui en cours ;</li> </ul>	
<ul> <li>les applicatifs CB et les applicatifs non CB;</li> </ul>	
- les applicatifs actifs et les applicatifs non actifs	
Numéro de version du matériel coupleur	an 4
Numéro de version logiciel coupleur	an 4
Numéro de version des spécifications coupleur	an 4

#### Exemples de codage du "numéro de version des spécifications coupleur" :

Version 2.0 = '200'; Version 2.2 = '202'; Version 2.20 = '220'; Version 10.2 = '1002'

### > Type = DF67: Donnees de reference du point d'acceptation

Format de la donnée : ans79 Longueur transportée : 79

Contient l'ensemble des informations relatives au point d'acceptation.

Post disc	Type de donnée
Description	
Code éditeur du logiciel applicatif	ans 3
Version logiciel du gestionnaire des applications	ans 4
Code éditeur du gestionnaire des applications	ans 3
N° version logicielle du noyau	ans 4
Numéro de version logicielle du résident	ans 12
(Renseigné à blanc si non significatif)	
N° de série du point d'acceptation	ans 12
Nombre de lecteur CàM	ans 1
Nombre de lecteur piste	ans 1
Capacité mémoire FLASH du point d'acceptation (Ko)	ans 6
Capacité restante de stockage FLASH du point d'acceptation (Ko)	ans 6
Capacité mémoire RAM du point d'acceptation (Ko)	ans 6
Capacité restante de stockage RAM du point d'acceptation (Ko)	ans 6
Code éditeur du noyau	ans 3
Numéro de version du matériel coupleur	an 4
Numéro de version logiciel coupleur	an 4
Numéro de version des spécifications coupleur	an 4

### Exemples de codage du "numéro de version des spécifications coupleur" :

Version 2.0 = '200'; Version 2.2 = '202'; Version 2.20 = '220'; Version 10.2 = '1002'

#### > TYPE = DF92: KERNEL ID

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Identifiant d'un Kernel présent sur le terminal.

Cf. EMV.

### > TYPE = DF94: COMPLEMENT D'INFORMATION DU NUMERO DE SERIE

Format de la donnée : ans 1...10 Longueur transportée : 1...10

Cette donnée contient des informations complémentaires sur le numéro de série du système ou du point d'acceptation.

#### > Type = DF96: Informations sur le point d'acceptation

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
1	Solution d'acceptation mobile

### > TYPE = DF97: NIVEAU D'AGREMENT PCI PED

Format de la donnée : ans3 Longueur transportée : 3

Le niveau d'agrément prend la forme « x.y », il est converti dans un format sur trois positions.

### Exemples de codage:

1.3 : 130 2.0 : 200

Cham	p 47

Champ 47 Format : LVAR ans ...255

### Données complémentaires nationales (Additional data - national).

Le champ 47 a une structure de type TLV « caractères » (Type Longueur Valeur).

• Structure des éléments de données :

### □ Type d'élément de donnée \_\_\_\_\_an2

Туре	Description	Répé- table.
01	Raison de la demande d'autorisation	X
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	
03	Type de facture /procédure	
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	
05	Code forçage d'une transaction en autorisation	
06	Type de site	
07	Année de la transaction	
09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
14	Données d'horodatage	
15	RUF	
16	Fonctions de protocole supportées	
18	Code pays du système d'acceptation	
19	RUF	
24	Numéro de dossier	
26	Type de transfert de fonds	
30	Capacité additionnelle de lecture de carte	
32	ITP du point d'acceptation	
47	RUF	X
48	TASA (Type d'Applicatif du Système d'Acceptation)	
49	RUF	
95	Données de réseau	

Longueur de la donnée	an3
Valeur de la donnée	

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

### TYPE = 01: RAISON DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Format de la donnée : n4 Longueur transportée : 4

Valeur	Description
1503	Appel aléatoire (terminal)
1506	« On-line » forcé par l'accepteur de carte
1507	« On-line » forcé par le dispositif d'acceptation de carte pour mise à jour
1508	« On-line » forcé par le terminal
1509	« On-line » forcé par l'émetteur (Code service)
1510	Dépassement seuil d'appel
1511	Soupçons de l'accepteur
1512	BIN interdit

Valeur	Description
1513	Carte interdite
1651	Cumul / porteur / application/ jour
1652	BIN surveillé
1653	BIN inconnu
1654	N° surveillé
1655	Demande de pré-autorisation
1656	Forcé par l'émetteur (Contrôle de flux)
1657	Monnaie ou devise étrangère
1658	Code monnaie ou devise de la transaction inconnu
1659	Carte refusée
1660	Appel suite à ARQC émis par la carte
1663	Bin refusé
1664	Strictement « on-line »
1665	« off-line » avec capacité « on-line »
1671	Transaction puce sans contact utilisant les données piste
1672	Carte en mode SDA

#### > Type = 02: Environnement reglementaire / Technique de la transaction

Format de la donnée : an2 Longueur transportée : 2

Valeurs : un code identifiant de manière précise l'environnement réglementaire / technique de la transaction. Ce code peut prendre les valeurs suivantes :

Valeur	Description	
- dans le cas du paiement de proximité :		
10	paiement de proximité	
- dans le ca	s du paiement à distance (pas de présentation de carte):	
20	non spécifié	
21	Téléphone	
22	correspondance	
24	réseaux ouverts	
25	Télévision	
27	paiement récurrent issu de commande sur réseaux ouverts	
28	paiement récurrent issus d'autre moyen de commande (courrier, téléphone,	
	télévision)	
	s du télépaiement (présentation de carte) :	
30	non spécifié	
33	Télévision	
	s du paiement sur automate :	
41	paiement par automate de classe I – niveau 1 : ADM	
42	paiement par automate de classe II.1 – niveau 1 : ADM	
43	Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire	
44	RUF	
45	paiement par automate de classe I – niveau 2 : SST	
46	paiement par automate de classe II.1 – niveau 2 : SST	
47	paiement par automate de classe II.2 – niveau 2 : SST	
48	paiement sur automate hors contexte CB	
49	paiement par automate de classe I – niveau 3 : LAT	
50	paiement par automate de classe II.1 – niveau 3 : LAT	
51	paiement par automate de classe II.2 – niveau 3 : LAT	
52 52	RUF RUF	
53 54	1	
54 55	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I– niveau 1 : ADM	
56	paiement par automate bancaire multiservices de Classe II.1– niveau 1 : ADM	
57	paiement par automate bancaire multiservices de Classe II.2– niveau 1 : ADM	
	paiement par automate de location	
- dans le cas du quasi-cash :		

Valeur	Description		
60	non spécifié (correspond au cas standard)		
63	Télévision		
64	réseaux ouverts		
65	Automate		
- valeurs spé	ecifiques au retrait guichet :		
75	retrait guichet		
- valeurs spé	écifiques dans le cadre de la location de biens et de services:		
80	Location		
- valeurs spé	écifiques pour le transfert de fonds		
B0	transfert de fonds par courrier et téléphone		
B1	transfert de fonds sur réseaux ouverts		
B2	transfert de fonds en proximité		
B3	transfert de fonds sur automate		
- valeurs priv	- valeurs privées :		
90-99			

#### Rappel:

CLASSIFICATION NATIONALE CB		
Automate de classe I	Automate pour lequel le séquencement des opérations est tel que le montant de la transaction est connu avant la délivrance du bien ou du service	
Automate de classe II – 1	Automate caractérisé par le fait que le montant de la transaction ne peut être connu qu'à la fin des opérations, mais où le montant peut être estimé a priori, soit par l'utilisateur, soit par l'automate en fonction de la demande de l'utilisateur.	
Automate de classe II – 2	Automate caractérisé par le fait que le montant de la transaction ne peut être connu qu'à la fin des opérations et pour lequel l'estimation du montant de la transaction est impossible.	
<b>CLASSIFICATION INTERNAT</b>	TONALE	
Automate de niveau 1	ADM : demande d'autorisation systématique et contrôle de code confidentiel	
Automate de niveau 2	SST : demande d'autorisation systématique et pas de contrôle du code confidentiel	
Automate de niveau 3	LAT : pas de demande d'autorisation et pas de contrôle de code confidentiel	
Automate de niveau 4	Vente à bord (non permis en intra-régional)	

### > TYPE = 03: TYPE DE FACTURE/PROCEDURE

Format de la donnée : n1

Longueur transportée : 1

Ce type contient le type de facture dans le traitement des transactions de pré-autorisation dans le contexte de la location et des transactions de paiement récurrent.

Valeur	Description	
1	Facture no-show	
2	Facture pré-autorisée	
3	Facture complémentaire	
4	RUF	
6	Paiement récurrent, premier paiement	
7	Paiement récurrent, autre paiement	

### > Type = 04: Date et heure locale de la demande d'autorisation

Format de la donnée : n12 Longueur transportée : 12

Valeurs : AAMMJJhhmmss

Contient la date et l'heure locale du système accepteur à laquelle la demande d'autorisation a été déclenchée.

#### ➤ TYPE = 05: CODE FORÇAGE D'UNE TRANSACTION EN AUTORISATION

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description	
1	Forçage autorisation après réponse émetteur	
2	Forçage avant demande autorisation	
3	Saisie manuelle de l'autorisation	
4	Pas de forçage	

#### > TYPE = 06: TYPE DE SITE

Format de la donnée : ans...8 Longueur transportée : ...8

Cette donnée fait partie de l'unité de vente. Elle permet la localisation d'un point de vente (cf. SICB).

#### > TYPE = 07: ANNEE DE LA TRANSACTION

Format de la donnée : n2 (AA)

Longueur transportée : 2

Année de réalisation de la transaction. Voir explications dans le champ 12.

#### > Type = 09: Nombre de transactions non abouties d'une remise

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 6

Dans un message de consolidation, cette donnée précise le nombre de transactions non abouties. Nb : les transactions non abouties sont également appelées "transactions non financières".

#### > Type = 10: Numero de la transaction genere par le systeme d'acceptation

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 6

Cette donnée est positionnée dans les notifications d'une remise. Pour les transactions autorisées, elle contient le numéro d'audit de la transaction transmis en autorisation.

#### > TYPE = 14: DONNEES D'HORODATAGE

Format de la donnée : n12 Longueur transportée : 12

Valeur de type "AAMMJJhhmmss"

Date et heure GMT, envoyés par le système acquéreur dans un message de fermeture de dialogue. L'applicatif du système d'acceptation compare cette information avec la date et l'heure GMT qu'il connaît, et calcule une dérive qu'il applique pour retrouver les date et heure locales.

#### > Type = 16: Fonctions de protocole supportées

Format de la donnée : an8 Longueur transportée : 8

Fonction de protocole	Valeur	Type de donnée
Test d'écho	0 = oui / 1 = non	an1
Gestion resynchronisation	0 = oui / 1 = non	an1
Réservé CB	0 : non significatif	an1
Réservé CB	0 : non significatif	an1
Réservé CB	0 : non significatif	an1
Réservé CB	0 : non significatif	an1
Réservé CB	0 : non significatif	an1
Réservé CB	0 : non significatif	an1

#### > Type = 18: Code pays du systeme d'acceptation

Format de la donnée : n3 Longueur transportée : 3

Code identifiant le pays du système d'acceptation. Sa codification doit être conforme à la norme ISO 3166. Il s'agit du codage numérique sur 3 caractères.

#### > TYPE = 24: NUMERO DE DOSSIER

Format de la donnée : anp 12 Longueur transportée : 12

Référence une facture pré-autorisée et identifiée comme telle par le responsable de l'archivage (accepteur sous la responsabilité de l'acquéreur, ou acquéreur). Ce champ est identique pour les différentes demandes d'autorisation liées à cette facture.

### > TYPE = 26: TYPE DE TRANSFERT DE FONDS

Format de la donnée : an3 Longueur transportée : 3

Différentie les transferts de fonds.

□ Nomenclature an¹

Valeurs	Description	
3	СВ	

□ Identifiant du type d'application à l'origine de la transaction \_\_\_\_\_an2

Valeurs	Description	
Nomenclature CB pour les transferts de fonds		
RF	Transfert de fonds sur récepteur de fonds	

#### > TYPE = 30: CAPACITE ADDITIONNELLE DE LECTURE DE CARTE

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description	
1	Application sans contact active	

#### > TYPE = 32: ITP DU POINT D'ACCEPTATION

Format de la donnée : ans12 Longueur transportée : 12

Identification d'application terminal au point d'acceptation.

Code Constructeur	ans 3
Version des Spécifications de Référence	ans 3
Modèle d'équipement	ans 3
Version du logiciel applicatif interbancaire	ans 3

#### TYPE = 48: TASA (TYPE D'APPLICATIF DU SYSTEME D'ACCEPTATION)

Format de la donnée : b5...16 Longueur transportée : 10...32

Donnée technique permettant l'identification de l'applicatif du système d'acceptation à l'origine du message. Sa structure est inspirée de l'AID ISO 7816-5. Il est composé :

Valeurs : Toute valeur en conformité avec ISO 7816-5

Dans le cadre CB, les valeurs retenues sont :

-Identifiant du fournisseur d'applicatif : A00000042

-Identifiant du type d'applicatif :

les valeurs, limitées à b2, sont reprises ci-après

	Octet 1
00	Non spécifié(2)
20	EMV / piste ISO2(1)
21	Wallet
40-80	valeurs privées

	Octet 2		
10	Paiement de proximité		
20	Vente à distance	non spécifié	
21	21	Téléphone	
22		correspondance	
24	24	réseaux ouverts	
25		Télévision	
30	Télépaiement	non spécifié	
33		Télévision	
41	Paiement par automate	de classe I	niveau 1 : ADM
42		de classe II.1	niveau 1 : ADM
43		Paiement sur automate	à authentification porteur obligatoire
44		RUF	
45		de classe I	niveau 2 : SST
46		de classe II.1	niveau 2 : SST
47		de classe II.2	niveau 2 : SST
48		paiement sur automate	hors contexte CB
49		de classe I	niveau 3 : LAT
50		de classe II.1	niveau 3 : LAT
51		de classe II.2	niveau 3 : LAT

	Octet 2		
52		RUF	
53		RUF	
54		Paiement par automate bancaire multiservices	
57		Paiement par automate de location	
60	Quasi-cash	non spécifié (correspond au cas standard)	
63		Télévision	
64		réseaux ouverts	
65		Automate	
75	Retrait	retrait guichet	
80	Location		
90-99	Valeurs privées		
B0	Transfert de fonds	transfert de fonds par courrier et téléphone	
B1		transfert de fonds sur réseaux ouverts	
B2		transfert de fonds en proximité	
B3		transfert de fonds sur automate	
B4-F9	<b>34-F9</b> RUF		

- (1) Dans le cadre du paiement pour la location de biens et services la valeur 20 est utilisée lorsque l'applicatif permet la capture des données puce et piste et éventuellement permet aussi la saisie manuelle des données porteur.
- (2) Dans le cadre du paiement pour la location de biens et services la valeur 00 est utilisée lorsque l'applicatif ne permet que la saisie manuelle des données porteur.

### Règle de correspondance TASA / ERT

TASA			ERT			
	Paieme	nt de	proximité			
10	Paiement de proximité	10	Paiement de proximité			
	Paiement à distance					
20	Vente à distance : non spécifié	20	Vente à distance : non spécifié			
20	Vente à distance : non spécifié	28	Paiement récurrent issu d'autre moyen de commande			
21	Vente à distance : Téléphone	21	Vente à distance : Téléphone			
22	Vente à distance : Correspondance	22	Vente à distance : Correspondance			
24	Vente à distance : réseaux ouverts	24	réseaux ouverts			
24	Vente à distance : réseaux ouverts	27	Paiement récurrent issu de commande sur réseaux ouverts			
25	Vente à distance : Télévision	25	Vente à distance : Télévision			
	Tél	épaie	ement			
30	Télépaiement : non spécifié		Télépaiement : non spécifié			
33	Télépaiement : télévision	33	Télépaiement : télévision			
		nt pa	r automate			
41	Paiement sur automate de classe I - niveau 1 : ADM	41	paiement par automate de classe I – niveau 1 : ADM			
42	paiement par automate de classe II.1 – niveau 1 : ADM	42	paiement par automate de classe II.1 – niveau 1 : ADM			
43	Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire	43	Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire			
45	paiement par automate de classe I – niveau 2 : SST	45	paiement par automate de classe I – niveau 2 : SST			
46	paiement par automate de classe II.1 – niveau 2 : SST	46	paiement par automate de classe II.1 – niveau 2 : SST			
47	paiement par automate de classe II.2 – niveau 2 : SST	47	paiement par automate de classe II.2 – niveau 2 : SST			
48	paiement sur automate hors contexte CB	48	paiement sur automate hors contexte CB			
49	paiement par automate de classe I	49	paiement par automate de classe I			
50	paiement par automate de classe II.1 – niveau 3 : LAT	50	paiement par automate de classe II.1 – niveau 3 : LAT			
51	paiement par automate de classe II.2 – niveau 3 : LAT	51	paiement par automate de classe II.2 – niveau 3 : LAT			

TASA			ERT			
54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM	54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM			
54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM	55	paiement par automate bancaire multiservices de Classe II.1 – niveau 1 : ADM			
54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM	56	paiement par automate bancaire multiservices de Classe II.2 – niveau 1 : ADM			
57		57	paiement par automate de location			
	-	uasi-	cash			
60	Quasi-cash : cas standard	60	Non spécifié			
63	Télévision	63	Télévision			
64	Réseaux ouverts	64	Réseaux ouverts			
65	Quasi-cash : automate	65	automate			
	Retrait guichet					
75 Retrait guichet		75	Retrait guichet			
	Pré-	autor	isation			
80	Pré-autorisation	80	Pré-autorisation			
	Trans	fert c	de fonds			
B0	transfert de fonds par courrier et téléphone	B0	transfert de fonds par courrier et téléphone			
B1	transfert de fonds sur réseaux ouverts	B1	transfert de fonds sur réseaux ouverts			
B2	transfert de fonds en proximité	B2	transfert de fonds en proximité			
В3	transfert de fonds sur automate	В3	transfert de fonds sur automate			

#### Type = 95 : Donnees de Reseau (Network Data)

Format de la donnée : ...an50

Longueur transportée : ...50

Données de réseau incluant un numéro de référence généré par le système d'autorisation.

Champ 49 Format : n 3

Code monnaie ou devise de la transaction (Currency code, transaction).

Indique la monnaie ou devise utilisée pour exprimer le montant de la transaction définie dans le champ 4. La liste des codes figure dans le document ISO 4217.

Les valeurs numériques de la norme sont retenues.

Champ 50 Format : n 3

Code monnaie ou devise de la consolidation (Currency code, reconciliation).

La liste des codes numériques figure dans le document ISO 4217. Les valeurs numériques de la norme sont retenues.

Champ 54 Format : LVAR ans ...120

Montants, autres (Amounts, additional).

Ce champ contient un maximum de 6 éléments de données. Chaque élément de données se décompose en quatre parties de longueurs fixes définies comme suit :

Format: LVAR b ...255

b2

Champ 55

Т	y <u>pe de comp</u>		an2
	00	non significatif	
Т	ype de monta	nt	an2
	51	Montant estimé	
	53	Montant d'une transaction en contre valeur	
	54	Montant d'autorisation (exemple : pré-autorisation ou DAC)	
	57	Montant d'origine (autorisation partielle)	
	59	Montant autorisé (autorisation partielle)	
C	ode monnaie	ou devise	an3
_	La liste des	codes figure dans le document ISO 4217.	
_	La liste utilis	ée est la liste numérique.	
_		at : x + n 12)	an13

Données liées aux cartes à microcircuit

(Integrated circuit card system related data)

Le champ 55 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur)

• Structure des éléments de données :

□ Type d'élément de donnée \_\_\_\_\_

Туре	Description	Répét.
0056	Données équivalentes piste ISO 1 lues en mode sans contact	rtopoti
0082	Application interchange profile	
008E	CVM list	
009A	Terminal transaction date	
5F24	Application expiration date	
5F25	Application effective date	
9F02	Amount, authorized	
9F06	Application identifier (AID)	
9F07	Application usage control	
9F0D	Issuer action code default	
9F0E	Issuer action code denial	
9F0F Issuer action code on-line		
9F10 Issuer application data		
9F26 Application cryptogram		
9F27	or yet a grant mornianor a data	
9F36	Application transaction counter(cf. EMV)	
9F6B	Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	
9F7C	7C Customer effective Data (CED)	
DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif "CB" effectués par le système d'acceptation	
DF73	Type d'application carte	
DF86	Dispositif sans contact	
FF00	Issuer script results	Х

Longueur de la donnée	b2
Valeur de la donnée	

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

#### > Type = 0056: Donnees equivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact

Format de la donnée : ans...76 Longueur transportée : ...76

#### > Type = 0082 : Application Interchange Profile (AIP)

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Valeurs: Tableau binaire (cf. EMV)

#### > Type = 008E: CVM LIST (CARDHOLDER VERIFICATION METHOD LIST)

Format de la donnée : b...252 Longueur transportée : ...252

Valeurs: Tableau binaire (cf. EMV)

Afin de respecter la taille limite du champ 55, lorsque le nombre de méthodes est supérieur à douze, il est préconisé de ne remonter que les douze premières.

La norme prévoit une longueur de 252. Or, les contraintes techniques liées à CB2A imposent une longueur maximum de 251

#### > Type = 009A: TERMINAL TRANSACTION DATE (TAG EMV 9A)

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ)

Longueur transportée : 3

Cette donnée peut être utilisée pour effectuer le calcul du cryptogramme EMV.

### > TYPE = 5F24: APPLICATION EXPIRATION DATE

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ)

Longueur transportée : 3

Cette donnée contient la date de fin de validité de l'application carte EMV

### ➤ TYPE = 5F25 : APPLICATION EFFECTIVE DATE

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

Cette donnée contient la date de début de validité de l'application carte EMV

### > Type = 9F02: Amount, Authorized

Format de la donnée : n12 Longueur transportée : 6

Indique le montant que présente le terminal à la carte.

> Type = 9F06: Application IDentifier (AID)

Format de la donnée : b5...16 Longueur transportée : 5...16.

Contient l'identifiant de l'application carte (cf ISO 7816-5).

ightharpoonup Type = 9F07: Application usage control

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Valeurs: Tableau binaire (cf. EMV)

> Type = 9F0D: ISSUER ACTION CODE DEFAULT

Format de la donnée : 55 Longueur transportée : 5

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

> TYPE = 9F0E: ISSUER ACTION CODE DENIAL

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

> Type = 9F0F: Issuer action code on-line

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Valeurs: Tableau binaire (cf. EMV)

> TYPE = 9F10: ISSUER APPLICATION DATA

Format de la donnée : b...32 Longueur transportée : ...32

Valeurs : cf. EMV

> Type = 9F26: Application cryptogram

Format de la donnée : b8 Longueur transportée : 8

Valeurs : cf. EMV

> Type = 9F27: Cryptogram information data

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Valeurs : cf. EMV

> Type = 9F36: Application Transaction Counter (ATC)

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Valeurs : cf. EMV

#### > Type = 9F6B: Donnees equivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact

Format de la donnée : b...19 Longueur transportée : ...19

### > Type = 9F7C: Customer Exclusive Data (CED)

Format de la donnée : b..32 Longueur transportée : ..32

Contient des données à transmettre à l'émetteur.

Cf. EMV.

#### > Type = DF70: RESULTATS DES VERIFICATIONS DE L'APPLICATIF "CB" EFFECTUES PAR LE SYSTEME D'ACCEPTATION

Format de la donnée : an2 Longueur transportée : 2

Valeur	Description		
10	10 Non spécifié		
11	Carte traitée sans erreur		
22	Carte interdite en liste de numéro de contrôle		
23	Carte refusée en liste de numéro de contrôle		
24	24 Carte interdite BINs		
25	25 Carte refusée BINs		
26 Carte interdite en réponse demande d'autorisation			
27	27 Carte refusée en réponse demande d'autorisation		
31	31 Incident technique lors de l'acquisition des données porteur		
32	32 Incident technique lors de l'édition du ticket porteur		
33	33 Incident sans forçage possible lors d'une demande d'autorisation		

### > TYPE = DF73: TYPE D'APPLICATION CARTE

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Valeur Description	
2	EMV
3	Microcircuit sans contact contexte piste

#### TYPE = DF86: DISPOSITIF SANS CONTACT

Format de la donnée : b...35 Longueur transportée : ...35

Contient le Facteur de Forme reçu de la puce par le terminal.

Cette donnée est composée :

Sur 2 octet : tag contenant le facteur de forme

Sur 1 octet : la longueurJusqu'à 32 octets : la valeur

#### > Type = FF00: ISSUER SCRIPT RESULTS

Format de la donnée : b...5 Longueur transportée : ...5

Valeurs : cf. EMV

Lorsque le nombre de résultats est supérieur à neuf, il est préconisé de ne remonter que les neuf premiers.

Champ 56 Format: LLVAR n ...36

#### Eléments d'information initiaux (Original data elements).

Utilisé dans un message qui fait référence à un message transmis ou reçu antérieurement. Ce champ est conforme à la norme **ISO 8583:1993** et non prENV 1750 : 1996. C'est le format LLVAR qu'il faut retenir pour la codification de la longueur de ce champ sans tenir compte des précisions de codage de ce dictionnaire. En conséquence, la longueur du champ 56 doit être exprimée sur deux octets binaires.

Identifiant du message initial	n4
Numéro d'audit	n6
Heure locale de la transaction du message initial	n6
Date locale de la transaction du message initial  Valeur : champ 13 et 47 type 07 du message initial (AAMMJJ).	n6
Longueur de l'identifiant de l'organisme acquéreur	n2
Identifiant de l'organisme acquéreur du message initial	n11

Tous les éléments du champ sont obligatoirement renseignés.

Champ 58 Format: LVAR ansb ...255

#### Réservé national (Reserved - national)

Le champ 58 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur)

• Structure des éléments de données :

□ Type d'élément de donnée \_\_\_\_\_ b2

Type	Description		
0095 Terminal verification results			
009C	009C Transaction type		
0409	0409 Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique		

Туре	Description	Répét.
0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	
0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	
0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement sécurisé VADS	
0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	
0414	Données complémentaires de commerce électronique	
0415	Dénomination du portefeuille numérique	
0416	Indicateur de commerce électronique	
0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	
0418	Identifiant wallet	
0603	Agent Unique ID	
0809	Type d'édition du ticket porteur	
9F33	Terminal capabilities	
9F34	Cardholder verification method results	
9F35	Terminal type	
9F37 Unpredictable number terminal		
9F66 Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)		
DF30	Type de prise en compte	
DF31	Sceau	
DF32	Type de sceau	
DF85 Résultat du traitement terminal (RTT)		
DF93	Kernel Id utilisé	
FF0D	Terminal action code default	
FF0E	Terminal action code denial	
FF0F	Terminal action code on-line	
FF35	Nombre de transactions de débit en différé de recouvrement	
FF36	Montant des transactions de débit en différé de recouvrement	
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	
FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	
FF49	- To gramma as commerce that and a commerce that a commerce th	
FF50	Motif de la transaction non aboutie	
FF81	Error Indication	

Longueur de la donnée	_ b
Valeur de la donnée	

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

### > TYPE = 0095 : TERMINAL VERIFICATION RESULTS

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Valeurs: Tableau binaire (cf. EMV)

### TYPE = 009C: TRANSACTION TYPE

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Indique le type de transaction financière, représenté par les deux premières positions du code traitement défini par ISO8583-1987.

La correspondance entre les valeurs privées du champ 3 et leur équivalent à renseigner dans la donnée « transaction Type» (champ 55 type 009C) est la suivante:

Valeur privée du champ 03		Valeur correspondante du champ 55 type 009C	
11	quasi-cash	00	achat de biens ou de services
17	retrait guichet	01	retrait

Champ 58

28 | retour quasi-cash | 20 | crédit : retours

#### > Type = 0409: Informations relatives au traitement du cyptogramme visuel

Format de la donnée : anp1 Longueur transportée : 1

#### > Type = 0410: Methode d'authentification porteur utilisée par l'emetteur

Format de la donnée : ans2 Longueur transportée : 2

Contient la méthode d'authentification du porteur utilisée par l'ACS d'un émetteur CB.

#### > Type = 0411: Methode de calcul du cryptogramme de commerce electronique

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Contient la méthode de calcul utilisée par l'émetteur pour constituer le cryptogramme de commerce électronique ou la preuve utilisée par une solution Wallet.

- Pour 3-D Secure : Sa valorisation est identique au tag XML <TX><cavvAlgorithm> du message 3D-Secure PARes
- W : Cryptogramme généré par une solution wallet

#### TYPE = 0412 : RESULTAT DE L'UTILISATION DE L'ARCHITECTURE DE PAIEMENT A DISTANCE SECURISE

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 4

Décrit le résultat des échanges d'une architecture de paiement à distance sécurisé.

□ Nomenclature\_\_\_\_\_n

Indique le type de codification des résultats d'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé.

Valeur	Description
0	CB

### □ Authentification porteur \_\_\_\_\_ anp1

Valeur	Description
Dans le cas	d'une nomenclature CB (Résultat de l'authentification du porteur)
U	Appel au serveur d'authentification effectué
Α	Preuve de passage par le serveur d'authentification
N Authentification erronée	
Y Authentification réussie, avec cryptogramme	
E Authentification réussie, pas de cryptogramme	
blanc	Time out sur le serveur d'authentification ou pas d'appel au serveur
	d'authentification

□ Vérification de l'inscription\_\_\_\_\_\_b

Bitmap des événements liés à l'inscription du porteur (message VERes). Un bit est positionné lorsque sa condition est réalisée.

Valeur	Description
Bit 11-16	Réservés CB
Bit 10	Carte absente du cache du service d'annuaire (CRRes)
Bit 9	Carte absente du cache MasterCard (CRRes)
Bit 8	Carte absente du cache VISA (CRRes)
Bit 7	Carte inscrite (VERes – type 'Y')
Bit 6	Time out ou VERes - type 'U' sur Appel à l'ACS
Bit 5	Time out ou VERes - type 'U' sur Appel au Directory Server Visa
Bit 4	Time out ou VERes - type 'U' sur Appel au Directory Server MasterCard
Bit 3	Carte non inscrite ACS (VERes – type 'N')
Bit 2	Carte non inscrite MasterCard (VERes – type 'N')
Bit 1	Carte non inscrite Visa (VERes – type 'N')

#### > Type = 0413: Mode de securisation de la transaction modfiee

Format de la donnée : b1

Longueur transportée : 1

Informe l'accepteur et/ou l'acquéreur CB que le type de sécurisation initialement annoncé pour la transaction a été modifié.

Valeur	Description	
09	Transaction de commerce électronique sécurisée par tout autre moyen que VADS	

### Type = 0414: Donnees complementaires de commerce electronique Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 3..40 ■ Nomenclature\_ \_ an1 **Valeurs** Description 3 CB ☐ Type de la donnée complémentaire \_\_\_ an2 Valeurs Description Dans le cas d'une nomenclature CB MasterPass 01 02 Paylib 03 VISA Europe V.me □ Valeur de la donnée complémentaire\_\_\_\_ Si « Nomenclature » = « 3 » et « Type de la donnée complémentaire » = « 03 », le format est le suivant : Additional Authentication Method \_

Valeur	Méthode d'authentification utilisée	
01 V.me Authentication		
02 Additional 3D-Secure Authentication		
03	Additional 3D-Secure attempted	

Valeur qui identifie la méthode avec laquelle la plateforme V.me de Visa Europe a authentifié la transaction.

Valeur Méthode d'authentification utilisée	
04	Additional Mobile phone one-time password

□ Additional Authentication Reason Code \_\_\_\_\_ an2

Indicateur définissant le processus d'authentification réalisée lors de la transaction (1ère utilisation de la carte, authentification additionnelle, acteurs de la demande d'authentification additionnelle).

Première utilisation	Moteur de gestion des risques indisponible	Le moteur de gestion des risques demande une authentification supplémentaire	Le porteur demande une authentification supplémentaire	Le commerçant demande une authentification supplémentaire	Pas d'authentification supplémentaire demandée	Authentication Reason Code
					$\checkmark$	01
				$\checkmark$		02
			$\sqrt{}$			03
			$\sqrt{}$	$\checkmark$		04
		$\checkmark$				05
		$\checkmark$		$\checkmark$		06
		$\checkmark$	√			07
		$\checkmark$	√	<b>√</b>		08
	V				<b>√</b>	09
	V			<b>√</b>		0A
	V		√			0B
	V		√	<b>√</b>		0C
V					<b>√</b>	11
V				√		12
V			√			13
V			√	√		14
V		V				15
V		V		√		16
V		$\checkmark$	√			17
V		√	√	<b>√</b>		18
V	V				V	19
<b>√</b>	V			<b>√</b>		1A
V	V		√			1B
V	V		√	<b>√</b>		1C

Si « Nomenclature » = « 3 » et « Type de la donnée complémentaire » = « 01 », le format est le suivant :

□ Wallet Program Data \_\_\_\_\_\_ an3

Valeur	Identifiant du portefeuille	
101	MasterPass remote	
102	MasterPass remote NFC Payment	

Si « Nomenclature » = « 3 » et « Type de la donnée complémentaire » = « 02 », le format est le suivant :

	<b>Additional Authentication Method</b>	а	'n	2
ш	Additional Addition Method	 a	Į	11,

Valeur qui identifie la méthode avec laquelle la plateforme Paylib a authentifié la transaction.

Valeur	Méthode d'authentification utilisée	
00 Aucune authentification additionnelle		
01 Mot de passe rejouable (date de naissance, mot de passe, code postal,)		
02	OTP téléphone (SMS, SVI, token,)	
03	OTP sur élément sécurisé software (SEA,)	
04	OTP sur élément sécurisé hardware (CAP, SIM,)	

□ Additional Authentication Reason Code \_\_\_\_\_\_ an

Raison de la demande d'authentification

Première utilisation	Moteur de gestion des risques indisponible	Le moteur de gestion des risques demande une authentification forte supplémentaire	Pas d'authentification supplémentaire demandée	Valeur du champ Additionnal Authentication Reason Code
$\checkmark$			$\checkmark$	01
$\checkmark$		<b>√</b>		02
$\checkmark$	$\checkmark$			03
			<b>√</b>	11
		√		12
	√			13

#### > TYPE = 0415: DENOMINATION DU PORTEFEUILLE NUMERIQUE

Format de la donnée : an2

Longueur transportée : 2

Le tableau suivant présente les valeurs pouvant être utilisées

Valeurs	Description
02	V.me
03	MasterPass
04	Paylib

#### > Type = 0416: Indicateur de commerce electronique

Format de la donnée : an2

Longueur transportée : 2

Indicateur de commerce électronique issu de l'architecture de sécurisation

$\triangleright$	Type - 0417 · DONNE	S ADDTIONNELLES PORTEFEUILLES NUMERIQUES
_	I YPE = U4 I / .DUNNEL	:S ADD I IONNELLES POR I EFEUILLES NUMERIQUES

Format de la donnée : an12..24

Longueur transportée : 12..24

Le contenu de cette donnée est décrit dans la spécification fonctionnelle du wallet.

	Données transmises en compensation	an1:
_	Dominees mansmises en compensation	ani

□ Données additionnelles \_\_\_\_\_\_ an..12

1	T	0440	:IDENTIFIAN	_ 14/

Format de la donnée : n6

Longueur transportée : 3

Identifiant attribué à l'agrément du portefeuille. Le contenu de cette donnée est décrit dans la spécification fonctionnelle du portefeuille numérique.

- Réseau ni
- □ Technologie \_\_\_\_\_\_\_ n2
- □ Marque \_\_\_\_\_\_\_ n2

#### > TYPE = 0603: AGENT UNIQUE ID

Format de la donnée : an5

Longueur transportée : 5

Permet d'identifier la plateforme qui a traité la transaction

	Valeur	Signification
1	a9001	Identifiant de « Visa Europe V.me »

#### > TYPE = 0809: TYPE D'EDITION DU TICKET PORTEUR

Format de la donnée : b1

Longueur transportée : 1

Contient des informations relatives au ticket porteur.

Valeur	Description
1	Ticket papier
2	Pas de ticket
3	Ticket électronique SMS
4	Ticket électronique email
5	Ticket manuscrit
6	Ticket électronique autre canal

#### > Type = 9F33: TERMINAL CAPABILITIES

Format de la donnée : b3

Longueur transportée : 3

Valeurs : Tableau binaire (Cf. EMV)

### > Type = 9F34: CVM RESULTS (CARDHOLDER VERIFICATION METHOD RESULTS)

Format de la donnée : b3 Longueur transportée : 3

Valeurs : cf. EMV

#### ightharpoonup Type = 9F35: Terminal type

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Valeurs : cf. EMV

#### > TYPE = 9F37: UNPREDICTABLE NUMBER TERMINAL

Format de la donnée : b4 Longueur transportée : 4

Valeurs: cf. EMV

#### ➤ Type = 9F66: Terminal Transaction Qualifier (TTQ)

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 4

Etat du terminal lors de la transaction.

Cf. EMV.

### > TYPE = DF30: TYPE DE PRISE EN COMPTE.

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Donnée qui précise si la prise en compte des paramètres reçus fait l'objet d'un calcul de sceau ou non.

Valeur	Description
0	Sans sceau
1	Avec sceau

#### > TYPE = DF31: SCEAU.

Format de la donnée : b

Longueur transportée :

La longueur de la donnée dépend du type de calcul utilisé.

Résultat d'un calcul sur les données reçues fait par un système d'acceptation lors d'un envoi de paramètres. Le type de calcul est précisé dans le type DF32.

### > TYPE = DF32: TYPE DE SCEAU.

Format de la donnée : an2

Longueur transportée : 2

Précise la méthode de calcul utilisée pour assurer la vérification d'intégrité des données.

Valeur	Description
01	CRC 16
02-99	Usage futur

### > Type = DF85: Resultat du Traitement Terminal (RTT)

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Contient le résultat des différents contrôles effectués par le terminal pour un paiement en mode puce sans contact.

66

Champ 58

TYPE = DF93: KERNEL ID UTILISE

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Identifiant du Kernel utilisé pour le traitement de la transaction.

Cf. EMV.

 $T_{YPE} = FF0D$ : **TERMINAL ACTION CODE DEFAULT** 

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

 $T_{YPE} = FF0E$ : **TERMINAL ACTION CODE DENIAL** 

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

TYPE = FF0F: **TERMINAL ACTION CODE ON-LINE** 

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

TYPE = FF35: Nombre total de transactions de debit en differe de recouvrement

Format de la donnée : n10 Longueur transportée : 5

TYPE = FF36: MONTANT TOTAL DES TRANSACTIONS DE DEBIT EN DIFFERE DE RECOUVREMENT

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

TYPE = FF47: TYPE DE SECURISATION DE TRANSACTION DE COMMERCE ELECTRONIQUE

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Valeur	Type de sécurisation des transactions de commerce électronique
08	Transaction de commerce électronique non sécurisée
09	Transaction de commerce électronique sécurisée par tout autre moyen que ceux précisés par les autres valeurs
20	Vente A Distance Sécurisée (VADS)

#### **I**DENTIFIANT TRANSACTION FOURNI PAR L'ACCEPTEUR TYPE = FF48:

Format de la donnée : b20 Longueur transportée : 20

Contient le numéro qui référence, de manière unique, une transaction VADS. Cet identifiant entre dans certaines méthodes de calcul du cryptogramme de commerce électronique.

#### ➤ TYPE = FF49: CRYPTOGRAMME DE COMMERCE ELECTRONIQUE

Format de la donnée : b20..40 Longueur transportée : 20..40

Contient le cryptogramme généré lors de l'authentification d'une transaction VADS ou wallet .

#### ightharpoonup Type = FF50: Motif de la transaction non aboutie

Format de la donnée : an2 Longueur transportée : 2

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas exhaustive. Les listes de référence sont dans le MPE et le MPA. Il est recommandé aux acquéreurs de ne pas rejeter les transactions pour cause de valeur inconnue de ce champ.

Les valeurs sont les suivantes :

Code	Description	Utilisé en	Utilisé en
		sans	contact
		contact	
01	Donnée carte EMV absente		X
02	Erreur lors de la lecture des compteurs Carte		X
03	Données obligatoires de la carte absentes		Х
04	Donnée carte EMV redondante		Х
05	Erreur de format dans les données Carte		X
06	Erreur lors de l'authentification de la Carte		X
07	Transaction abandonnée par le porteur lors de la saisie du code		Х
08	Erreur lors de la vérification du code confidentiel offline		Х
09	Erreur lors de la première demande de cryptogramme à la carte		Х
10	Erreur lors de la seconde demande de cryptogramme à la carte		Х
11	Transaction refusée au premier Generate AC		Х
12	Transaction refusée au second Generate AC		Х
13	Validation d'une transaction de crédit incorrecte (Bin non trouvé en table de		Х
	BIN et mouvement initial non trouvé)		
14	Validation d'une transaction d'annulation incorrecte		Х
15	Structure de la carte invalide (Longueur, date de validité ou clé de lühn		Х
	invalide)		
16	Données permettant de vérifier la signature de la carte absentes		X
17	La carte est périmée et ne peut être utilisée		Х
18	La carte est en opposition		X
19	La carte est présente en liste de contrôle en « interdit » ou « refusé »		Х
20	La carte est présente dans la liste des BINs en « interdit » ou « refusé		Х
21	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est négative		Х
22	La carte est interdite ou refusée en réponse à une demande d'autorisation ou la réponse de la banque émettrice demande la capture de la carte		Х
23	Erreur lors de l'impression du ticket		Y
24	La transaction d'annulation n'a pas été acceptée (transaction a annulée non		X
	trouvée)		
25	La transaction de crédit n'a pas été acceptée		X
26	Problème à l'enregistrement de la transaction		Х
27	Autorisation partielle refusée par le porteur		X
28	Erreur de réponse carte au 1er ou second Generate AC mode CDA (erreur carte)		X
29	Erreur de réponse carte au 1er ou second Generate AC mode SDA/DDA (erreur carte)		Х

Code	Description	Utilisé en sans contact	Utilisé en contact
30	Problème de distribution du bien ou service		Х
50	Des données obligatoires de la carte (AFL, AIP) sont absentes ; la transaction ne peut se poursuivre.	Х	
51	Des données permettant de vérifier la signature de la carte sont absentes. La transaction ne peut se poursuivre.	Х	
52	Une zone de traitement du CDA est inférieure à la taille nécessaire.	Х	
53	La méthode d'authentification supportée par la carte n'est pas le CDA qui est la seule méthode supportée	X	
54	La date de début de validité de l'application carte n'est pas atteinte et ne peut dans ce cadre être utilisée	Х	
55	La carte est périmée et ne peut être utilisée. Sa vérification est basée sur les règles EMV.	Х	
56	La carte présentée est une carte de tests dans le référentiel des listes d'acceptation.	Х	
57	La carte n'est pas paramétrée (AUC) pour être utilisée sur ce point d'acceptation.	Х	
58	L'authentification proposée au porteur n'est pas supportée par l'application de votre terminal.	Х	
59	La carte ne possède pas de CVM list	Х	
60	L'authentification du porteur a échoué ou les authentifications du porteur ne sont pas compatibles avec celles du terminal.	X	
61	Erreur durant le déroulement de l'authentification carte (CDA)	Χ	
62	La carte étant en opposition, la transaction n'a pu aboutir	X	
63	Le Bin de la carte est refusé ou interdit dans la table des BIN de l'application	X	
64	Le certificat reçu de la carte n'est pas interprétable	X	
65	La date d'expiration est < à la date locale. Le paramétrage de la carte demande le refus de la transaction. Cette décision est uniquement une décision carte (Visa).	X	
66	La carte demande de changer d'interface sur un échec d'authentification (Visa) Cette décision est uniquement une décision carte (Visa)	Х	
67	Abandon de la transaction demandée par le commerçant dans le cadre d'une annulation. Cette décision concerne tous les kernels	Х	
68	Un problème a été rencontré sur le mobile durant la phase de l'authentification porteur. Ceci peut correspondre à un délai échu avant représentation du mobile est échu.  Cette décision concerne tous les kernels	Х	
69	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est négative.	Х	
70	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est de type demande de capture.	X	
71	Erreur lors de l'impression du ticket	Х	
72	La transaction d'annulation n'a pas été acceptée. Ceci est peut être dû aux éléments contrôlés ou la transaction d'origine non trouvée	X	
73	La transaction de crédit n'a pas été acceptée.	Χ	
80	La transaction n'a pas été transmise pour des problèmes de communication	Х	
81	La réponse n'est pas parvenue	Х	
82	Erreur lors de l'impression du ticket	X	
83	Structure de la réponse invalide	Х	
84	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est négative	Х	
85	L'autorisation partielle a été refusée par le porteur	Х	
87	Un timer est arrivé à échéance à la présentation du dispositif ou de la carte.	Х	Х

/ ITPE=FFOI. ERRORINDICATION	$\triangleright$	$T_{YPE} = FF81$ :	ERROR INDICATION
------------------------------	------------------	--------------------	------------------

Format de la donnée : b 3 Longueur transportée : 3

Champ !	59
---------	----

Information issue du Kernel 2 (FF8115) sur le déroulement de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de la transaction notamment sur la nature de l'erreur de l'err	qui a ρι
être rencontrée lors du traitement des transactions.	

Valeurs:

		b'
_		

□ 12 b1

□ L3\_\_\_\_\_\_ b1

Champ 59 Format : LLVAR ansb ...MAX

Données nationales additionnelles (Reserved for national use).

Le champ 59 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur).

Type d'élément de la donnée\_\_\_\_\_\_\_\_b2

Туре	Description	Répétabilité
	•••	
0001	Données facilitateur de paiement	
0002	Indicateur sélection application	
0003	Marque choisie	
0004	Adresse commerçant final	

Longueur de la donnée	h1

□ Valeur de la donnée.

#### > Type = 0001 : Donnees Facilitateur de Paiement

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 27

Payment Facilitator ID \_\_\_\_\_\_\_n11

Independent Sales Organization ID \_\_\_\_\_\_\_\_n11

Sub-Merchant ID \_\_\_\_\_ ans15

#### > Type = 0002: Indicateur selection application

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Valeurs	Description
00	Sélection par défaut
01	Choix porteur

#### > Type = 0003 : MARQUE CHOISIE

Format de la donnée : b1

Longueur transportée : 1

Indique la marque choisei par le porteur.

Valeurs	Description
00	СВ
01	VISA
02	Vpay
03	Electron
04	MasterCard
05	Maestro
06	JCB
07	Discover
80 à 99	Reservé privé

#### > Type = 0004 : Adresse commerçant final

Format de la donnée : ans 40

Longueur transportée: 40

Dans le cas où le commerçant passe par un facilitateur de paiement, cette donnée contient l'adresse postale complète du commerçant.

Champ 66 Format: n 1

#### Code consolidation (Reconciliation code)

Ce champ donne le résultat des contrôles de consolidation d'une remise en télécollecte effectués par le centre acquéreur.

Valeur	Description
0	Réconcilié, totaux corrects
1	Réconcilié, totaux non corrects
3	Totaux non valable
8-9	Réservé pour usage privé

Champ 67 Format : n 4

### Gestion des transferts (Batch management).

Accepteur-Acquéreur

Ce champ comporte 2 compteurs indiquant respectivement le nombre de fichiers à transférer dans les sens

- système d'acceptation vers système acquéreur,
- système acquéreur vers système d'acceptation.

#### Nombre total de fichiers de remise à transférer dans le sens

n2

Une valeur initiale à zéro, positionnée par le système d'acceptation, indique que celui-ci n'a pas de fichier à transférer vers le système Acquéreur.

		-	
			Champ 70
	Acquéreu	otal de fichiers à transférer dans le sens ir-Accepteur ème d'acceptation n'ayant pas à traiter cette information, la donnée sera renseignée à	n2
Ch	amp 70		Format: n 14
Ge	stion trans	fert (sens Accepteur-Acquéreur)	
(UI	oload file m	anagement).	
	champ ider quéreur.	ntifie le fichier à transférer et la méthode de transfert dans le sens système d'acceptati	on vers système
	Identificat	tion du fichier	n6
	Dans la	entête du fichier, cette donnée contient l'identification du fichier à transférer. réponse de consolidation, le système acquéreur peut transmettre au système d'acce eur pour le fichier transmis.	ptation une référence
	Nombre d Nombre	le messages du fichier de messages constituant le fichier en dehors des messages d'initialisation et de cons	<b>n6</b> solidation (ou fin de fichier).
	La fenê attendre	"acquittement tre d'acquittement est le nombre de messages (0246, 0146 ou 0446) que peut envoye e de message d'acquittement (0256). Dans une transaction de "consolidation", cette d ur '0' (pas d'acquittement) de la 'Fenêtre d'acquittement' n'est pas admise.	n2 er l'émetteur du fichier sans onnée est non significative.
Ch	amp 71		Format : n 14
Ge	stion trans	fert (sens Acquéreur-Accepteur)	
(Do	ownload file	e management ).	
Се	champ ider	ntifie le fichier à transférer et la méthode de transfert dans le sens Acquéreur-Accepteu	ur.
	Identifica	tion du fichier	n2
Γ	Valeur	Description	
	01	Monnaie ou devise	
	02	Message porteur	
	03	Message Accenteur	

Valeur	Description
01	Monnaie ou devise
02	Message porteur
03	Message Accepteur
04	Paramètres accepteur
05	Edition ticket porteur
06	Edition ticket compte rendu
07	Paramètres applicatifs
08	Appel
09	Liste des données spécifiques EMV par AID
10	RUF
11	Liste des DOL EMV
12	Risque acquéreur
13	Liste de contrôle de numéros de carte porteur
14	Liste de BINs agrées CB
15	RUF

72

Champ 72

16	Liste des TAC EMV
17	Autre monnaie ou devise
18	Paramètres d'horodatage GMT
19	Liste clés publiques d'authentification EMV
20	Liste des AID EMV
21	Télécommunication télécollecte
22	Télécommunication téléparamétrage
23	Télécommunication autorisation
24	RUF
25	Télécommunication téléchargement env. 1
26	Télécommunication téléchargement env. 2
27	Appel aléatoire EMV
28	Identifiant pseudo-session de l'accepteur de
	carte
29	Liste des données complémentaires EMV pour
	télécollecte
32	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte
34	Paramètres spécifiques au paiement sans contact
35	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact
36	Paramètres édition première ligne ticket
37	Fonctions
38	Désactivation Produits Carte

Valeur	Description
82-99	Réservé pour usage privé

ш	Numero de versión	n4
	Dans les messages d'initialisation du transfert, le système acquéreur communique le numéro de version.	
	Nombre de messages à transférer	n6
	Ces messages sont des instructions d'action fichier (0360). Un message peut transporter un ou plusieurs enregistrements, tous du même fichier, dans le champ 72. Pour un message, tous les enregistrements sont :  - à ajouter (valeur 301 du champ 24),  - à effacer (valeur 303 du champ 24).	
	Fenêtre d'acquittement	n2
	La fenêtre d'acquittement est le nombre de messages (0360) que peut envoyer l'émetteur du fichier sans avoir message d'acquittement (0370).	reçu un
	La valeur '0' (pas d'acquittement) de la 'Fenêtre d'acquittement' n'est pas admise.	

#### Champ 72 Format : LLVAR ansb ...MAX

#### Données transférées (Data record).

Ce champ est utilisé pour le transfert d'un fichier de paramètres entre un système acquéreur et un système d'acceptation. Un fichier est constitué d'un ou plusieurs enregistrements.

Un enregistrement est composé au minimum de données obligatoires de longueur fixe, ainsi qu'éventuellement de données obligatoires de longueur variable et/ou de données facultatives (longueur fixe ou variable).

Pour chaque fichier de paramètres, les données obligatoires de longueur fixe d'un enregistrement sont regroupées dans un type, les autres données (données obligatoires de longueur variable, données facultatives) sont affectées chacune à un type particulier.

Le champ 72 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur) (voir tableaux ci-après).

• Structure des éléments de données :

Champ 72
----------

☐ Type d'élément de la donnée

\_ b2

Le tableau suivant décrit pour chaque fichier les types pouvant composer un enregistrement :

Identifiant fichier	Libellé du fichier de paramètres	Données primaires	Données associées
	·		
01	Monnaie ou devise	DF01	
02	Message porteur	DF02	
03	Message Accepteur	DF03	
04	Paramètres accepteur	DF04	DF20-DF21-DF22-DF23
05	Edition ticket porteur	DF05	
06	Edition ticket compte rendu	DF06	
07	Paramètres applicatifs	DF07	
08	Appel	DF08	DF24
09	Liste des données spécifiques EMV par AID	DF19	
10	Réservé usage futur		
11	Liste des DOL EMV	DF1A	
12	Risque acquéreur	DF0C	DF26-DF27-DF28-DF2A- DF2B-DF3A
13	Liste de contrôle de numéros de carte porteur	DF1D	
14	Liste de BINs agrées CB	DF1E	
15	Réservé usage futur		
16	Liste des TAC EMV	DF18	
17	Autre monnaie ou devise	DF0B	
18	Paramètres d'horodatage GMT	DF09	
19	Liste des clés publiques d'authentification EMV	DF16	DF2F
20	Liste des AID EMV	DF17	
21	Télécommunication télécollecte	DF43	DF41, DF47
22	Télécommunication téléparamétrage	DF43	DF41, DF47
23	Télécommunication autorisation	DF43	DF41, DF47
24	Réservé usage futur		
25	Télécommunication téléchargement env. 1	DF43	DF41-DF2C-DF2D-DF46, DF47
26	Télécommunication téléchargement env. 2	DF43	DF41-DF44, DF47
27	Table d'appel aléatoire EMV	DF1B	
29	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte	DF1F	
32	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	DF45	
34	Paramètres spécifiques au paiement sans contact	DF87	DF88-DF89-DF8A
35	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	DF8B	
36	Paramètres édition première ligne client	DF48	
37	Fonctions	DF90	
38	Désactivation Produits Carte	DF49	

Le tableau suivant présente la liste des types possibles dans le champ 72 :

Туре	Description	Répét.
DF01	Paramètres de la monnaie ou devise	
DF02	Paramètres messages porteur	Х
DF03	Paramètres messages accepteur	X
DF04	Paramètres accepteur	
DF05	Paramètres d'édition du ticket porteur	
DF06	Paramètres d'édition du ticket compte-rendu	
DF07	Paramètres applicatifs	
DF08	Paramètres d'appel	X
DF09	Paramètres d'horodatage GMT	X
DF0B	Paramètres autre monnaie ou devise	X
DF0C	Paramètres risques acquéreur/code numérique de la monnaie ou devise	
DF10	RUF	
DF11	RUF	
DF12	RUF	
DF13	RUF	
DF14	RUF	
DF15	RUF	\ \ <u>\</u>
DF16	Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV	X
DF17	Paramètres liste des AID EMV	X
DF18	Liste des TAC EMV	X
DF19	Liste des données spécifiques EMV par AID	Х
DF1A	DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	X
DF1B	Paramètres d'appel aléatoire EMV	X
DF1C	RUF	
DF1D	Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	X
DF1E	Paramètres liste des BIN agréés CB	Х
DF1F	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte	
DF20	Paramètres accepteur / Mode facturation télécom	
DF21	Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	
DF22	Paramètres accepteur / SIRET	
DF23	Paramètres accepteur / Type de site	V
DF24	Paramètres d'appel / Fonctionnement	X
DF26	Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté	
DF27	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté	
DF28	Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé de double authentification porteur	
DF29	Non utilisable	
DF2A		
DF2A DF2B	Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	
DF2C	Paramètres risque acquereur / Montant d'autorisation  Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au	
DI 20	système acquéreur de téléchargement	
DF2D	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	
DF2E	RUF	
DF2F	Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	X
DF3A	Paramètre risque acquéreur/ Montant maximum accepté pour une carte	^
DIOA	étrangère sur automate	
DF3D- DF40	Réservé privé	
DF41	Paramètres de télécommunication acquéreur	Х
DF43	Paramètres d'appel télécommunication	
DF44	Paramètres de téléchargement enveloppe 2	
DF45	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	
DF46	Données appel récurrent	
DF47	Activations techniques	
DF48	Libellé du réseau d'acceptation	
DF49	Produits carte désactivés	Х
DF87	Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	X
<b>-</b> 10.	r dramorroo idonana apooniquos da paiement sans contact	

Туре	Description	Répét.
DF88	Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	Х
DF89	Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	
DF8A	Liste des TAC pour le paiement sans contact	
DF8B	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	Х
DF90	Activation fonctions	
DFF0-DFFF	Réservé privé	

Le champ 72 permet le transfert de plusieurs enregistrements. Il peut contenir plusieurs fois les mêmes types.

Longueur de la donnée	_ b2
Valeur de la donnée	

Les valeurs et significations sont précisées pour chaque type.

### > TYPE = DF01: PARAMETRES DE LA MONNAIE OU DEVISE

Format de la donnée : ans25 Longueur transportée : 25

Contient l'ensemble des informations relatives à la monnaie ou devise.

	Type de donnée
Description	
Code numérique de la monnaie ou devise 1	an 3
Code alphabétique de la monnaie ou devise 1	an 3
Partie fractionnaire de la monnaie ou devise 1	an 1
Code numérique de la monnaie ou devise 2	an 3
Code alphabétique de la monnaie ou devise 2	an 3
Partie fractionnaire de la monnaie ou devise 2	an 1
Partie fractionnaire du taux de conversion. Indique le nombre de positions dont sera déplacé le séparateur décimal à partir de la droite.	an 1
Taux de conversion C'est un taux appliqué sur les montants exprimés dans les unités fractionnaires des monnaies ou devises, et tel que soit vérifiée la relation : montant monnaie ou devise 1 = (Taux, virgule appliquée)*(montant monnaie ou devise 2)  Exemple de taux de conversion : la valeur 91234567 indique un taux de conversion égal à 0.001234567	an 7
Code activation monnaie ou devise  0 : Monnaie ou devise 1 uniquement  1 : Monnaie ou devise 1 et monnaie ou devise 2 simultanément  2 : Monnaie ou devise 2 uniquement	an 1
Code activation impression contre-valeur 0 : pas d'impression de la contre valeur de la monnaie ou devise 1 : impression de la contre valeur de la monnaie ou devise	an 1
Code activation impression taux de conversion 0 : pas d'impression du taux de conversion 1 : impression du taux de conversion	an 1

### > Type = DF02: PARAMETRES MESSAGES PORTEUR

Format de la donnée : ansc48 Longueur transportée : 48

Contient l'ensemble des informations relatives aux messages porteur (données primaires de format fixe).

Description	Type de donnée
Code langue	ansc 3
Abréviation de la langue	ansc 3
Numéro du message affiché ou édité	ansc 2
Libellé du message affiché ou édité	ansc 40

Le code langue est codifié par l'acquéreur. Cette donnée est alphanumérique mais sa valeur doit être strictement numérique (valeur de 0 à 999).

L'abréviation de la langue est conforme à la norme ISO 639 (indicatif de la langue codé sur deux caractères alphabétiques)

### > Type = DF03: PARAMETRES MESSAGES ACCEPTEUR

Format de la donnée : ansc48 Longueur transportée : 48

Contient l'ensemble des informations relatives aux messages accepteur (données primaires de format fixe).

Description	Type de donnée
Code langue	ansc 3
Abréviation de la langue	ansc 3
Numéro du message affiché ou édité	ansc 2
Libellé du message affiché ou édité	ansc 40

Le code langue est codifié par l'acquéreur. Cette donnée est alphanumérique mais sa valeur doit être strictement numérique (valeur de 0 à 999).

L'abréviation de la langue est conforme à la norme ISO 639 (indicatif de la langue codé sur deux caractères alphabétiques)

#### > Type = DF04: PARAMETRES ACCEPTEUR

Format de la donnée : ansc107 Longueur transportée : 107

Contient une partie des informations relatives à l'accepteur. Peut être complété des données DF20, DF21, DF22, DF23 Valeurs :

	Type de donnée
Description	
Enseigne de l'accepteur	ansc 60
Identification organisme acquéreur	ansc 11
Type d'activité commerciale	ansc 4
Réservé usage futur (renseigné à blanc)	ansc 2
Numéro contrat accepteur	ansc 7
Enveloppe 41 : valeur à utiliser dans le champ 41	ansc 8
Enveloppe 42 : valeur à utiliser dans le champ 42	ansc 15

### > Type = DF05: PARAMETRES D'EDITION DU TICKET PORTEUR

Format de la donnée : ansc100 Longueur transportée : 100

77

Champ 72

Contient l'ensemble des informations relatives au ticket porteur (données primaires de format fixe).

#### Valeurs:

Description	Type de donnée
Entête du ticket transaction	ansc 50
Pied de ticket transaction	ansc 50

### > Type = DF06: PARAMETRES D'EDITION DU TICKET COMPTE-RENDU

Format de la donnée : ansc100 Longueur transportée : 100

Contient l'ensemble des informations relatives au ticket compte-rendu (données primaires de format fixe).

#### Valeurs:

Description	Type de donnée
Entête du ticket compte-rendu	ansc 50
Pied de ticket compte-rendu	ansc 50

### > TYPE = DF07: PARAMETRES APPLICATIFS

Format de la donnée : an22 Longueur transportée : 22

Contient l'ensemble des informations relatives à l'applicatif.

## Valeurs :

Description	Type de donnée
Types de transactions acceptées	an 1
1 : Débit	
2 : Crédit	
3 : Débit - Crédit	
4 : Débit - Différé de recouvrement	
5 : Débit - Annulation	
6 : Débit – Crédit – Différé de recouvrement	
7 : Débit - Crédit – Annulation	
8 : Débit – Annulation – Différé de recouvrement	
9 : Débit – Crédit - Annulation - Différé de recouvrement	
T-Z : Réservé privé	
Longueur minimum n° carte porteur	an 2
Longueur maximum n° carte porteur	an 2
Temporisation de saisie du code confidentiel (en secondes)	an 2
Code pays du système (norme ISO 3166)	an 3
Mode de traitement pour monnaie ou devise application carte non supportée : renseigné à	an 1
blanc	
Durée de vie carte maximum acceptée (nombre d'années)	an 2
Code langue 1	an 3
Forçage autorisé :	an 1
0 : Activé 1 : Non activé	
Type de déclenchement de la demande d'autorisation :	an 1
1 : Manuel 2 : Automatique	

Description	Type de donnée
Code activation de la demande de renseignement (PLBS) ou	an 1
Code activation facture Pré-autorisée (non PLBS)	
0 : Activé 1 : Non activé	
Code activation facture paiement pour la location de biens et services en mode VAD	an 1
(PLBS) ou	
Code activation facture Pré-autorisée de prolongation (non PLBS)	
0 : Activé 1 : Non activé	
Code activation facture complémentaire	an 1
0 : Activé 1 : Non activé	
Code activation facture no-show	an 1
0 : Activé 1 : Non activé	

Le code langue est codifié par l'acquéreur. Cette donnée est alphanumérique mais sa valeur doit être strictement numérique (valeur de 0 à 999).

#### > TYPE = DF08: PARAMETRES D'APPEL

Format de la donnée : an17

Longueur transportée : 17

Contient l'ensemble des informations relatives aux paramètres d'appel (peut être complété de la donnée DF24).

#### Valeurs:

Description	Type de donnée
Seuil d'appel	an 12
Code numérique de la monnaie ou devise (Norme ISO 4217)	an 3
Coefficient réducteur d'appel	an 2

#### TYPE = DF09: PARAMETRES D'HORODATAGE GMT

Format de la donnée : an29 Longueur transportée : 29

Le décalage est calculé entre l'heure locale et l'heure GMT.

#### Valeurs:

	Type de donnée
Description	
Période GMT inférieure	an 12
Indique la date inférieure de prise en compte du décalage. Format	
AAMMJJhhmmss.	
Période GMT supérieure	an 12
Indique la date supérieure de prise en compte du décalage. Format	
AAMMJJhhmmss.	
Décalage GMT	an 4
Indique le décalage. Format hhmm	
Signe du décalage.	an 1
0 : en plus 1 : en moins	

### > Type = DF0B: PARAMETRES AUTRE MONNAIE OU DEVISE.

Format de la donnée : an8 Longueur transportée : 8

Valeurs:

	Type de donnée
Description	
Code numérique de la monnaie ou devise (Norme ISO 4217)	an 3
Code alphabétique de la monnaie ou devise (Norme ISO 4217)	an 3
Unité fractionnaire de la monnaie ou devise (nb de décimales de la monnaie ou devise)	an 1
Code activation autre monnaie ou devise 0 : Désactivé 1 : Activé	an 1

# > Type = DFOC: PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / CODE NUMERIQUE MONNAIE OU DEVISE.

Format de la donnée : an3 Longueur transportée : 3

Peut être complété des données DF26, DF27, DF28, DF2A, DF2B, DF3A

Valeurs: Contient le code monnaie ou devise. La liste des codes figure dans le document ISO 4217.

### > Type = DF16: PARAMETRES LISTE DES CLES PUBLIQUES D'AUTHENTIFICATION EMV

Format de la donnée : ansb12 Longueur transportée : 12

Cette donnée doit être complétée des données DF2F

Valeurs:

Description	Type de donnée
RID de l'application EMV	ansb 5
Index de la clé d'authentification	ansb 2
Exposant de la clé RSA publique	ansb 3
Longueur du modulo de la clé RSA publique	ansb 2

# > Type = DF17: PARAMETRES LISTE DES AID EMV.

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 10...21

	Type de donnée
Description	
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application EMV	b5 16
Terminal Application Version Number	b 2
Niveau de priorité	b 1
Indicateur de forçage autorisé	n 1
0 : Forçage en autorisation interdit	
1 : Forçage en autorisation permis	

# TYPE = DF18: LISTE DES TAC EMV

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 21...32

Contient l'ensemble des informations relatives aux paramètres TAC EMV (données primaires de format fixe)

#### Valeurs:

Description	Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application EMV	b516
TAC denial	b 5
TAC on-line	b 5
TAC default	b 5

# > Type = DF19: LISTE DES DONNEES SPECIFIQUES EMV PAR AID.

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 10...272

Permet de transporter une liste de données spécifiques, avec leurs valeurs

### Valeurs:

Description	Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application EMV	b516
Enveloppe de données	b255

L'enveloppe de données permet de transporter les tags ainsi que leurs valeurs en juxtaposant des éléments de données de la forme suivante :

Description	Type de donnée
Tag	b 2
Longueur de la donnée du tag	b 1
Valeur du tag	b252

# > Type = DF1A: DOL EMV PAR DEFAUT POUR UNE APPLICATION CARTE EMV.

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 7...270

Cette donnée permet de transmettre, au système d'acceptation, les Data Object List (DOL) par défaut pour une application carte EMV (Une application carte EMV étant identifiée par un AID = RID + PIX).

Description			Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)			n 2
AID de l'application EMV  Nature du Data Object List :	00 :	TDOL	b516 b 1
Nature du Data Object List .	00 : 01 : 03 :	PDOL DDOL	5 1

Liste des éléments de données.	b252
Un élément de données est composé d'un TAG EMV sur 2 octets suivi d'une	
longueur sur 1 octet.	

Les TDOL se déclinent uniquement par RID : pour un TDOL, l'AID = RID

# > TYPE = DF1B: PARAMETRES D'APPEL ALEATOIRE EMV.

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 16...27

Précise les données fournies par défaut aux commandes.

#### Valeurs:

valcuis.	Time de demaée
Description	Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application EMV	b516
Code numérique de la monnaie ou devise	n 3
Seuil d'appel pour la sélection aléatoire	n 12
(zéro ou montant inférieur au seuil d'appel)	
Coefficient associé à l'algorithme de la sélection aléatoire	n 2
Coefficient maximum associé à la sélection aléatoire	n 2

# > Type = DF1D: Liste de controle de numeros de carte porteur.

Format de la donnée : Structure

Longueur transportée : ...12

Contient l'ensemble des informations relatives aux données nécessaires à la gestion de la liste des cartes.

Description		Type de donnée
Longueur du n° de carte	e en opposition	n2
Numéro de carte en opp	position	n19
Niveau d'acceptation d'u	une carte porteur	n 1
1: Interdit -	Blocage application carte	
2 : Surveillé -	Appel autorisation avec réponse positive obligatoire	
3: Refusé -	Rejet de la transaction	

# > Type = DF1E: PARAMETRES LISTE DES BIN AGREES CB

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : ...24

Description	Туре
Longueur de la donnée 'Début de la plage BIN'	n2
Début de plage BIN	n19
Longueur de la donnée 'Fin de la plage BIN'	n2
Fin de plage BIN	n19

Code niv	veau d'acceptation associé à une plage	n 1
0:	Accepté	
1:	Surveillé	
2:	Refusé	
3:	Interdit	

Codes traitement particulier		n 2
02	Traitement selon le code service utilisé pour l'application EMV	
80	Traitement obligatoire en mode puce	
10	Carte de test puce	
11	Carte de test piste	
99	Non significatif	

### > Type = DF1F: Liste des données complementaires EMV pour telecollecte

Format de la donnée : b...255 Longueur transportée : ...255

Permet de transporter une liste de tags complémentaires pour la télécollecte.

Valeurs:

Description	Type de donnée
Liste des tags complémentaires (les tags EMV sont transportés sans modification lorsqu'ils sont codés sur 2 octets. Ils sont cadrés à droite et complétés à gauche par des zéros lorsqu'ils sont codés sur 1 octet)	b255

# > Type = DF20: PARAMETRES ACCEPTEUR / MODE FACTURATION TELECOM.

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

Valeurs:

Valeur	Description
0	Appelé
1	Appelant

# > Type = DF21: PARAMETRES ACCEPTEUR / CODE ACTIVATION MODE APPELE.

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

Valeurs :

Valeur	Description
0	Désactivé
1	Activé

# > Type = DF22: PARAMETRES ACCEPTEUR / SIRET

Format de la donnée : an14 Longueur transportée : 14

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

### > Type = DF23: PARAMETRES ACCEPTEUR / Type DE SITE.

Format de la donnée : ans...8 Longueur transportée : ...8

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

### > Type = DF24: PARAMETRES D'APPEL / FONCTIONNEMENT.

Format de la donnée : an10 Longueur transportée : 10

Cette donnée peut faire suite au type DF08.

### Valeurs:

Description	Type de donnée
Réservé CB	an 1
Mode de validation	an 1
0 : Pas d'authentification (ni code, ni signature)	
1 : Code confidentiel	
5 : Signature manuelle	
Heure locale (applicatif du système d'acceptation) de début associée à un mode de fonctionnement (format hhmm)	an 4
Heure locale (applicatif du système d'acceptation) de fin associée à un mode de fonctionnement (format hhmm)	an 4

# > TYPE = DF26: PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT MINIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

# > TYPE = DF27: PARAMETRE RISQUE ACQUEREUR / MONTANT MAXIMUM ACCEPTE D'UNE\_TRANSACTION

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

# > Type = DF28: PARAMETRE RISQUE ACQUEREUR / MONTANT UTILISE DE DOUBLE AUTHENTIFICATION PORTEUR.

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

# ➤ TYPE = DF2A: PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / VALEUR DU SERVICE COMMERCIAL.

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

### > Type = DF2B: PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT D'AUTORISATION.

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

# > TYPE = DF2C: PARAMETRES TELECHARGEMENT ENVELOPPE 1/ ELEMENT DE CONTROLE D'ACCES AU SYSTEME ACQUEREUR DE TELECHARGEMENT.

Format de la donnée : ans...30 Longueur transportée : ...30

Cette donnée peut faire suite au type DF43.

Contient les éléments de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement.

### > TYPE = DF2D: PARAMETRE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 1/REFERENCE DU LOGICIEL A TELECHARGER.

Format de la donnée : ans...30 Longueur transportée : ...30

Cette donnée peut faire suite au type DF43. Contient la référence du logiciel à télécharger.

### > TYPE = DF2F: PARAMETRES LISTE DES CLES PUBLIQUES D'AUTHENTIFICATION EMV / MODULO CLE RSA.

Format de la donnée : b...247 Longueur transportée : ...247

Cette donnée fait suite au type DF16.

### > TYPE = DF3A: PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT MAXIMUM ACCEPTE POUR UNE CARTE ETRANGERE SUR UN AUTOMATE

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

#### > Type = DF41: PARAMETRES DE TELECOMMUNICATION ACQUEREUR

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 22...123

Contient les informations relatives aux télécommunications avec un système acquéreur pour une application.

Indique la priorité d'appel du système acquéreur.

Valeurs	Description
0	Serveur nominal
1	Serveur de secours n°1
2	Serveur de secours n°2
3	Serveur de secours n°3

□ Type d'adressage réseau \_\_\_\_\_\_ n

Indique le type d'adressage réseau du système acquéreur.

Valeurs	Description
0	IP V4
1	DNS (IP V4)
2	X25 `

□ Adresse réseau du système acquéreur ou du DNS \_\_\_\_\_\_ b20

Une adresse IP V4 est codée binaire sur 4 octets. Un port TCP est codé binaire sur 2 octets. Dans ce cas, ces informations sont cadrées à gauche, complétées à droite par des 00 binaires. Si le port n'est pas mentionné (valeur 0x00) alors le port par défaut 21000 sera utilisé.

Dans le cas d'accès au réseau via un point de présence ou un PAD, le numéro de téléphone désignant ce point de présence sera fourni par ailleurs.

Dans le cas de l'accès à l'acquéreur par l'intermédiaire d'un DNS, l'adresse IP indiquée dans cette donnée est l'adresse du serveur DNS. Le numéro de port est valorisé à 53 (cf. RFC 1035). Si des adresses de serveurs DNS sont configurées par le fournisseur d'accès, les adresses fournies par l'acquéreur dans le paramètrage sont prioritaires. Si aucune adresse de DNS n'est fournie par paramètrage, elles devront obligatoirement être données par le fournisseur d'accès (DHCP, etc.). Le nom de domaine désignant le serveur acquéreur sera fourni par ailleurs.

Une adresse X25 est codée en DCB, complétée à droite par la valeur 0xF.

□ Nom de domaine	ans40
------------------	-------

Les caractères autorisés sont les caractères alphanumériques, le '.' (code ASCII 0x2E) et le '-' (code ASCII 0x2D). Le nom de domaine est immédiatement suivi du caractère ':' (code ASCII 0x3A) et du numéro de port (codé en caractères) à utiliser pour accéder à l'acquéreur une fois la résolution de nom réalisée. Si le port n'est pas fourni alors le port par défaut 21000 sera utilisé.

Présent et significatif pour un adressage réseau via DNS. Présent et non significatif si l'accès au réseau est réalisé via un accès téléphonique et l'adressage réseau réalisé via une adresse IP.

☐ Numéro de téléphone d'accès au réseau	ans20
---	-------

Contient le numéro de téléphone du PAD pour l'accès à un réseau X25 ou d'un point de présence pour l'accès à un réseau IP.

Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem téléphonique.

□ Nature du PAD \_\_\_\_\_\_\_ n1

Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem téléphonique.

Valeurs	Description
0	Non significatif
1	EMA
2	EBAM
7-9	Réservé privé

Identifiant d'accès	 ans20

Présent uniquement si l'accès au réseau nécessite une identification.

	Mot de passe		ans2	(
--	--------------	--	------	---

Présent uniquement si l'accès au réseau nécessite une authentification.

#### Tableau récapitulatif :

	IP			Р	X25	X25	Long
	ADSL, GPRS, Câble		via RT	via RTC/GSM		via RTC	
Tronc commun 22 caractères	Priorité d'accès au serveur acquéreur Type d'adressage réseau = 0 (IPV4)	Priorité d'accès au serveur acquéreur Type d'adressage réseau = 1 (DNS IPV4)	Priorité d'accès au serveur acquéreur Type d'adressage réseau = 0 (IPV4)	Priorité d'accès au serveur acquéreur Type d'adressage réseau = 1 (DNS IPV4)	Priorité d'accès au serveur acquéreur Type d'adressage réseau = 2 (X25)	Priorité d'accès au serveur acquéreur  Type d'adressage réseau = 2 (X25)	1
	adresse du système acquéreur	adresse du DNS	adresse du système acquéreur	adresse du DNS	adresse du système acquéreur	adresse du système acquéreur	20
Partie variable		Nom du domaine	Non significatif	Nom du domaine		Non significatif	40
0 à 101 caractères			Numéro de téléphone d'accès au réseau	Numéro de téléphone d'accès au réseau		Numéro de téléphone d'accès au réseau	20
			Non significatif	Non significatif		Nature du PAD	1
			Identifiant d'accès	Identifiant d'accès			20
			Mot de passe	Mot de passe			20
	22 caractères	62 caractères	82 ou 123 caractères	82 ou 123 caractères	22 caractères	83 caractères	

# > Type = DF43: PARAMETRES D'APPEL TELECOMMUNICATION

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 16

Cette donnée est complétée par un ou des types DF41 et éventuellement par les types DF44, DF2C, DF2D, DF46, DF47. Les règles d'utilisation des données du type DF43 sont spécifiées dans les manuels MPE et MPA.

Les sous-données composant le type DF43 sont toujours présentes, mais pas obligatoirement alimentées de façon significative.

☐ Mode de bascule sur la liaison de secours \_\_\_\_\_\_\_ n1

Indique, lors d'une défaillance sur l'accès au serveur, si l'accepteur confirme l'accès au serveur de priorité inférieure ou si l'accès est automatique.

Valeurs	Description
0	Automatique
1	Manuel

□ Nombre de connexions simultanées \_\_\_\_\_\_\_\_\_n4

Indique le nombre maximum de connexions concurrentes que le système d'acceptation peut établir avec le système acquéreur. Non significatif pour les systèmes d'acceptation autonomes. Uniquement significatif pour la fonction autorisation.

□ Nombre de messages maximum par minute \_\_\_\_\_\_ n4

Indique le nombre maximum de messages, toutes connexions confondues, que le système d'acceptation peut envoyer en 1 minute au système acquéreur. Non significatif pour les systèmes d'acceptation autonomes. Uniquement significatif pour la fonction autorisation.

	·	Champ 72
Llni	ombre maximum d'essais d'appel	n2
Oili	quement significatif pour les fonctions téléparamétrage, télécollecte et téléchargement.	
□ Dé	elai d'attente entre deux appels	n4
En	secondes.	
Uni	quement significatif pour les fonctions téléparamétrage, télécollecte et téléchargement.	
□ Fr	équence d'appel	n4
En	jours.	
Uni	quement significatif pour les fonctions téléparamétrage et télécollecte.	
□ Не	eure locale d'appel automatique	n4
L'he	eure est relative à celle de l'applicatif du système d'acceptation (hhmm).	
Uni	quement significatif pour les fonctions téléparamétrage, télécollecte et téléchargement.	
□ Da	ate locale d'appel automatique	n6
	date est relative à celle de l'applicatif du système d'acceptation (AAMMJJ).	
	quement significatif pour les fonctions téléparamétrage et téléchargement.	
Uni		
	ombre maximum de reprises	n2
□ No	ombre maximum de reprisesquement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.	n2
Uni	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.  DF44: PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2	n2
□ No Uni	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.	n2
Uni  TYPE =	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.  DF44: PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2	n2
Uni  TYPE =  Format	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.   DF44: PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2  de la donnée : structure Longueur transportée : 29	n2
□ No Uni  TYPE = Format  Cor Cet	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.   DF44: PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2  t de la donnée : structure Longueur transportée : 29  Intient des informations obligatoires relatives au téléchargement de l'enveloppe 2.	
□ No Uni  TYPE = Format  Cor Cet	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.  **DF44: Parametres de Telechargement enveloppe 2**  t de la donnée : structure Longueur transportée : 29  Intient des informations obligatoires relatives au téléchargement de l'enveloppe 2.  Itte donnée peut faire suite au type DF41.	
□ No Uni  TYPE =  Format  Cor Cet □ En	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.  DF44: PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2  t de la donnée : structure Longueur transportée : 29  Intient des informations obligatoires relatives au téléchargement de l'enveloppe 2.  Intel donnée peut faire suite au type DF41.  Inveloppe 42	_ ans15
□ No Uni  TYPE =  Format  Cor Cet □ En Cor	quement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.  DF44: PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2  t de la donnée : structure Longueur transportée : 29  Intient des informations obligatoires relatives au téléchargement de l'enveloppe 2.  Inte donnée peut faire suite au type DF41.  Inveloppe 42	_ ans15
□ No Uni  TYPE =  Format  Cor Cet  Cor Voi	present significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.  DF44: Parametres de telechargement enveloppe 2  t de la donnée : structure Longueur transportée : 29  Intient des informations obligatoires relatives au téléchargement de l'enveloppe 2.  Inte donnée peut faire suite au type DF41.  Inveloppe 42  Intient le numéro de contrat accepteur, cadré à gauche et complété par des espaces.  Intertient le ruméro de l'organisme acquéreur	_ ans15 n11

Format de la donnée : anscb...40

Longueur transportée : ...40

### > Type = DF46: Donnees appel recurrent

Format de la donnée : ans 10 Longueur transportée : 10

Description	Type de donnée
Indicateur d'appel récurrent	ans 1
0 : Non activé	
1 : Activé	
Délai d'attente (en jours)	ans 3
Date de fin d'appel récurrent (AAMMJJ)	ans 6

#### > Type = DF47: ACTIVATIONS TECHNIQUES

Format de la donnée : b1...3 Longueur transportée : 1...3

Le bit 1 de l'octet 1, indique que le système d'acceptation doit utiliser un paramétrage local pour se connecter à une passerelle. Certaines configurations ont besoin de cet indicateur pour ne pas écraser l'adresse de la passerelle saisie en local lors de l'installation du terminal avec les adresses paramétrées par l'acquéreur

Octet 1 \_\_\_\_\_\_ b1

Valeur	Description
Bits 2-8	Réservés CB
Bit 1	Utilisation d'une passerelle (1 : activer – 0 : désactiver)

Octet 2 et 3 b2

Réservé CB.

# > TYPE = DF48: LIBELLE DU RESEAU D'ACCEPTATION

Format de la donnée : ans 24 Longueur transportée : 24

# > Type = DF49: PRODUITS CARTES DESACTIVE

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 7...20

Permet de transporter un produit carte refusé sur le terminal pour un AID donné.

valeurs .	
Description	Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application EMV	b516

Produit désactivé : - 'C' : Carte de crédit

Champ 72

anp 1

		- 'D' : Carte de débit		
		- 'P' : Carte prépayée		
		- 'E': Carte entreprise		
		E . Gaile dilliophice		
		Reservé CB	2	
>	TY	E = DF87: PARAMETRES IDENTIFIANTS SPECIFIQUES AU PAIEMENT SANS CONTACT		
	For	mat de la donnée : structure Longueur transporté	ee : 819	
		Contient l'ensemble des informations relatives au paiement sans contact et est DF8A.	complété par les données DF	F88, DF89,
		Valeurs :		
		Kernel ID	b1	
		Identifiant du Kernel.		
		Longueur de l'AID	n2	
	_	Longueur de l'Application IDentifier (AID) = RID + PIX	<u>-</u>	
		Application IDentifier (AID)	b 516	
		Contient l'identifiant de l'application carte (cf ISO 7816-5) sélectionné par le term	inal	
		Type de transaction Kernel	n2	
		Valeurs :		
		- 00 : Paiement - 20 : Crédit ou Annulation		
>	TY	E = DF88: PARAMETRES MONTANTS SPECIFIQUES AU PAIEMENT SANS CONTACT		
	For	mat de la donnée : structure Longueur transporté	ee : 27 ou 33	
		Contient des paramètres montants par devise relatif au paiement sans contact.		
		Cette donnée fait suite au type DF87.		
		Valeurs :		
		Pour le Kernel 2 :		
		Code numérique de la monnaie ou devise	an3	
		(Norme ISO 4217)		
		Terminal Floor Limit	n12	

Indique le plafond limite du terminal. Cf EMV.

b1

		Champ 72
	Reader ContactLess Floor limit	n12
	Seuil au-delà duquel la transaction doit être traitée Online	
	Reader CVM Required Limit	n12
	Seuil à partir duquel une authentification du porteur est obligatoire	
	Reader ContactLess Transaction limit (No on Device CVM)	n12
	Montant maximum d'une transaction sans contact	
	Reader ContactLess Transaction limit (on Device CVM)	n12
	Montant maximum d'une transaction sans contact	2
	Pour le Kernel 3 :	
	Code numérique de la monnaie ou devise	an3
	(Norme ISO 4217)	
	Terminal Floor Limit	n12
	Indique le plafond limite du terminal. Cf EMV.	
	Reader ContactLess Floor limit	n12
	Seuil au-delà duquel la transaction doit être traitée Online.	
	La valeur '99999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.	
	Reader CVM Required Limit	n12
	Seuil à partir duquel une authentification du porteur est obligatoire. La valeur '99999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.	
	Montant maximum d'une transaction sans contact.	1112
	La valeur '9999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.	
· •	NOT - DEGO PARAMETERS ROUNTERS COMPLEMENTAINES AND AUGMENT COMPLEMENT	
<u> </u>	YPE = DF89: PARAMETRES DONNEEES COMPLEMENTAIRES AU PAIEMENT SANS CONTACT	
F	ormat de la donnée : structure Longueur transportée : 3	
	Contient des données complémentaires relatives au paiement sans contact.	
	Cette donnée fait suite au type DF87.	

Octet 1	Description
Bit 8-5	Réservé usage futur
Bit 4	Signature
Bit 3	Pin online
Bit 2	No_CVM

Valeurs:

□ CVM supportée\_

					Champ 72
		Bit 1	Consumer Device CVM : Le Consumer Device CVM est une CVM traitée et vé le dispositif porteur et indépendante du terminal	erifiée par	
		Status check	support flag		b1
		Valeurs : - 0 : activé - 1 : désac			
		Zero amount a	allowed support flag		b1
		Valeurs : - 0 : activé - 1 : désac			
>	TY	PE = <b>DF</b> 8A: L	STE DES TAC POUR LE PAIEMENT SANS CONTACT		
	For	rmat de la donné	e : structure Longueur	transportée : 15	
			nble des informations relatives aux paramètres TAC El it suite au type DF87.	MV.	
		TAC Denial _			b5
		TAC On-line			b5
		TAC Default _			b5
>	TY	PE=DF8B: P	ARAMETRES « DYNAMIC READER LIMITS » POUR LE PAIEME	NT SANS CONTACT	
	For		Reader Limits » (DRL) permet de gérer un paramétr	transportée : 2641 age spécifique par	acquéreur et commerçant qui
		prévaut sur le p	aramétrage par défaut.		
		Kernel ID			b1
		Identifiant du Ke			
		Longueur de l	'Application Program ID		n2
		Longueur de la	donnée Application Program ID		
		Application P	ogram ID		b 116
		Code numério	ue de la monnaie ou devise		an3
		(Norme ISO 42	7)		

			Champ 74
	Reader Contact	tLess Transaction limit	n12
		n d'une transaction sans contact. 9999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.	
	Reader Contact	tLess Floor limit	n12
		quel la transaction doit être traitée Online. 19999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.	
	Reader CVM Re	equired Limit	n12
		uel une authentification du porteur est obligatoire. 9999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.	
	Status check si	upport flag	b1
	Valeurs : - 0 : activ - 1 : désa		
	Zero amount al	lowed support flag	b1
	Valeurs : - 0 : activ - 1 : désa	activé	
> <b>T</b> Y	′РЕ <b>= DF9</b> 0 : Ас	TIVATION FONCTIONS	
Fo	ormat de la donnée	: b2 Longueur transportée : 2	
	Octet 1		b1
	Valeur	Description	
	Bits 4-8	Réservés CB	
	Bit 3	Appel phonie (1 : activer – 0 : désactiver)	
	Bit 2	Troncature du PAN (1 : activer – 0 : désactiver)	
	Bit 1	Autorisation partielle (1 : activer – 0 : désactiver)	
	Octet 2		b1
	Réservé CB.		
Cham	որ 74		Format: n 10
Nomb	ore de transaction	s de crédit (Credits, number).	
Cham	np 76		Format: n 10
Nomb	ore de transaction	s de débit (Debits, number).	
Cham	np 77		Format : n 10

Nombre de transactions de débit annulées (Debits, reversal number).

Champ 86 Format: n 16

Montant total des transactions de crédit (Credits, amount).

Champ 88 Format: n 16

Montant total des transactions de débit (Debits, amount).

Champ 89 Format: n 16

Montant total des transactions de débit annulées (Debits, reversal amount).

# SERVICE DE GESTION DE RESEAUX

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

# **SOMMAIRE**

SER	VICE DE GESTION DE RESEAUX	
1.	INTRODUCTION	3
2.	PRESENTATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION DE RESEAUX	4
3.	DESCRIPTION DES MESSAGES PROTOCOLE  3.1. Ouverture de dialogue + service 3.1.1. Ouverture de dialogue + service (0804) 3.1.2. Réponse à ouverture de dialogue + service (0814)  3.2. Ouverture de service 3.2.1. Ouverture de Service (0804) 3.2.2. Réponse à ouverture de Service (0814)  3.3. Droit de Parole	
	3.3.1. Proposition du droit de parole (0844) 3.3.2. Réponse à la Proposition du droit de parole  3.4. Fermeture de dialogue 3.4.1. Fermeture de dialogue (0844) 3.4.2. Acquittement de fermeture de dialogue (0854)  3.5. Test d'écho. 3.5.1. Test d'écho, demande (0804) 3.5.2. Réponse au test d'écho (0814) 3.5.3. Règles de mise en œuvre du test d'écho  3.6. Notification d'incident et synchronisation	
4.	GESTION DES INCIDENTS	15
5.	VALEURS DES TIMERS	18
6.	DESCRIPTION DES MESSAGES	20

# 1. INTRODUCTION

Le protocole de gestion de réseaux permet d'échanger entre les entités communicantes toutes les informations nécessaires au bon déroulement des services Télécollecte, Téléparamétrage.

Ce protocole permet lui-même la réalisation de fonctionnalités particulières :

- identification,
- authentification (futur),
- horodatage,
- activation/désactivation du service client d'un applicatif d'un système d'acceptation.

### On trouvera entre autre dans ce cadre :

- L'ouverture de dialogue,
- L'ouverture de service,
- La gestion du droit de parole,
- La fermeture de dialogue,
- Le test d'écho.
- La gestion des incidents et de la synchronisation.

# Ce volume présente :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A Gestion de réseaux pour la gestion des échanges,
- La description (sous forme de tableaux) des messages du protocole de gestion de réseaux échangés.

### 2. PRESENTATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION DE RESEAUX

Le protocole de gestion de réseaux définit les transactions suivantes :

#### Ouverture de Dialogue / Service

Cette transaction concerne l'échange de données d'identification et d'authentification (futur) entre le système d'acceptation et le système acquéreur.

Elle est composée des messages suivants :

- 0804 : Ouverture de dialogue par système accepteur (avec proposition de service)
- 0814 : Réponse à (Ouverture de dialogue par système accepteur) (et proposition de service)

#### Ouverture de Service

Cette transaction permet au détenteur du droit de parole de procéder à l'ouverture d'un nouveau service.

Elle est composée des messages suivants :

- 0804 : Ouverture de service
- 0814 : Réponse à demande d'ouverture de service

# Droit de parole

Cette transaction permet d'échanger le droit de parole. L'entité qui détient le droit de parole le propose à l'autre qui peut l'accepter ou le refuser. Ce mécanisme permet à deux entités d'enchaîner des transactions liées aux différents services télécollecte, téléparamétrage, (téléchargement futur), des services offerts dans la Gestion de réseaux...,

Cette transaction est composée des messages suivants :

- -0844 : proposition de droit de parole
- -0854 : acquittement de proposition de droit de parole (réponse facultative à la proposition de droit de parole)

### Fermeture de dialogue

Cette transaction permet à l'entité qui détient le droit de parole de fermer le dialogue.

Cette transaction se compose des messages suivants :

- 1 Le droit de parole est détenu par le système d'acceptation
  - 0844 : Fermeture de dialogue par syst acc
  - 0854 : Acquittement de (fermeture de dialogue par syst acc)
- 2 Le droit de parole est détenu par le système acquéreur
  - 0844 : Fermeture de dialogue par syst acq
  - 0854 : Acquittement de (fermeture de dialogue par syst acq)

### Test d'écho

Cette transaction permet à l'entité qui détient le droit de parole de maintenir une session ouverte, en attente de traitement à réaliser :

- 0804 : Test d'écho
- 0814 : Réponse au test d'écho

#### Incident et synchronisation

Cette transaction permet à une entité de signifier à l'entité correspondante une erreur et permet aux deux entités de se synchroniser à nouveau dans le dialogue. Cette transaction se compose des messages suivants :

- 0644 : Notification d'incident et de synchronisation
- 0654 : Acquittement de notification d'incident et de synchronisation

Les règles régissant les enchaînements de Services ainsi que l'échange du Droit de Parole sont présentés dans le Volume 1 "Principes Généraux".

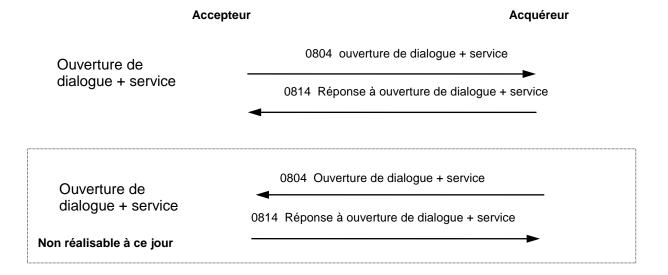
### 3. DESCRIPTION DES MESSAGES PROTOCOLE

### 3.1. OUVERTURE DE DIALOGUE + SERVICE

Une ouverture de dialogue est composée des messages suivants :

- 0804 : Ouverture de dialogue (avec proposition de service),
- 0814 : Réponse ouverture de dialogue et proposition de service.

Actuellement, la demande d'ouverture de dialogue est toujours à l'initiative du système d'acceptation.



# 3.1.1. Ouverture de dialogue + service (0804)

L'entité qui ouvre le dialogue précise dans le code fonction (champ 24) le service qu'elle souhaite mettre en oeuvre (télécollecte, téléparamétrage,...).

La raison (programmé, changement de configuration, reprise...) de l'ouverture de dialogue est précisée dans le code raison du message (champ 25).

Le système d'acceptation renseigne systématiquement le champ 67 pour indiquer le nombre de fichiers de remise à transférer, et ce, quel que soit le service proposé.

Dans le cas ou l'applicatif du système d'acceptation ne connaît pas la date et heure locale, il ne renseigne pas ces informations (champ 12 et 13) dans la demande. De cette façon, le système acquéreur sait qu'il **doit** lui transmettre les données d'horodatage (l'acquéreur restant libre de transmettre les données d'horodatage même si les champs 12 et 13 sont renseignés).

### 3.1.2. Réponse à ouverture de dialogue + service (0814)

L'entité distante signifie son acceptation ou refus de la demande par le moyen des codes action (champ 39) et données complémentaires de réponse (champ 44). Plusieurs cas sont à considérer en réponse :

### • Dialogue et service acceptés

L'entité qui répond accepte le dialogue et le service. La donnée 'Action immédiate' du code action (champ 39) est valorisée à '0' (approuvé).

Un système acquéreur peut en outre préciser dans la réponse 0814 qu'il est d'accord pour le service de télécollecte mais qu'il ne veut pas à la fin de ce service que lui soit proposé le droit de parole. Pour ce faire il utilise les valeurs du code gestion de dialogue (champ 44 type AI).

### Dialogue refusé

La donnée 'Action immédiate' du code action (champ 39) est valorisée à '1' (refusé).

Les raisons du refus du dialogue sont précisées dans le Code réponse ouverture de dialogue et service (champ 44 type AE).

Par exemple la valeur "type de fonction non reconnue sur le système acquéreur" du champ 44 type AE permet à un système acquéreur de préciser qu'il n'est pas concerné par le service.

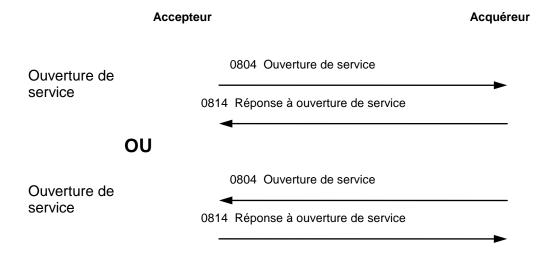
### • Dialogue accepté et service refusé

La donnée 'Action immédiate' du code action (champ 39) est valorisée à '0' (approuvé). Cependant une entité qui accepte le dialogue peut refuser le service.

# 3.2. OUVERTURE DE SERVICE

Une ouverture de service est mise en oeuvre par l'entité qui souhaite enchaîner un service à la suite d'un droit de parole ou d'un autre service. Elle est composée des messages suivants :

- 0804 : Ouverture de service,
- 0814 : réponse à ouverture de service.



Quel que soit le service proposé, un système d'acceptation doit indiquer le nombre de fichier(s) de remise qu'il a à transférer, au système acquéreur (champ 67).

Dans le cas d'une demande d'ouverture de dialogue et service de télécollecte ou de service de télécollecte (message 0804) avec une télécollecte à vide (valeur du champ 67 = 0000), le serveur de télécollecte doit répondre par un message de fermeture (message 0814) avec un champ 39 = 0000.

#### 3.2.1. Ouverture de Service (0804)

L'entité qui ouvre le service précise dans le code fonction (champ 24) le service qu'elle souhaite mettre en oeuvre (télécollecte, téléparamétrage,...).

La raison de l'ouverture de service peut être précisée dans le code raison du message, (champ 25).

# 3.2.2. Réponse à ouverture de Service (0814)

Lorsque l'entité distante refuse le service (champ 39, 'Action immédiate' différente de la valeur '0'), elle a la possibilité d'attendre le droit de parole.

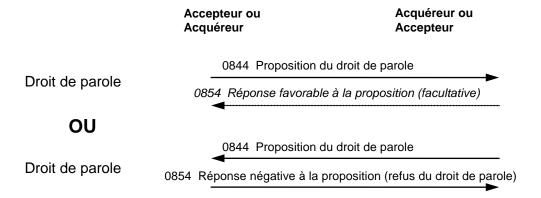
### 3.3. DROIT DE PAROLE

Le droit de parole peut être proposé par une entité n'ayant plus de service à mettre en oeuvre avec l'entité correspondante. Il est obligatoirement proposé par un système d'acceptation, sauf si un avis contraire lui a été précédemment notifié. Un système acquéreur n'a pas obligation de proposer le droit de parole.

Cette transaction de type notification / acquittement de notification est mise en oeuvre au moyen d'une transaction de gestion de réseaux composée des messages suivants :

- 0844 : Proposition du droit de parole
- 0854 : Acquittement de proposition du droit de parole (facultatif)

Dans ces messages, le code fonction (champ 24) est positionné à la valeur 851 (proposition du droit de parole).



### 3.3.1. Proposition du droit de parole (0844)

Le droit de parole est véhiculé dans la notification(0844).

# 3.3.2. Réponse à la Proposition du droit de parole

La réponse peut être :

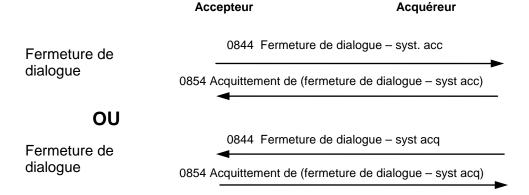
- un message d'acquittement de notification, déclarant l'acceptation ou le refus du droit de parole (0854),
- un message de demande d'ouverture de service (0804),
- un message de notification de fin de dialogue (0844),
- un message de notification incident (0644).

Le message 0854 est obligatoire pour signifier un refus du droit de parole. Le refus est signifié par la valeur du code action, donnée 'Action immédiate' valorisée à "1" (refusé).

### 3.4. FERMETURE DE DIALOGUE

Une fermeture de dialogue est composée des messages suivants :

- 0844 : Fermeture de dialogue,
- 0854 : Acquittement de fermeture de dialogue.



Le code fonction (champ 24) est positionné à la valeur 860 (fermeture de dialogue).

Le système acquéreur peut dans ces messages fournir :

- la date heure GMT pour horodatage du système d'acceptation (champ 47 type 14),
- une commande d'activation/désactivation de la partie gestion porteur de l'applicatif du système d'acceptation (champ 46 type DF53),
- un service à mettre en œuvre dans un dialogue à suivre (champ 44 type AF). Ce code ne peut être utilisé que si l'adresse du service à activer est différente de celle du dialogue en cours. Sinon, c'est l'échange du droit de parole qui permet la mise en œuvre d'un autre service.

### 3.4.1. Fermeture de dialogue (0844)

Ce message est émis par l'entité qui détient le droit de parole dans les cas suivants :

- suite à un refus du droit de parole par l'entité distante,
- en fin de service.

# 3.4.2. Acquittement de fermeture de dialogue (0854)

Ce message est suivi d'une déconnexion au niveau pseudo-session à l'initiative du système ayant ouvert la pseudo-session pour le dialogue.

### 3.5. TEST D'ECHO

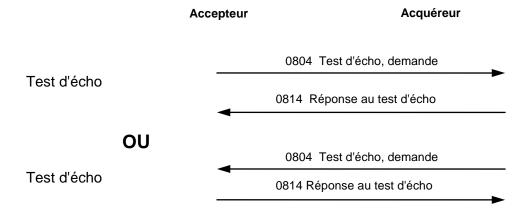
Tous les systèmes ne supportent pas cette transaction. Ils peuvent le préciser dans les « Fonctions de protocoles supportées » (champ 47 type 16) dans l'ouverture de dialogue.

Cette transaction de type Question/Réponse est mise en oeuvre au moyen d'une transaction de gestion de réseaux composée des messages suivants :

- 0804 test d'écho,
- 0814 réponse au test d'écho.

Cette transaction permet à une entité de vérifier que la connexion et l'entité correspondante sont toujours en liaison.

Le code fonction (champ 24) est positionné à la valeur 831.



### 3.5.1. <u>Test d'écho, demande (0804)</u>

Il est véhiculé dans le message 0804.

### 3.5.2. Réponse au test d'écho (0814)

Le système qui émet ce message peut préciser qu'il a un service à mettre en œuvre, en le précisant dans le Code activation appel ou service (champ 44 type AF). Ce code ne peut être utilisé que si l'adresse du service à activer est différente de celle du dialogue en cours. Sinon, c'est l'échange du droit de parole qui permet la mise en œuvre d'un autre service. Le système émetteur du message demande (et qui détient le droit de parole), peut dès lors et s'il en est d'accord, proposer le droit de parole, ou fermer le dialogue.

# 3.5.3. Règles de mise en œuvre du test d'écho

#### Règle A

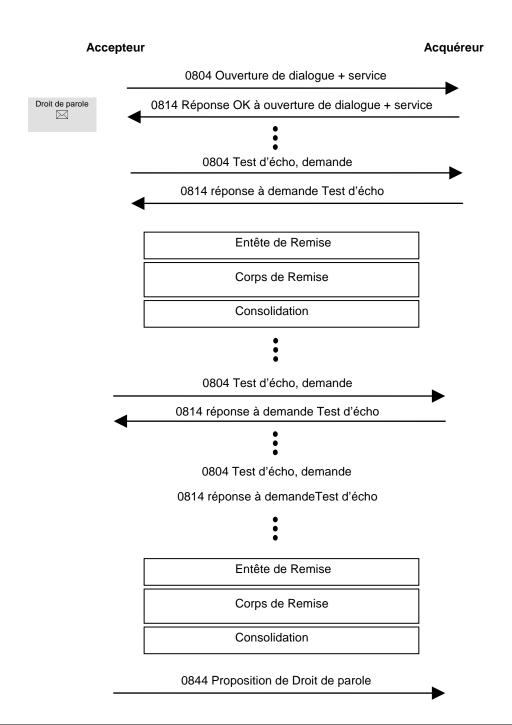
La transaction « test d'écho » ne peut être mise en oeuvre qu'au sein d'un service ouvert.

### Règle B

Seul l'applicatif du système qui détient le droit de parole peut émettre une (ou plusieurs) demande(s) de test d'écho.

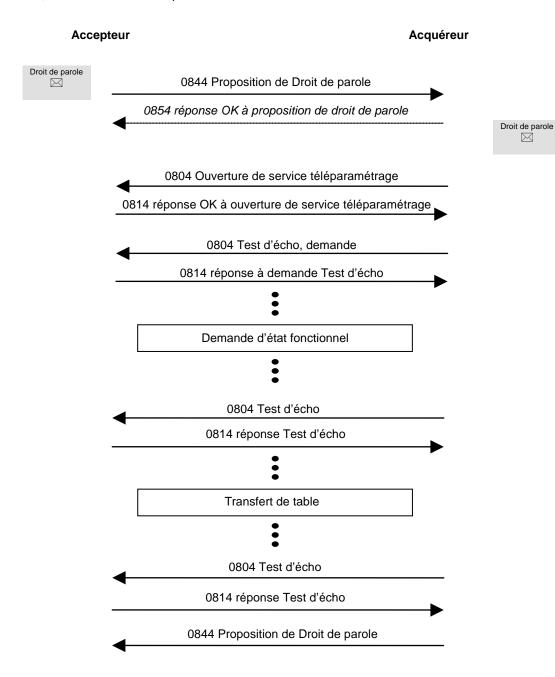
### Règle C

Au sein du service télécollecte, la transaction « test d'écho » doit être utilisée en dehors de transfert d'une remise, c'est à dire, avant un message d'en-tête de remise ou après une transaction de consolidation.



# Règle D

Au cours du service téléparamétrage, la transaction « test d'écho » doit être utilisée en dehors d'une séquence de transfert de fichier paramètres, ou en dehors d'une séquence d'état fonctionnel.



# 3.6. NOTIFICATION D'INCIDENT ET SYNCHRONISATION

Cette transaction de type Question/Réponse est mise en œuvre au moyen d'une transaction de gestion de réseaux composée des messages suivants :

- 0644 Notification d'incident et synchronisation,
- 0654 Acquittement de notification d'incident et synchronisation.

Le code fonction (champ 24) est valorisé à '681'.

Cette transaction est utilisée dans le cadre de la gestion des incidents.

Se reporter au chapitre 'Gestion des incidents ' des principes généraux (volume 1).

# 4. GESTION DES INCIDENTS

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Identifica- tion Accepteur	Acquéreur	Le système Accepteur n'est pas identifié par l'Acquéreur	Le système Acquéreur désactive l'application du système d'acceptation.	Refus de l'ouverture de service par le système Acquéreur champ 39 = 1020. Champ 44 type AE = 20 ou 21. Une fermeture du dialogue sans mise en œuvre de service est faite par le système Acquéreur.
Identifica- tion Acquéreur	Accepteur	Le système Accepteur n'identifie pas le système Acquéreur	Coupure immédiate de la liaison	Emission d'une IPDU-AB, PI01 = 01 (hexadécimal)
Authentification Accepteur	Acquéreur	Le système Accepteur n'est pas authentifié par l'Acquéreur	Le système Acquéreur désactive l'application du système d'acceptation.	Refus de l'ouverture de service par le système Acquéreur. Champ 39 = 1020, champ 44 type AE = 20 ou 22
Authentification Acquéreur	Accepteur	Le système Accepteur n'authentifie pas le système Acquéreur	Coupure immédiate de la liaison	Emission d'une IPDU-AB, PI01 = 01 (hexadécimal)
Système indisponible	Acquéreur	Le système est indisponible	Réessayer ultérieurement	Refus par le système Acquéreur. Champ 39 = 1009.
Service indisponible	Accepteur/ Acquéreur	Le service demandé est indisponible	Réessayer ultérieurement	Refus de l'ouverture de service par l'entité réceptrice. Champ 39 = 1020, champ 44 type AE = 30.
Service prioritaire immédiat	Accepteur/ Acquéreur	Désaccord sur le service à mettre en œuvre.	Un autre service est proposé au cours de la même session.	L'ouverture de dialogue est acceptée, mais le service est refusé. Champ 39 = 0020, le champ 44 type AF = 2, 3 ou 4 indique le service à mettre en œuvre.

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Service prioritaire différé	Acquéreur	Désaccord sur le service à mettre en œuvre.	Un autre service est proposé sur un autre système Acquéreur.	L'ouverture de dialogue est acceptée, mais le service est refusé. Champ 39 = 0020, le champ 44 type AF = 1. Lors de la fermeture de dialogue, le champ 44 type AF prendra la valeur 2,3 ou 4 pour spécifier le centre à appeler et le service à mettre en œuvre
Non respect de la règle 7	Accepteur/ Acquéreur	Le droit de parole est échangé deux fois de suite sans mise en œuvre de Service	L'entité appelée accepte le droit de parole de façon à fermer proprement et permettre, par exemple, la désactivation de l'application client ou toute autre action.	Le deuxième droit de parole est accepté, puis un message 0844 de notification de fin de dialogue est émis par l'entité.
Test d'écho non supporté	Accepteur/ Acquéreur	Réception d'un message de test d'écho alors que le service de test d'écho n'a pas été mis en œuvre.	Fermeture du dialogue par le système. Coupure de la ligne si le problème persiste (IPDU-AB PI01= 0A (hexadécimal)).	Générer une réponse au message de test d'écho avec un champ 39 = 1021 (service test d'écho non supporté)
Coupure ligne	Accepteur/ Acquéreur	Coupure de ligne accidentelle au milieu du protocole de gestion de réseaux (ouverture de dialogue, ouverture de service, proposition du droit de parole, test d'écho, fermeture de dialogue).	Nouvel essai de connexion. Le dialogue reprend depuis le début sans autre conséquence.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion avec ouverture de dialogue.

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Time-out	Accepteur/	TGR expire sur le traitement du	Synchronisation sur le dernier échange.	En fin de synchronisation, le système retransmet le
	Acquéreur	message de gestion de réseaux.		message.
Time-out	Accepteur/ Acquéreur	TNR expire - après émission du message 0306 d'en-tête de remise, - ou bien après émission d'une remise avec demande d'acquittement, - ou bien encore après émission du message de demande de consolidation.	Synchronisation sur le dernier échange.	En fin de synchronisation, le système Accepteur retransmet le dernier message 0306, 0146, 0246, 0446 ou 0506.
Time-out	Accepteur/ Acquéreur	TSI expire après réception d'un message d'en-tête de remise ou bien après réception d'une remise.	Synchronisation en état « Dialogue fermé ».	En fin de synchronisation, le système ayant établi la connexion refait une demande d'ouverture de dialogue, champ 25 = 8022 (reprise suite à incident).

# 5. VALEURS DES TIMERS

En transfert, deux environnements sont à considérer :

- le service standard,
- le service additionnel.

# 5.1. SERVICE STANDARD

Le TNR

La valeur du timer de non réponse (TNR) n'est pas négociée.

C'est un paramètre de configuration de l'équipement.

La valeur préconisée est : 30 secondes.

Le TGR

Le TGR est de la responsabilité de l'entité réceptrice

La valeur doit être compatible de la règle

TNR > TGR + Temps de transit

Le TSI

La valeur du timer de surveillance d'inactivité (TSI) n'est pas négociée.

La valeur préconisée est : 30 secondes.

Le TMA

Il n'y a pas de TMA

Le TSM

Il n'y a pas de TSM

# 5.2. SERVICE ADDITIONNEL

#### Le TNR

Le paramètre TNR est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

# pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 30 secondes.

### avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 15 secondes et 50 secondes.

#### Le TGR

La valeur doit être compatible avec la règle

### TNR > TGR + Temps de transit

#### I e TSI

Le paramètre TSI est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

### pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 15 minutes.

# avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 30 secondes et 30 minutes.

#### Le TMA

Le paramètre TMA est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

# pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 15 minutes.

# avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 5 minutes et 30 minutes

# Le TSM

La valeur doit respecter la règle :

TSM > TMA

### 6. DESCRIPTION DES MESSAGES

# Légende des tableaux :

Le terme "Transaction" s'entend comme l'ensemble "question et réponse". Le terme "Message" renvoie soit à une question, soit à une réponse.

# Conditions de présence des champs

- X Obligatoire
- C Conditionnel : la condition rendant ce champ obligatoire est précisée par une note (nn) ; dans les autres cas, il est facultatif
- **F** Facultatif
- . Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire **non utilisable** car champ non défini dans la norme.

# Contenu du champ

- S Valeur spécifique au message
- Q Valeur égale à la valeur de la question
- QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
- RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

# Remarque:

Tous les champs non définis dans CB2A mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

Version 1.5.0 Page : T 1

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Ouverture de dialogue par syst. acc : 0804

C: Ouverture de service : 0804

E: Fermeture de dialogue par syst. acc : 0844

B: Réponse à (ouverture de dialogue par syst. acc) : 0814

**D:** Réponse à ouverture de service : **0814** 

F: Acquit. de (fermeture de dialogue par syst. acc) : 0854

N°	Définition	A	В	С	D	E	F
1	Présence deuxième bit map	X	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	XS	XQ	XS	XQ	XS	XQ
12	Heure locale de la transaction	C(78)	FQ	C(53)	C(44)	X	
13	Date locale de la transaction	C(78)	FQ	C(53)	C(44)	X	
24	Code fonction	X	XQ	X	XQ	X	XQ
25	Code raison du message	X		F			
31	Données à imprimer/afficher		C(2)		C(2)		C(2)
01	Impression		FS		F(49)		FS
02	Affichage		FS		F(49)		FS
03	Impression et affichage		FS		F(49)		FS
07	Impression pour l'accepteur uniquement		FS		F(49)		FS
08	Affichage pour l'accepteur uniquement		FS		F(49)		FS
09	Impression et affichage pour l'accepteur		FS		F(49)		FS
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	XQ	F	F	F	F
39	Code action		X		X		X
41	Identification du système d'acceptation	X	XQ			FS	
42	Identification de l'accepteur de carte	X	XQ			FS	
44	Données complémentaires de réponse		C(2)		C(2)		C(2)
AA	Champ erroné		C(23)		F(49)		C(23)
AE	Code réponse de l'ouverture de dialogue et service		X		F		
AF	Code activation appel ou service						F
AI	Code gestion de dialogue		F				
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)				C(2)	
DF50	ITP (Identifiant de l'application Terminal).	X					
DF51	Numéro logique du système d'acceptation.	X					
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation.	X					
DF54	Statut de l'application	X				X	
DF5D	SIRET	C(58)					
DF5E	IDSA (IDentification du Système d'Acceptation)	C(58)					
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X					
DF65	Mode de raccordement courant du système	X					
	d'acceptation						
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)			
06	Type de site	C(58)					
07	Année de la transaction	C(78)		C(53)			
16	Fonctions de protocole supportées	X	X				
18	Code pays du système d'acceptation	C(58)		•	•		
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X					
67	Gestion des transferts	X		C(48)	•		

Version 1.5.0 Page : T 2

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Fermeture de dialogue par syst. acq : 0844 B: Acquit. de (fermeture de dialogue par syst. acq) : 0854

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	XS	XQ
12	Heure locale de la transaction	FS	C(44)
13	Date locale de la transaction	FS	C(44)
24	Code fonction	X	XQ
31	Données à imprimer/afficher	C(2)	•
01	Impression	FS	٠
02	Affichage	FS	
03	Impression et affichage	FS	
07	Impression pour l'accepteur uniquement	FS	•
08	Affichage pour l'accepteur uniquement	FS	
09	Impression et affichage pour l'accepteur	FS	
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	F	F
39	Code action		X
44	Données complémentaires de réponse	C(2)	C(2)
AA	Champ erroné		C(23)
AF	Code activation appel ou service	F	
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)
DF53	Code activation application	F	
DF54	Statut de l'application		X
47	Données complémentaires nationales	C(2)	
14	Données d'horodatage	C(53)	

Version 1.5.0 Page: T 3

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Proposition de droit de parole : **0844**B: Acquittement de proposition de droit de parole : **0854** 

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	XS	XQ
12	Heure locale de la transaction	FS	C(44)
13	Date locale de la transaction	FS	C(44)
24	Code fonction	X	
31	Données à imprimer/afficher		C(2)
01	Impression		FS
02	Affichage		FS
03	Impression et affichage		FS
07	Impression pour l'accepteur uniquement		FS
08	Affichage pour l'accepteur uniquement	•	FS
09	Impression et affichage pour l'accepteur		FS
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	F	F
39	Code action		X
44	Données complémentaires de réponse	•	C(2)
AA	Champ erroné		C(23)

Version 1.5.0

Page : T 4

V. Obligatoire C: Conditional E: Equipatif : Chann por traité S: Valous enérgique qui massage O: Valous comme la question O! Valous comme la qu

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Demande de test d'écho : 0804 B: Réponse à demande de test d'écho : 0814

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	XS	XQ
12	Heure locale de la transaction	X	
13	Date locale de la transaction	X	
24	Code fonction	X	
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	XQ
39	Code action		XS
41	Identification du système d'acceptation	C(58)	FQ
42	Identification de l'accepteur de carte	C(58)	FQ
44	Données complémentaires de réponse		C(2)
AA	Champ erroné		C(23)
AF	Code activation appel ou service		F

Version 1.5.0 Page: T 5

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Notification d'incident et synchronisation : 0644 B: Acquittement de notif. d'incident et de synchronisation : 0654

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	XS	XQ
24	Code fonction	X	XQ
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	F	F
39	Code action		X
41	Identification du système d'acceptation	FS	
42	Identification de l'accepteur de carte	FS	
44	Données complémentaires de réponse	C(2)	C(2)
AA	Champ erroné	C(23)	C(23)
AJ	Code gestion d'incident	X	X

Version 1.5.0 Page: T 6

N°	COMMENTAIRES					
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné					
2	voir liste des types					
23	facultatif si champ 39=1004					
44	obligatoire dans la réponse si absent dans la demande					
48	obligatoire si la demande est à l'initiative du système d'acceptation, absent sinon.					
49	sens acquéreur - accepteur, absent sinon					
53	obligatoire si le terminal n'est pas horodaté					
58	obligatoire si disponible, absent sinon					
78	obligatoire si le terminal est horodaté, absent sinon					

# SERVICE DE TELEPARAMETRAGE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

# **SOMMAIRE**

1.	INTRODUCTION	3
2.	PRESENTATION DU SERVICE DE TELEPARAMETRAGE  2.1. Description des transactions	
	2.1.1. L'état fonctionnel	
	2.1.2. Transfert de fichiers paramètres	5
	2.2. Cinématiques générales d'un téléparamétrage	6
3.	DESCRIPTION DES MESSAGES D'ETAT FONCTIONNEL	12
-	3.1. Principes	
	3.1.1. Etat fonctionnel long	
	3.1.2. Cas des systèmes autonomes	12
	3.1.3. Cas des systèmes concentrés ou grappés	12
	3.2. Précisions sur les champs	12
	3.2.1. Message de demande d'état fonctionnel (0604)	
	3.2.2. Message réponse à la demande d'état fonctionnel (0614)	13
	3.2.3. Message de notification de prise en compte (0644)	13
	3.2.4. Message acquittement de notification prise en compte (0654)	
	3.3. Exemples de cinématiques	14
4.	DESCRIPTION DES MESSAGES TRANSFERT DE FICHIER PARAMETRES	16
	4.1. Principes de transfert	
	4.1.1. Règles du transfert	16
	4.1.1.1Composition des tables de paramétrage	16
	4.1.2. Différentes composition de message de paramétrage	
	4.2. Précisions sur les champs	17
	4.2.1. Phase d'initialisation du transfert de fichier paramètres	17
	4.2.2. Phase de transfert de données	
	4.2.3. Phase d'activation de fichier paramètres	20
5.	GESTION DES INCIDENTS	21
6.	VALEURS DES TIMERS	27
	6.1. Service standard	
	6.2. Service additionnel	28
7.	DESCRIPTION DES MESSAGES	29

# 1. INTRODUCTION

# **Application**

Le protocole de Téléparamétrage s'inscrit dans le cadre d'un dialogue entre un système d'acceptation et un système acquéreur mettant en œuvre un seul ou l'enchaînement de plusieurs protocoles tels que télécollecte, téléparamétrage, (téléchargement futur), et autorisation.

Le protocole de Téléparamétrage permet au système acquéreur de connaître les paramètres de fonctionnement d'un système d'acceptation et de lui fournir une mise à jour des fichiers paramètres de fonctionnement.

# Ce volume présente :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A pour la gestion des transferts.
- La description (sous forme de tableaux) des messages du protocole de téléparamétrage échangés.

# 2. PRESENTATION DU SERVICE DE TELEPARAMETRAGE

# 2.1. <u>DESCRIPTION DES TRANSACTIONS</u>

Le service de Téléparamétrage peut être constitué de :

- la remontée d'un ou plusieurs états fonctionnels, et/ou
- du transfert de fichiers paramètres.

# 2.1.1. L'état fonctionnel

La transaction d'état fonctionnel est un échange facultatif qui peut être mis en œuvre au choix du système acquéreur au cours du service téléparamétrage :

- avant tout transfert de fichiers de paramètres,
- après le transfert d'un fichier de paramètres.

Une transaction d'état fonctionnel permet au système acquéreur de connaître les caractéristiques matérielles, logicielles, ainsi que les numéros de version des fichiers de paramètres du système d'acceptation, puis les caractéristiques matérielles et logicielles des points d'acceptations rattachés en cas d'architecture "répartie".

Une transaction d'état fonctionnel se compose au moins, pour un type d'équipement donné (système d'acceptation ou point d'acceptation), des transactions suivantes :

- Message 0604 de demande d'état fonctionnel,
- ♦ Message 0614 de réponse à demande d'état fonctionnel,

Puis, de façon facultative :

- Message 0644 de notification de prise en compte d'état fonctionnel,
- Message 0654 de réponse à la notification de prise en compte d'état fonctionnel.

Le message de notification 0644 permet aux systèmes acquéreurs, lorsqu'ils les gèrent, d'attribuer aux équipements les données suivantes :

Un IDentifiant du Système d'Acceptation (IDSA) lorsqu'il s'agit d'un Système d'Acceptation,

Un IDentifiant du Point d'Acceptation (IDPA) lorsqu'il s'agit d'un point d'acceptation.

# 2.1.2. <u>Transfert de fichiers paramètres</u>

Permet au système acquéreur de transmettre et de supprimer les fichiers de paramètres de fonctionnement des systèmes d'acceptation (monnaie, accepteur, ticket porteur ...).

# Transfert de fichier

Quel que soit le format du fichier (table de paramètres) transféré, composé d'un ou plusieurs enregistrements, l'envoi des paramètres comporte les phases suivantes :

Initialisation de transfert de fichier de paramètres constituée des messages suivants :

message 0360 instruction de transfert de fichier de paramètres, message 0370 acquittement d'instruction de transfert de fichier de paramètres.

Transfert des données constitué des messages suivants :

message 0360 instruction de mise à jour de fichier, message 0370 acquittement instruction de mise à jour de fichier,

Activation de fichier constituée des messages (conditionnelle \*):

message 0360 activation de fichier, message 0370 acquittement activation de fichier.

(\*) Cette phase est obligatoire uniquement lorsqu'un élément de contrôle d'intégrité a été calculé et fourni par le système d'acceptation dans le dernier message « acquittement instruction de mise à jour de fichier ».

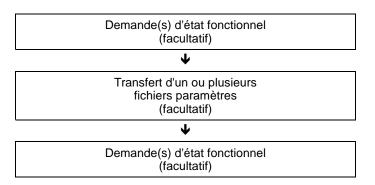
# Suppression de fichier

Quel que soit le fichier supprimé (table de paramètres), la suppression s'effectue grâce à l'échange des messages suivants :

message 0360 initialisation de transfert avec demande de suppression d'**un** fichier de paramètres, message 0370 acquittement d'initialisation de transfert.

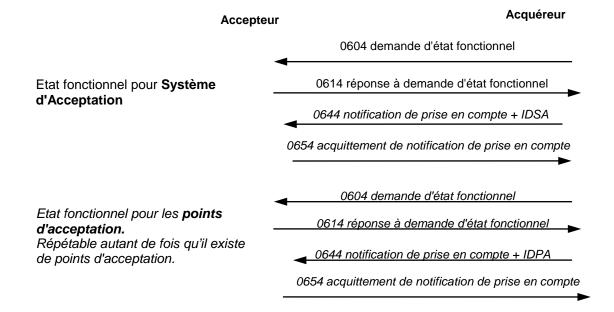
# 2.2. CINEMATIQUES GENERALES D'UN TELEPARAMETRAGE

Le service de Téléparamétrage s'articule autour de trois blocs fonctionnels dont l'enchaînement est à l'initiative du système acquéreur.



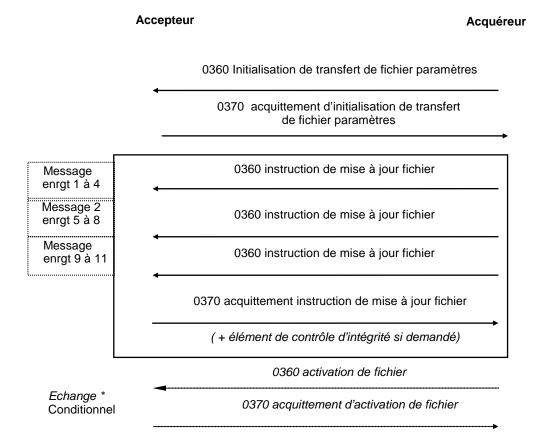
Chacun de ces blocs fonctionnels est détaillé ci-après.

# Demande d'état fonctionnel:



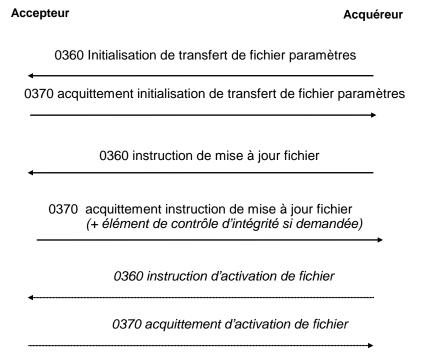
# Transfert d'un fichier composé (plusieurs enregistrements) :

Dans l'exemple, 11 enregistrements, transportés dans 3 messages, taille fenêtre au moins égale à 3.



(\*) Cette phase est obligatoire uniquement lorsqu'un élément de contrôle d'intégrité a été calculé et fourni par le système d'acceptation dans le dernier message « acquittement instruction de mise à jour de fichier ».

Transfert d'un fichier constitué d'un paramètre :



Acquéreur

Transfert de deux fichiers constitués d'un paramètre :

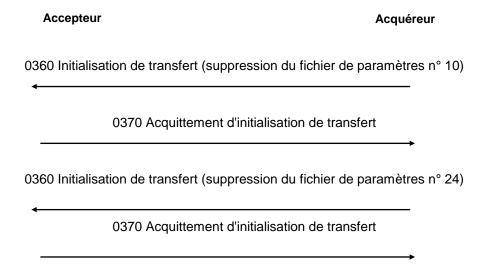
**Accepteur** 

Volume 3.2

Version 1.5.0

0360 Initialisation de transfert de fichier paramètres 0370 acquittement initialisation de transfert de fichier paramètres 0360 instruction de mise à jour fichier 0370 -acquittement instruction de mise à jour fichier (+ élément de contrôle d'intégrité si demandé) 0360 instruction d'activation de fichier 0370 acquittement d'activation de fichier 0360 Initialisation de transfert de fichier paramètres 0370 acquittement initialisation de transfert de fichier paramètres 0360 instruction de mise à jour fichier 0370 acquittement instruction de mise à jour fichier (+ élément de contrôle d'intégrité si demandé) 0360 instruction d'activation de fichier 0370 acquittement d'instruction d'activation de fichier

Suppression de deux fichiers de paramètres :



# 3. DESCRIPTION DES MESSAGES D'ETAT FONCTIONNEL

# 3.1. PRINCIPES

L'état fonctionnel permet au système acquéreur de collecter des paramètres de plusieurs natures :

- Données de référence du système d'acceptation,
- Paramètres de l'état fonctionnel du système d'acceptation.
- Données de référence des différents points d'acceptation.

Au cours du déroulement d'un service de téléparamétrage, plusieurs demandes d'état fonctionnel sont susceptibles d'être chaînées :

- état fonctionnel "long" (touchant plus de 23 tables),
- cas des systèmes autonomes,
- cas des systèmes concentrés ou grappés.

Il est également possible de réaliser une demande d'état fonctionnel avant puis après la phase de transfert de données afin de vérifier la prise en compte des différents éléments transférés ainsi que leurs versions.

# 3.1.1. Etat fonctionnel long

Le système d'acceptation dispose de plus de 23 tables de paramètres. A chaque demande d'état fonctionnel, il réalisera un découpage de son état fonctionnel en lots. L'organisation de ce découpage est laissée à l'initiative du système d'acceptation.

Chaque lot est émis dans un message 0614. Le système acquéreur reconnaît un état fonctionnel incomplet après analyse du champ 26 (contrôle transfert Accepteur-Acquéreur) des messages 0614.

# 3.1.2. Cas des systèmes autonomes

Dans le cadre d'un dialogue entre un système acquéreur et un système d'acceptation de type autonome, la demande d'état fonctionnel peut être mise en œuvre jusqu'à 2 fois consécutives pour remonter les 2 natures de paramètres suivantes :

- Données de référence du système d'acceptation,
- Paramètres de l'état fonctionnel du système d'acceptation,

# 3.1.3. Cas des systèmes concentrés ou grappés

Si le centre de téléparamétrage souhaite connaître la configuration des différents point d'acceptation, il répète la demande de "données de référence du point d'acceptation" autant de fois que le nombre de points d'acceptation renseigné dans les données de référence du système d'acceptation (champ 46 type DF66).

# 3.2. PRECISIONS SUR LES CHAMPS

# 3.2.1. Message de demande d'état fonctionnel (0604)

Le système acquéreur précise, dans le code fonction (champ 24) du message 0604, le type d'information qu'il attend du système d'acceptation. Les valeurs possibles du champ 24 sont :

- > 670 = Paramètres de l'état fonctionnel du système d'acceptation, le champ 26 est obligatoirement renseigné pour cette valeur (gestion de l'état fonctionnel long) :
  - 'Indicateur du besoin d'acquittement' valorisé à '1' (acquittement demandé),
  - 'Numéro de message de notification' représente le compteur de lot :
    - initialisé à '0' par l'acquéreur au départ,
    - renseigné ensuite à partir du dernier numéro de lot correctement reçu.

- > 671 = Données de référence du système d'acceptation,
- > 672 = Données de référence du point d'acceptation.

# 3.2.2. Message réponse à la demande d'état fonctionnel (0614)

Le système d'acceptation utilise un message 0614 pour fournir les éléments demandés.

Les informations relatives à l'état fonctionnel des équipements sont remontées au système acquéreur dans les Données de configuration du Point d'acceptation (champ 46) et dans le Code capacité du point d'acceptation (champ 21) pour les capacités de capture de la carte, d'authentification du porteur, d'affichage et d'impression des messages.

En réponse à une demande de paramètres de l'état fonctionnel, le système d'acceptation remonte les informations relatives aux fichiers de paramètres qu'il gère (numéros de version, statut,...)(champ 46 type DF58), et, le statut de l'application (champ 46 type DF54). Le système d'acceptation indique pour chaque fichier le numéro de version et le statut correspondant à la dernière session de téléparamétrage.

Il transmet également les informations 'dernière date/heure de mise en œuvre des services' (champ 46 type DF60).

Dans le cas particulier d'un système concentré, le nombre de point d'acceptation est communiqué dans le champ 46 type DF66 donnée "Nombre de points d'acceptation gérés par le système d'acceptation". Le système acquéreur peut ainsi répéter "n" transactions (0604/0614) dans le but de remonter les informations concernant les "n" points d'acceptation.

Dans le cas particulier d'un état fonctionnel long le champ 26 est renseigné comme suit par le système d'acceptation :

- 'Indicateur du besoin d'acquittement' valorisé à '4' (acquittement positif état fonctionnel complet) ou à '3' (acquittement positif - état fonctionnel incomplet),
- 'Numéro de message de notification' représente le compteur de lot, initialisé à 1 puis incrémenté à chaque envoi.

En cas d'incompréhension, l'acquéreur peut demander une reprise en émettant dans le compteur le numéro du dernier lot correctement reçu. Le système d'acceptation ré-émet alors le lot suivant.

# 3.2.3. Message de notification de prise en compte (0644)

Ce message est facultatif. Le code fonction (champ 24) est valorisé à '680'.

A l'issue de chaque transaction (0604/0614), le système acquéreur a la possibilité d'informer le système d'acceptation que les données sont acceptables et lui transmettre l'Identifiant du Point d'Acceptation (IDPA) ou Identifiant du Système d'Acceptation (IDSA) respectivement dans les champs 46 type DF5C (IDPA) ou champ 46 type DF5E (IDSA).

# 3.2.4. Message acquittement de notification prise en compte (0654)

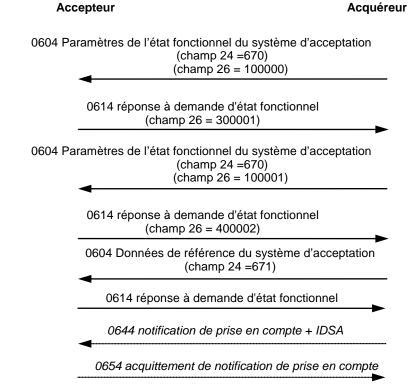
Ce message est émis par le système d'acceptation exclusivement suite à la réception d'un message 0644.

# 3.3. EXEMPLES DE CINEMATIQUES

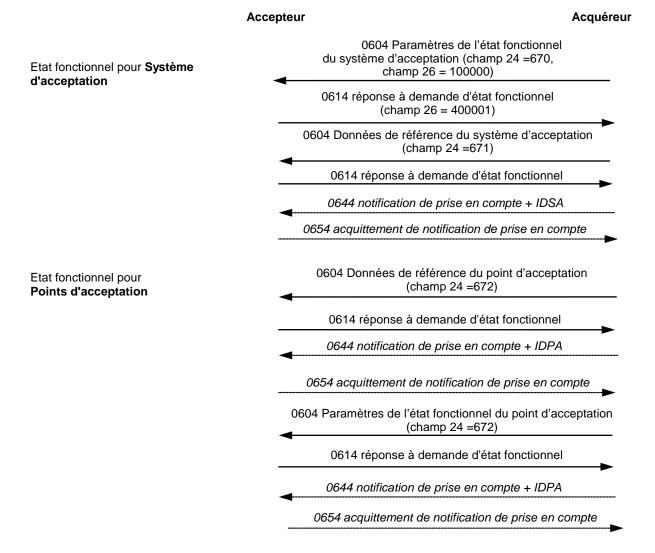
Etat fonctionnel pour Système

d'acceptation

Cas d'un système autonome avec transfert d'un état fonctionnel long :



Cas d'une architecture répartie : avec 2 points d'acceptation et transfert d'état fonctionnel court



# 4. DESCRIPTION DES MESSAGES TRANSFERT DE FICHIER PARAMETRES

# 4.1. PRINCIPES DE TRANSFERT

# 4.1.1. Règles du transfert

Le transfert des paramètres suit les règles suivantes :

- Les données d'un enregistrement de fichier qu'il soit simple (un seul enregistrement) ou composé (plusieurs enregistrements) - sont transmises dans le champ Données transférées (champ 72),
- Il est possible de transférer dans un message plusieurs enregistrements d'un fichier,
- Un enregistrement est composé au minimum de données obligatoires de longueur fixe, ainsi qu'éventuellement de données obligatoires de longueur variable et/ou de données facultatives (longueur fixe ou variable).

### 4.1.1.1 Composition des tables de paramétrage

Un fichier de paramétrage peut être composé d'un ou plusieurs enregistrements ;

Un enregistrement de fichier de paramétrage est composé d'au moins une donnée de type primaire ;

Une donnée de type primaire peut être suivi par un ou plusieurs types associés ;

Une donnée de type primaire peut être répétable ou non répétable ;

Une donnée de type associé peut être répétable ou non répétable.

Dans le cas de type(s) associé(s) à un type primaire, l'association entre ces types est réalisée par " proximité ", c'est-à-dire que le(s) type(s) associé(s) sont liés au type primaire le précédant dans le message. Cette règle est nécessaire à la gestion des types associés et facultatifs.

### 4.1.2. <u>Différentes composition de message de paramétrage</u>

# 4.1.2.1 Plusieurs enregistrements dans un message

Un ou plusieurs enregistrements de fichiers de paramétrage peuvent être transportés dans un seul message.

Dans ce cas, le même type primaire (uniquement s'il est répétable), figure plusieurs fois dans le message. Chaque occurrence de ce type primaire a une valeur spécifique ;

Type	DFPP	DFA1	DFA2	DFPP	DFA	DFA2
Valeur	100	abc	123	101	def	234

Message 1 Enregistrement 1 et 2

Le schéma ci-dessus représente un message contenant deux enregistrements avec :

DFPP = type primaire NB : deux occurrences avec valeurs différentes

DFAn = types associés

# 4.1.2.2 Un enregistrement dans plusieurs messages

Un enregistrement de fichier de paramétrage peut être transporté dans un ou plusieurs messages.

Dans ce cas la donnée de type primaire est reportée à l'identique dans tous les messages nécessaires au transport de cet enregistrement.

Le deuxième message et les suivants doivent être considérés comme des « suites ». Le type primaire est utilisé au titre du « chaînage ».

Type	DFPP	DFA1	DFA2
Valeur	100	XXX	111
	Message	1 Enregistrer	nent 1
Type	DFPP	DFA3	
Valeur	100	уууу	
	Message	2 Enregistrer	nent 1

le schéma ci-dessus représente un enregistrement contenu dans deux messages DFPP = type primaire NB : même valeur sur les deux messages

DFAn = types associés

# 4.2. PRECISIONS SUR LES CHAMPS

# 4.2.1. Phase d'initialisation du transfert de fichier paramètres

# 4.2.1.1. Initialisation du transfert de fichier paramètres (0360)

La donnée 'Identification du fichier' du champ Gestion transfert Acquéreur-Accepteur (champ 71) précise le fichier transféré ou supprimé.

La donnée 'Numéro de version' du champ 71 transporte le numéro de version de ce fichier.

L'initialisation du transfert par un message 0360 permet à l'émetteur (système acquéreur) d'informer le récepteur (système d'acceptation) sur :

- le type et la nature du transfert par la valeur du code fonction (champ 24) : fichier à remplacer, fichier à supprimer ou fichier à modifier.
- l'identification du fichier de paramètres (monnaie, messages porteur, ...) dans le champ 71, donnée 'Identification du fichier'.
- le numéro de version du fichier de paramètres (champ 71, donnée 'Numéro de version'),
- le nombre de messages à transférer (champ 71, donnée 'Nombre de messages à transférer'),
- la taille de la fenêtre d'acquittement qu'il souhaite utiliser (champ 71, donnée 'Fenêtre d'acquittement'),
- le numéro de message à partir duquel il souhaite commencer (ou reprendre suite à un incident) le transfert (champ 27 donnée 'Numéro de message'); hors cas de reprise, ce numéro est valorisé à « 00001 »,
- le type de prise en compte du fichier de paramètres demandé (avec ou sans valeur de vérification d'intégrité) dans le champ 58 type DF30.

Dans le champ 27, la donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' est valorisée à '1' (acquittement demandé).

#### 4.2.1.2. Acquittement d'initialisation du transfert de fichier paramètres (0370)

Le récepteur (système d'acceptation) acquitte avec un message 0370 par lequel il peut :

- confirmer l'ensemble des paramètres ou confirmer la suppression,
- négocier de nouvelles valeurs (obligatoirement inférieures à celles proposées) pour les paramètres suivants :
  - la taille de la fenêtre d'acquittement qu'il souhaite utiliser (champ 71, donnée 'Fenêtre d'acquittement'),
  - le numéro de message à partir duquel il souhaite commencer (ou reprendre suite à un incident) le transfert (champ 27, donnée 'Numéro de message'); hors cas de reprise, ce numéro est valorisé à « 00001 ».

Dans tous les cas, le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' doit être valorisé à '3' (acquittement positif).

L'émetteur (système acquéreur) retient les paramètres les plus faibles.

#### 4.2.2. Phase de transfert de données

#### 4.2.2.1. Instruction de mise à jour de fichier paramètres (0360)

Un message d'instruction de mise à jour de fichier se caractérise par les valeurs 301-303 (enregistrement à ajouter ou à effacer) du champ 24.

En particulier, le champ 24 prend les valeurs :

- 301 (enregistrement à ajouter) pour le chargement de fichiers,
- > 301, 303 pour la mise à jour de la liste de contrôle des numéros de cartes porteur.

Chaque message 0360 correspond au transfert d'un ou plusieurs enregistrements d'un fichier paramètres. Les messages d'instruction de mise à jour de fichier paramètres (0360) sont acquittés par un message d'acquittement d'instruction de mise à jour de fichier paramètres (message 0370).

Le mécanisme d'acquittement des messages 0360 par les messages 0370 s'appuie sur le champ Gestion de transfert sens acquéreur - accepteur (champ 27).

En fonction d'une taille 'n' de la fenêtre négociée lors de l'initialisation du transfert (0360/0370), le système acquéreur demande un message d'acquittement 0370 tous les n messages 0360. Pour ce faire, le système acquéreur positionne le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '1' (acquittement demandé).

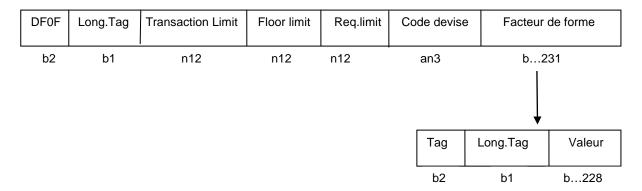
Dans le cas particulier du dernier message d'instruction de transfert de fichier paramètres, le système acquéreur positionne le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '2' (acquittement demandé, fin de transfert). Dans les autres cas, le système acquéreur positionne le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '0' (pas d'acquittement demandé).

# 4.2.2.1.1. Précisions sur le paramétrage des applications sans contact

En fonction de la version des spécifications fonctionnelles, le paramétrage de données spécifiques aux applications sans contact se fait :

- Soit par la table 09 (champ 72 type DF19),
- Soit via les tables 34 et 35

Lorsque la table 09 est utilisée, le téléparamétrage des seuils de contrôle du montant se fait par AID, devise et Facteur de forme (cf. dictionnaire de données). Le Tag DF0F présent dans l'enveloppe de données du champ 72 type DF19 permet de transporter les seuils de contrôle du montant. Il est structuré de la manière suivante:



Le code devise est le code numérique de la devise. La liste des codes figure dans le document ISO 4217.

L'absence de la donnée « facteur de forme » indique que le dispositif est une carte sans contact. Pour tout autre dispositif (ex : téléphone mobile), la donnée « facteur de forme » doit être présente.

Dans certains cas, la seule présence du Tag de cette donnée est déterminante pour reconnaître le dispositif sans contact, la valeur étant non significative. En conséquence, pour permettre l'absence de la valeur, une longueur à zéro est

Un AID est répété autant de fois que le nombre du couple « devise / facteur de forme » qui lui sont associés. Par exemple pour un AID qui a 2 facteurs de forme et 3 devises associées on aura 6 enregistrements.

# 4.2.2.1.2. Précisions sur les dates

exceptionnellement autorisée pour cette donnée.

Dans le cas de messages 0360 d'envoi de fichier du protocole de téléparamétrage, les champs 12, 13 et 47 type 07 sont renseignés à sa date-heure locale par le système acquéreur.

# 4.2.2.2. Acquittement d'instruction de mise à jour de fichier paramètres (0370)

Pour acquitter un lot de n messages d'instruction de mise à jour de fichier paramètres (0360), le système d'acceptation positionne le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '3' (acquittement positif). Lorsqu'il s'agit d'acquitter le dernier message d'instruction de mise à jour de fichier paramètres, le système d'acceptation positionne le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '4' (acquittement positif, fin de transfert).

Si un ou plusieurs messages d'instruction de mise à jour de fichier paramètres sont incorrects, le système d'acceptation peut demander la répétition et transmet un champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '7' (acquittement négatif avec demande de répétition), en précisant le numéro du dernier message accepté dans le champ 27, donnée 'Numéro de message'. Le système acquéreur reprend l'envoi des messages d'instruction de mise à jour de fichier paramètres à partir du numéro suivant.

Le système d'acceptation peut s'il le souhaite interrompre le transfert. Pour ce faire, il transmet un champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '9' (acquittement négatif arrêt du transfert), et renseigne le champ 27, donnée 'Numéro de message' à la valeur '0'. La raison de cette interruption peut être précisée dans le Code gestion du transfert (champ 44 type AH).

Dans le cas particulier où le système d'acceptation souhaite demander la répétition du premier message, il doit transmettre un 'acquittement négatif avec demande de répétition' (champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur-accepteur' à la valeur '7') et renseigne le champ 27, donnée 'Numéro de message' à la valeur '0'.

# Cas particulier du dernier acquittement de message :

Lorsque le système acquéreur demande une prise en compte avec valeur de vérification d'intégrité, le système d'acceptation doit renseigner les informations suivantes dans le message 0370 d'acquittement d'instruction de mise à jour de fichier paramètres :

- La valeur de vérification de sceau (champ 58 type DF31),
- Le type de calcul de sceau utilisé (champ 58 type DF32).

Dans le cas particulier où le système d'acceptation ne peut prendre en compte le fichier paramètres transféré (dépassement de capacité ou autres raisons), le Code gestion de transfert (champ 44 type AH) est renseigné dans le message.

Le Code action (champ 39) peut être renseigné avec les valeurs suivantes :

> 0030 : fichier pris en compte,

0032 : fichier paramètres invalide,

> 0033 : transfert fichier paramètres refusé.

# 4.2.3. Phase d'activation de fichier paramètres

# 4.2.3.1. Message d'activation de fichier (0360)

Un message d'activation de fichier se caractérise par l'une des valeurs '361' (activation positive) ou '363' (activation négative) du champ 24.

Ce message est conditionnel.

Ce message est conditionné par le type de prise en compte du fichier de paramètres (avec ou sans valeur de vérification d'intégrité) demandé par le système acquéreur dans l'initialisation du transfert.

Si une valeur d'intégrité est demandée au système d'acceptation, alors le système acquéreur doit vérifier cette valeur et signifier au système d'acceptation :

- la validité du fichier de paramètres par l'activation positive du fichier de paramètres (champ 24 = 361),
- la non validité du fichier de paramètres par l'activation négative du fichier de paramètres (champ 24 = 363).

# 4.2.3.2. Message acquittement d'activation de fichier (0370)

Ce message est émis par le système d'acceptation suite à la réception d'un message d'acquittement d'activation de fichier (0360).

# 5. GESTION DES INCIDENTS

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Type de fichier paramètres	Accepteur	Le type de fichier paramètres n'est pas supporté par le système Accepteur	Arrêt du transfert	Le système Accepteur donne une réponse négative au message 360 de début de transfert de fichier paramètres. Dans le message 370, le champ 39 prend la valeur 1033, champ 44 type AH = 02.
Calcul d'intégrité non supporté	Accepteur	Le système Accepteur ne supporte pas de calcul d'intégrité	Arrêt du transfert	Le système Accepteur donne une réponse négative au message 360 de début de transfert de fichier paramètres. Dans le message 370, le champ 39 prend la valeur 1033, champ 44 type AH = 22.
Type de calcul d'intégrité non supporté	Accepteur	Le système Accepteur ne supporte pas le type de calcul d'intégrité proposé	Arrêt du transfert	Le système Accepteur donne une réponse négative au message 360 de début de transfert de fichier paramètres. Dans le message 370, le champ 39 prend la valeur 1033, champ 44 type AH = 20.
Désaccord sur la fenêtre d'acquittement	Accepteur	Le système Accepteur ne supporte pas la valeur de fenêtre proposée.	La fenêtre d'acquittement du transfert est renégociée.	Le système Accepteur donne une réponse positive au message 360 de début de transfert de fichier paramètres. Dans le message 370, le champ 39 prend la valeur 0000, le champ 71, donnée 'Fenêtre d'acquittement' donne la fenêtre d'acquittement adoptée.
Désaccord sur le point de reprise	Accepteur	Le système Accepteur ne souhaite pas faire de reprise de transfert en cours de fichier ou bien souhaite faire une reprise plus en amont que celle proposée	Le point de reprise du transfert est renégocié.	Le système Accepteur donne une réponse positive au message 360 de début de transfert de fichier paramètres. Dans le message 370, le champ 39 prend la valeur 0000, champ 27 donnée 'Numéro de message' donne le point de reprise adopté.

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Erreur sur les messages 360 d'instruction de mise à jour de fichier	Accepteur	Le système Accepteur détecte une erreur sur un message d'instruction de mise à jour de fichier (erreur de syntaxe ou de sémantique)	Non prise en compte du fichier paramètres si le problème persiste.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Accepteur émettra un acquittement négatif Champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur' = 7 pour répétition des messages à partir du premier incident.
Erreur de transfert : numérotation des messages	Accepteur	Le système Accepteur constate un trou dans la séquence des messages d'instruction de mise à jour de fichier.	Non prise en compte du fichier paramètres si le problème persiste.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Accepteur émettra un acquittement négatif Champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur' = 7 pour répétition des messages à partir du premier incident.
Erreur de transfert : Retour arrière	Accepteur	Le système Accepteur constate un retour arrière anormal dans la séquence des messages d'instruction de mise à jour de fichier.	Non prise en compte du fichier paramètres si le problème persiste.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Accepteur émettra un acquittement négatif Champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur' = 7 pour répétition des messages à partir du premier incident.
Erreurs permanentes sur message	Accepteur	Le système Accepteur détecte systématiquement une erreur sur un message (y compris après retransmission de celui-ci)	Interruption du transfert. Non prise en compte du fichier paramètres.	Au prochain acquittement, le système Accepteur émettra un acquittement négatif Champ 27, donnée 'Indication de besoin d'acquittement' = 9 pour arrêter et acquitter négativement le transfert.

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Fin de transfert	Accepteur	En fin de transfert, au moins une erreur à été détectée pendant le transfert	Non prise en compte du fichier paramètres.	Le transfert s'arrête. Lors du dernier acquittement, le système Accepteur émettra un acquittement négatif Champ 27, donnée 'Indication de besoin d'acquittement' = 9 pour arrêter et acquitter négativement le transfert.
Erreur de transfert : Répétition de message	Accepteur	Le système Accepteur constate une répétition d'un message d'instruction de mise à jour de fichier	Non prise en compte du fichier paramètres si le problème persiste.	Suite à N erreurs successives de ce type, le système Accepteur émet un message 644 de notification d'incident avec synchronisation en état « Dialogue fermé » Le système Accepteur détermine la valeur adéquate du nombre N à partir de laquelle le transfert est stoppé.
Désynchronisation de transfert	Accepteur	L'Acquéreur demande un acquittement alors que ni la fin de fenêtre ni la fin de transfert ne sont atteints.	Non prise en compte du fichier paramètres si le problème persiste.	Le système Accepteur acquitte négativement la dernière fenêtre et demande ou non une répétition de celle-ci. Cependant cette situation est sans doute due à une erreur de logiciel ou de configuration. Un nouvel essai avec réinitialisation du dialogue peut-être nécessaire, dans ce cas, un message 644 de notification d'incident avec synchronisation en état « Dialogue fermé » est émis.
Désynchronisa- tion de transfert	Accepteur	L'Acquéreur ne demande pas d'acquittement alors que la fin de transfert ou la fin de fenêtre sont atteints.	Non prise en compte du fichier paramètres si le problème persiste.	Cette situation est sans doute due à une erreur de logiciel ou de configuration. Un nouvel essai avec réinitialisation du dialogue peut-être nécessaire, dans ce cas, un message 644 de notification d'incident avec synchronisation en état « Dialogue fermé ».

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Nombre de messages transférés erronés	Accepteur	Le nombre de messages reçus excède le nombre de messages annoncés en début de transfert	Arrêt du transfert si le problème persiste. Non prise en compte du fichier paramètres.	Si le problème persiste, le système Accepteur acquitte négativement la prochaine fenêtre et arrête le transfert. Champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur' = 9. le champ 44 type AH = 14.
Nombre de messages transférés erronés	Accepteur	Le nombre de messages reçus est inférieur au nombre de messages annoncé en début de transfert	Non prise en compte du fichier paramètres.	Le système Accepteur signale une non prise en compte du fichier par le message 370 d'acquittement négatif de fin de fichier. Champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur' = 9, le champ 44 type AH = 15.
Erreur de prise en compte du fichier	Accepteur	Autres motifs suite aux contrôles du fichier paramètres par le système Accepteur.	Non prise en compte du fichier paramètres.	Le système Accepteur signale une non prise en compte du fichier par le message 370 d'acquittement négatif de fin de fichier. Le champ 27, donnée 'Acquittement de transfert acquéreur accepteur' = 9 et champ 44 type AH = 01, 03, 12 ou 13.
Erreur sur la valeur d'intégrité du fichier	Acquéreur	Le système Acquéreur constate que la valeur d'intégrité transmise par le système Accepteur est incorrecte	Non prise en compte du fichier paramètres.	Le système Acquéreur invalide le fichier par l'émission d'un message 360 d'activation négative de fichier, champ 24 =363, champ 44 type AH =21
Coupure de ligne en début de transfert	Accepteur/ Acquéreur	Coupure de ligne accidentelle pendant l'échange de début de mise à jour de fichier (messages 360/370)	Nouvel essai de connexion. Le dialogue reprend depuis le début sans autre conséquence.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022 (reprise suite à incident).

Volume 3.2 Version 1.5.0

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action		
Coupure de ligne en transfert	Accepteur/ Acquéreur	Coupure de ligne accidentelle pendant le transfert proprement dit des messages d'instruction de mise à jour de fichier (360)	Nouvel essai de connexion. Il y a reprise de transfert du fichier paramètres depuis le début du fichier ou depuis le dernier message correctement reçu.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022 (reprise suite à incident). L'échange de début de mise à jour de fichier permet de négocier le point de reprise (champ 27, donnée 'Numéro de message').		
Coupure de ligne en fin de transfert	Accepteur/ Acquéreur	Coupure de ligne accidentelle au cours de l'échange d'activation de fichier (en cas de vérification de valeur d'intégrité).	Nouvel essai de connexion. Il y a reprise de transfert du fichier paramètres.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022.La reprise se fait en répétant au minimum le dernier message avec acquittement de fichier demandé. La valeur d'intégrité est à nouveau transmise dans le message 370, puis l'échange d'activation du fichier est fait.		
Time-out	Accepteur	TGR expire - sur le traitement du message 360 de début de mise à jour de fichier - sur le traitement d'une instruction de mise à jour avec demande d'acquittement - sur traitement d'une demande d'activation de fichier.	Synchronisation sur le dernier échange.	En fin de synchronisation, le système Acquéreur retransmet le message 360.		

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Time-out	Acquéreur	TNR expire - après émission du message 360 de début de mise à jour de fichier, - ou bien après émission d'une instruction de mise à jour avec demande d'acquittement, - ou bien encore après émission du message d'activation positive ou négative de fichier.	Synchronisation sur le dernier échange.	En fin de synchronisation, le système Acquéreur retransmet le dernier message 360.
Time-out	Accepteur	TSI expire après réception d'un message de début de mise à jour de fichier ou bien après réception d'une instruction de mise à jour de fichier		En fin de synchronisation, le système ayant établi la connexion refait une demande d'ouverture de dialogue, champ 25 = 8022 (reprise suite à incident).

# **VALEURS DES TIMERS**

En transfert, deux environnements sont à considérer :

- le service standard,
- le service additionnel.

#### 6.1. **SERVICE STANDARD**

Le TNR

La valeur du timer de non réponse (TNR) n'est pas négociée.

C'est un paramètre de configuration de l'équipement.

La valeur préconisée est : 30 secondes.

Le TGR

Le TGR est de la responsabilité de l'entité réceptrice

La valeur doit être compatible de la règle

TNR > TGR + Temps de transit

Le TSI

La valeur du timer de surveillance d'inactivité (TSI) n'est pas négociée.

La valeur préconisée est : 30 secondes.

Le TMA

Il n'y a pas de TMA

Le TSM

Il n'y a pas de TSM

# 6.2. SERVICE ADDITIONNEL

#### Le TNR

Le paramètre TNR est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

# pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 30 secondes.

# avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 15 secondes et 50 secondes.

# Le TGR

La valeur doit être compatible de la règle

### TNR > TGR + Temps de transit

#### Le TSI

Le paramètre TSI est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

# pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 15 minutes.

# avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 30 secondes et 30 minutes.

#### Le TMA

Le paramètre TMA est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

# pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 15 minutes.

# avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 5 minutes et 30 minutes

# Le TSM

La valeur doit respecter la règle :

TSM > TMA

#### 7. **DESCRIPTION DES MESSAGES**

# Légende des tableaux

Le terme "Transaction" s'entend comme l'ensemble "question et réponse". Le terme "Message" renvoie soit à une question, soit à une réponse.

# Conditions de présence des champs

- X Obligatoire
- С Conditionnel : la condition rendant ce champ obligatoire est précisée par une note (nn) ; dans les autres cas, il est facultatif
- F Facultatif
- Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

# Contenu du champ

- S Valeur spécifique au message
- Q Valeur égale à la valeur de la question
- QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
- RΙ Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

# Remarque:

Tous les champs non définis dans CB2A mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

Version 1.5.0 Page: T 1

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Demande d'état fonctionnel : 0604 B: Etat fonctionnel : 0614

C: Prise en compte état fonctionnel : 0644 D: Acquittement de prise en compte état fonctionnel : 0654

N°	Définition		В	С	D
1	Présence deuxième bit map	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit		XQ	XS	XQ
21	Code capacité du point d'acceptation		C(61)		
24	Code fonction		XQ	X	XQ
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	C(62)	C(62)		
39	Code action		X		X
44	Données complémentaires de réponse		C(2)		C(2)
AA	Champ erroné		C(23)		C(23)
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation		C(2)	C(2)	C(2)
DF50	ITP (Identifiant de l'application Terminal).		C(61)		
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation.		C(64)		
DF54	Statut de l'application		C(64)		
DF55	Compléments de données de référence du système d'acceptation		C(123)		
DF56	Complément de données de référence du point d'acceptation		C(129)		
DF58	Paramètres de l'état fonctionnel.		C(62)		
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation		C(63)	C(86)	
DF5C	IDPA (IDentification du Point d'Acceptation)		C(66)	C(87)	FQ
DF5E	IDSA (IDentification du Système d'Acceptation)		٠	C(68)	FQ
DF60	Dernière date/heure de mise en oeuvre des différents services (télécollecte,		C(69)		•
	téléparamétrage, téléchargement)				
DF66	Données de référence du système d'acceptation		C(64)		
DF67	Données de référence du point d'acceptation		C(63)		
DF92	Kernel ID		C(59)		
DF94	Complément d'information du numéro de série		C(135)		
DF96	Informations sur le point d'acceptation		C(135)		
DF97	Niveau d'agrément PCI PED		C(135)		
58	Réservé national		C(2)		
9F35	Terminal type		C(61)	•	•

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation transfert de fichiers de paramètres : 0360 B: Acquittement d'init. transfert fichier de paramètres : 0370

C: Mise à jour de fichier : 0360

D: Acquittement de mise à jour de fichier : 0370

E: Activation de fichier : 0360

F: Acquittement d'activation de fichier : 0370

N°	Définition	A	В	С	D	E	F
1	Présence deuxième bit map	X	X	C(1)	C(1)	X	X
11	Numéro d'audit	XS	XQ			XS	XQ
24	Code fonction	X	XQ	X	XQ	X	XQ
27	Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur	X	X	X	X		
39	Code action		X		X		X
44	Données complémentaires de réponse		C(2)		C(2)	C(2)	C(2)
AA	Champ erroné		C(23)		C(23)		C(23)
AH	Code gestion de transfert		F		F	F	F
58	Réservé national	C(2)	C(2)		C(2)		
DF30	Type de prise en compte	C(71)	FQ	•			
DF31	Sceau				C(72)		
DF32	Type de sceau				C(72)		
71	Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	X	X			X	X
72	Données transférées			C(2)			
DF01	Paramètres de la monnaie ou devise			C(55)			
DF02	Paramètres messages porteur		•	C(55)			
DF03	Paramètres messages accepteur	•		C(55)	•		
DF04	Paramètres accepteur			C(55)			
DF05	Paramètres d'édition du ticket porteur			C(55)			
DF06	Paramètres d'édition du ticket compte-rendu			C(55)			
DF07	Paramètres applicatifs			C(55)			
DF08	Paramètres d'appel			C(55)			
DF09	Paramètres d'horodatage GMT			C(55)			
DF0B	Paramètres autre monnaie ou devise			C(55)			
DF0C	Paramètres risque acquéreur / Code numérique de la monnaie ou devise			C(55)			
DF16	Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV			C(55)			
DF17	Paramètres liste des AID EMV			C(55)			
DF18	Liste des TAC EMV			C(55)			
DF19	Liste des données spécifiques par AID			F(55)			
DF1A	DOL EMV par défaut pour une application carte EMV			C(55)			
DF1B	Paramètres d'appel aléatoire EMV			C(55)			
DF1D	Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur			C(55)			
DF1E	Paramètres liste des BIN agréés CB			C(55)			
DF1F	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte		·	F(55)		·	
DF20	Paramètres accepteur / Mode facturation télécom			C(38)			
DF21	Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	•		C(38)	•		
DF22	Paramètres accepteur / SIRET			C(84)			
DF23	Paramètres accepteur / Type de site		•	C(38)			
DF24	Paramètres d'appel / Fonctionnement			C(39)			

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation transfert de fichiers de paramètres : 0360 B: Acquittement d'init. transfert fichier de paramètres : 0370

C: Mise à jour de fichier : 0360
 D: Acquittement de mise à jour de fichier : 0370
 E: Activation de fichier : 0360
 F: Acquittement d'activation de fichier : 0370

N°	Définition	A	В	C	D	E	F
DF26	Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté			C(75)			
DF27	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté	•		C(75)			٠
DF28	Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé de double authentification porteur			C(75)			٠
DF2A	Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial	•	•	C(75)			٠
DF2B	Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	•		C(75)			
DF2C	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement			C(41)			
DF2D	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	٠	٠	C(41)			٠
DF2F	Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	•		C(43)	•		•
DF3A	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté pour une carte étrangère sur un automate			C(75)			
DF41	Paramètres de télécommunication acquéreur			C(127)			
DF43	Paramètres d'appel télécommunication			C(55)			
DF44	Paramètres de téléchargement enveloppe 2			C(120)			
DF45	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte			C(55)			
DF46	Données appel récurrent			C(136)			
DF47	Activations techniques		•	C(150)			
DF48	Libellé du réseau d'acceptation	•		F(55)	•		
DF49	Produits carte désactivés			C(55)			
DF87	Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	•		C(130)	٠	•	•
DF88	Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	٠		C(95)			
DF89	Paramètres données complémentaires au paiement sans contact			C(95)			
DF8A	Liste des TAC pour le paiement sans contact	•	•	C(95)			
DF8B	Paramètres Dynamic Reader Limits pour le paiement sans contact			C(130)			
DF90	Activation fonctions			C(55)			

Volume 3.2

Version 1.5.0 Page: T 4

Octobre 2015

1 0	11, 4, 1, 1, 1, 25, 120, 4, 1, 4
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2 v	voir liste des types
23 f	facultatif si champ 39=1004
38 0	obligatoire si géré par système acquéreur et si type DF04 renseigné, absent sinon
39 f	facultatif si type DF08 renseigné, absent sinon
41 f	facultatif si les paramètres d'appel de télécommunication téléchargement enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon
43 f	facultatif si type DF16 renseigné, absent sinon
55 t	un seul type peut être présent
59	obligatoire si disponible
61 0	obligatoire si champ 24 = 671 ou 672,absent sinon.
62	Obligatoire si champ 24 = 670, absent sinon
63	obligatoire si champ 24 = 672, absent sinon
64	obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon
66	obligatoire si disponible et champ 24 = 672
68 f	facultatif suite à un message 0614 avec champ 24 = 671
69	obligatoire si disponible et champ 24 = 671
71 c	obligatoire lorsqu'un calcul d'élément de vérification de sceau est demandé par le système acquéreur
72 c	obligatoire lors du dernier acquittement de fichier si un sceau est demandé, absent sinon
75 f	facultatif si type DF0C renseigné, absent sinon
84 0	obligatoire si type DF04 renseigné, absent sinon
86 (	obligatoire suite à un message 0614 avec champ 24 = 672, absent sinon
87	Obligatoire suite à un message 0614 avec champ 24 = 672 si géré par le système acquéreur, absent sinon
95 c	obligatoire si type DF87 renseigné, absent sinon
120 c	obligatoire si les paramètres d'appel de télécommunication téléchargement enveloppe 2 sont renseignés, absent sinon
123 c	obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon
127 a	au moins un type présent si le type DF43 est renseigné, absent sinon
129 c	obligatoire si champ 24 = 672 pour une application sans contact, absent sinon
130 u	un seul type peut être présent, présent seulement pour une application sans contact
135	obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon
136 f	facultatif si type DF43 des paramètres de téléchargement de l'enveloppe 1 est renseigné, absent sinon
150 H	Facultatif si type DF43 est présent, absent sinon

# SERVICE DE TELECOLLECTE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

# **SOMMAIRE**

SER\	VICE DE TELECOLLECTE	1
1.	INTRODUCTION	3
2.	PRESENTATION DU SERVICE DE TELECOLLECTE	4
3.	DESCRIPTION DES MESSAGES PROTOCOLE  3.1. Entête de remise - Initialisation du transfert.  3.1.1. Message 0306 - Entête fichier remise.  3.1.2. Message 0316 - Acquittement entête fichier remise.  3.2. Corps de la remise - Transfert de remise.  3.2.1. Message 0146/0246/0446 - notification de remise ou de redressement.  3.2.2. Message 0256 - acquittement de notification de remise/redressement.  3.2.3. Définitions.  3.3. Fin de remise / Consolidation.  3.3.1. Message 0506 - Demande de consolidation.  3.3.2. Message 0516 - Acquittement de consolidation.	
4.	GESTION DES INCIDENTS	12
5.	VALEURS DES TIMERS	17 18
6.	SPECIFICITES DU PAIEMENT RECURRENT	19
7.	DESCRIPTION DES MESSAGES	20

#### 1. INTRODUCTION

Le protocole de Télécollecte s'inscrit dans le cadre d'un dialogue entre un système d'acceptation et un système acquéreur. Le protocole de Télécollecte permet à l'Accepteur d'effectuer des remises de transactions bancaires à l'Acquéreur.

#### Ce volume présente :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A pour la gestion des échanges,
- La description (sous forme de tableaux) des messages du protocole de Télécollecte échangés.

#### 2. PRESENTATION DU SERVICE DE TELECOLLECTE

#### 2.1. <u>DESCRIPTION DES TRANSACTIONS</u>

Tout service de Télécollecte est constitué :

#### D'une initialisation de transfert de remise

Il est composé d'une transaction de demande de début de remise :

- message 0306 de demande d'initialisation de transfert de remise,
- message 0316 de réponse à la demande d'initialisation de transfert de remise.

#### Du corps de remise

Celui-ci permet au système Accepteur de transmettre le contenu d'une remise.

Il est composé des messages suivants :

- message 0246 de notification de remise d'opération financière,
- message 0146 de notification de remise d'opération non financière,
- message 0446 de notification de redressement d'opération financière
- message 0256 d'acquittement de notification de remise / redressement.

#### De la fin de Remise / Consolidation

Celle-ci est consécutive au transfert de chaque fichier de remise.

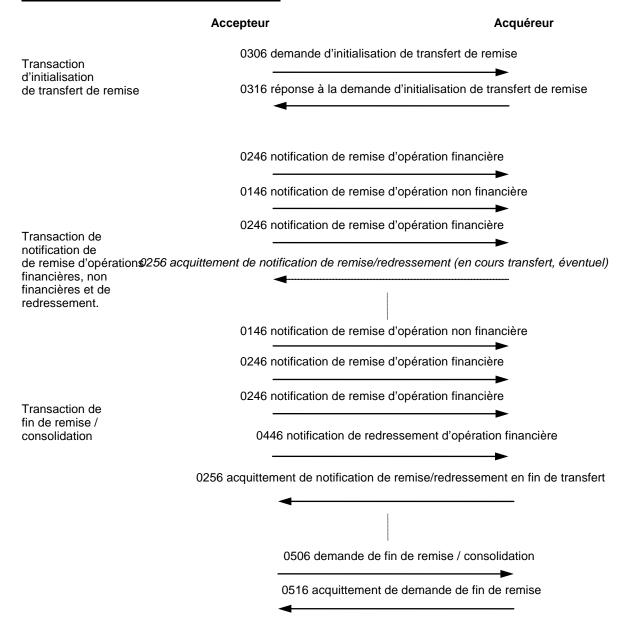
Elle permet à l'Acquéreur de vérifier les totaux de chaque fichier de remise (montants et nombres) communiqués par le système d'acceptation et de s'assurer qu'ils sont bien corrects.

Elle est constituée de :

- message 0506 de demande de fin de remise et de consolidation, émis par le système d'acceptation, et qui contient les totaux
- message 0516 de réponse à demande de fin de remise et de consolidation, émis par le système acquéreur et qui informe le système d'acceptation du traitement à effectuer, remise à conserver, à détruire, et du résultat de la consolidation.

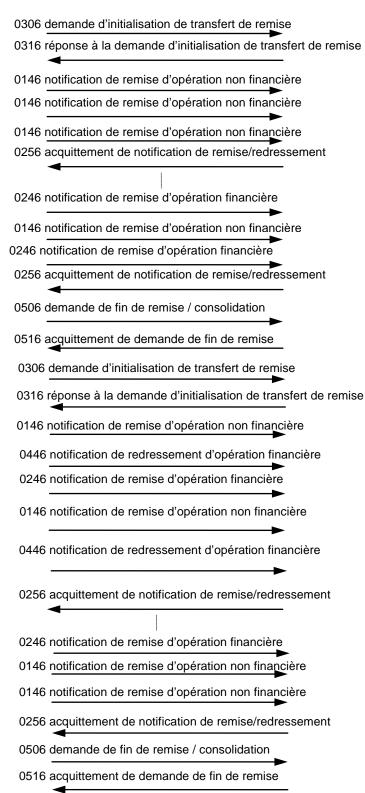
#### 2.2. CINEMATIQUE GENERALE D'UNE TELECOLLECTE

#### Cinématique de Télécollecte - Remise unique



#### Cinématique de Télécollecte - Multi-remises

# Accepteur Acquéreur



#### 3. DESCRIPTION DES MESSAGES PROTOCOLE

#### 3.1. ENTETE DE REMISE - INITIALISATION DU TRANSFERT

#### 3.1.1. Message 0306 - Entête fichier remise

L'initialisation du transfert par un message 0306 permet à l'émetteur (système d'acceptation) d'informer le récepteur (système acquéreur) sur :

- le type et la nature du transfert (monnaie, code activité, type de paiement, type de site),
- l'identification de la remise (champ 70 donnée 'Identification du fichier'),
- le nombre de transactions contenues dans la remise (champ 70 donnée 'Nombre de messages du fichier'),
- la taille de la fenêtre d'acquittement qu'il souhaite utiliser (champ 70 donnée 'Fenêtre d'acquittement'),
- le numéro de message à partir duquel il souhaite commencer (ou reprendre suite à un incident) le transfert (champ 26 donnée 'Numéro de message de notification'); hors cas de reprise, ce numéro est valorisé à « 00001 ».

L'élément de donnée 'Indication du besoin d'acquittement' du champ 26 est valorisé à '1' (acquittement demandé).

#### 3.1.2. Message 0316 - Acquittement entête fichier remise

Le récepteur (système acquéreur) acquitte avec un message 0316 par lequel il peut :

- confirmer l'ensemble des paramètres.
- négocier de nouvelles valeurs (obligatoirement inférieures à celles proposées) pour les paramètres suivants :
  - la taille de la fenêtre d'acquittement qu'il souhaite utiliser (champ 70 donnée 'Fenêtre d'acquittement'),
  - le numéro de message à partir duquel il souhaite commencer (ou reprendre suite à un incident) le transfert (champ 26 donnée 'Numéro de message de notification'); hors cas de reprise, ce numéro est valorisé à « 00001 ».

L'émetteur (système d'acceptation) retient les paramètres les plus faibles.

La valeur « 3 » (acquittement positif) doit être utilisée pour la donnée 'Indication du besoin d'acquittement' du champ 26, aussi bien pour confirmer que pour négocier de nouvelles valeurs.

#### 3.2. CORPS DE LA REMISE - TRANSFERT DE REMISE

Le transfert du fichier des transactions s'effectue par l'envoi de trois types de messages :

- 0246 notification de remise d'opération financière,
- 0146 notification de remise d'opération non financière,
- 0446 notification de redressement d'opération financière,

Pour les transactions « hors sans contact », le corps de remise décrit les conditions de présence pour tous les messages 0146, 0246 et 0446 confondus.

Pour les transactions « sans contact », le corps de remise décrit séparément les conditions de présence pour les messages 0146, 0246 transaction de débit, 0246 transaction de crédit et 0446.

Chaque message 0246, 0146 ou 0446 correspond à une transaction du fichier de remise. Le champ 11 de ces messages prend la valeur du champ "numéro de transaction généré par le système d'acceptation". Le champ 47-10 prend la même valeur qui est unique dans une remise.

Les messages de notification de remise (0146/0246) et de redressement (0446) sont acquittés par un message d'acquittement de notification de remise/redressement (message 0256).

Le mécanisme d'acquittement des messages 0146/0246/0446 s'appuie sur le champ 26 (Gestion de transfert sens accepteur-acquéreur).

#### 3.2.1. Message 0146/0246/0446 - notification de remise ou de redressement

En fonction d'une taille 'n' de la fenêtre négociée lors de l'initialisation du transfert (0306/0316), le système d'acceptation demande un message d'acquittement 0256 tous les n messages 0146/0246/0446.

Pour ce faire, le système d'acceptation positionne le champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '1' (acquittement demandé).

Dans le cas particulier du dernier message de notification de remise ou de redressement, le système d'acceptation positionne le champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '2' (acquittement demandé pour fin de transfert). Dans les autres cas, le système d'acceptation positionne le champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '0' (pas d'acquittement demandé).

#### 3.2.1.1. Précision sur l'utilisation des montants

Champ		CB2	2A Autorisat	ion		CB2A TLC / TLP/ GR - CB2A Fichier					
N°	Libellé du champ	Autori	isation	Redres	sement	Libellé du champ		te - Remise onnu à l'avance	Télécollecte - Remise Montant connu à l'avance		
		Demande	Réponse	Demande	Réponse		Autorisation totale	Autorisation partielle	Autorisation totale	Autorisation partielle	
4	Montant de la transaction	Montant d'autorisation	Montant	Montant autorisé	Montant autorisé	Montant de la transaction	Montant final de la transaction	Montant final de la transaction	Montant final de la transaction Montant d'autorisation Montant ayant servi au calcul du certificat Montant autorisé	Montant final de la transaction	
54-51							Montant d'autorisation Montant ayant servi au calcul du certificat Montant autorisé	Montant d'autorisation			
54-54							Montant d'autorisation Montant ayant servi au calcul du certificat Montant autorisé	Montant d'autorisation			
	Montant d'origine		Montant d'autorisation			Montant d'origine				Montant d'autorisation	
54-59						Montant autorisé		Montant autorisé		Montant autorisé	
55-9F02						Amount, Authorized		Montant ayant servi au calcul du certificat		Montant ayant servi au calcul du certificat	
95	Montant de remplacement			Montant final de la transaction	Montant final de la transaction						

Note (\*): Une seule de ces données est présente

Champ 54 et 55-9F02 du corps de remise : 0146/0246/0446

La réponse à la demande d'autorisation a été reçue :

#### autorisation totale :

- o le montant du type de montant 51 du champ 54 est égal à la fois au champ 4 de la demande d'autorisation et de la réponse à la demande d'autorisation
- le montant du type de montant 54 du champ 54 est égal à la fois au champ 4 de la demande d'autorisation et de la réponse à la demande d'autorisation

#### • autorisation partielle:

- o le montant du type de montant 51 du champ 54 est égal au champ 4 de la demande d'autorisation
- le montant du type de montant 54 du champ 54 est égal au champ 4 de la demande d'autorisation
- o le montant du type de montant 57 du champ 54 est égal au champ 4 de la demande d'autorisation
- o le montant du type de montant 59 du champ 54 est égal au champ 4 de la **réponse à la demande** d'autorisation
- le montant du type 9F02 du champ 55 est celui fourni par le système d'acceptation à la carte pour le calcul du certificat EMV.

La réponse à la demande d'autorisation n'a pas été reçue :

- le montant du type de montant 51 du champ 54 est égal au champ 4 de la demande d'autorisation
- le montant du type de montant 54 du champ 54 est égal au champ 4 de la demande d'autorisation

#### 3.2.1.2. Précision sur les dates

Dans le cas d'un envoi de transactions d'une remise, messages 0146, 0246 et 0446 du protocole de télécollecte, les champs 12, 13 et 47 type 07 correspondent à la date de création de la transaction sur le système d'acceptation.

#### 3.2.2. Message 0256 - acquittement de notification de remise/redressement

Pour acquitter un lot de n messages de notification de remise/redressement (0146/0246/0446), le système acquéreur positionne le champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '3' (acquittement positif). Lorsqu'il s'agit d'acquitter le dernier message de notification de remise/redressement, le système acquéreur positionne le champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '4' (acquittement positif, fin de transfert).

Si un ou plusieurs messages de notification sont incorrects, l'acquéreur peut demander la répétition et transmet un champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '7' (acquittement négatif avec demande de répétition), en précisant le numéro du dernier message accepté dans la donnée 'Numéro de message de notification' du champ 26. Le système d'acceptation reprend l'envoi des messages de notification à partir du numéro suivant.

L'acquéreur peut également s'il le souhaite poursuivre sans répétition. Pour ce faire, il transmet un champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '8' (acquittement négatif, sans répétition demandée), et précise le numéro du message à partir duquel le transfert doit continuer dans la donnée 'Numéro de message de notification' du champ 26.

L'acquéreur peut s'il le souhaite interrompre le transfert. Pour ce faire, il transmet un champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '9' (acquittement négatif, arrêt du transfert), et renseigne la donnée 'Numéro de message de notification' du champ 26 à la valeur '0'. La raison de cette interruption peut être précisée dans le champs 44 type AH (code gestion du transfert) du message 0256.

Dans le cas particulier où l'acquéreur souhaite demander la répétition du premier message, il doit transmettre un 'acquittement négatif avec demande de répétition' (champ 26 donnée 'Indication du besoin d'acquittement' à la valeur '7') et renseigne la donnée 'Numéro de message de notification' du champ 26 à la valeur '0'.

#### 3.2.3. <u>Définitions</u>

<u>Traitement EMV :</u> transaction réalisée par l'application EMV du système d'acceptation et l'application

EMV de la carte.

<u>Traitement piste ISO2 : transaction réalisée avec la piste ISO2 de la carte.</u>

<u>Traitement microcircuit :</u> transaction réalisée avec le microcircuit de la carte.

Traitement VAD: transaction réalisée sans la présence du porteur de la carte.

#### 3.3. FIN DE REMISE / CONSOLIDATION

La consolidation consiste en l'échange d'une transaction de type question / réponse, dont la question est un message 0506 de demande de fin de remise et de consolidation et la réponse un message 0516 de réponse à demande de fin de remise et de consolidation. Cet échange est obligatoire quel que soit le résultat du transfert.

#### 3.3.1. Message 0506 - Demande de consolidation

Le message 0506 contient l'ensemble des totalisateurs nécessaires à la consolidation entre système d'acceptation et le système acquéreur.

Quel que soit l'état du transfert (complet, interrompu par l'acquéreur,...), le système d'acceptation renseigne les totalisateurs correspondant à l'ensemble des transactions constituant la remise en cours.

#### 3.3.2. Message 0516 - Acquittement de consolidation

La réponse permet au système acquéreur d'informer le système d'acceptation du résultat des contrôles qu'il a effectués (Code consolidation - champ 66).

Le champ 39 donnée 'Complément d'informations sur action immédiate' donne les actions suppression de la remise, demande de reprise, passage à la remise suivante à prendre au niveau du système d'acceptation.

Si le système d'acceptation reçoit dans cette donnée une valeur inattendue, il conserve la remise et continue le dialogue. Le champ 44 type AH donne les informations au système d'acceptation sur les motifs d'une consolidation négative. De plus le système acquéreur communique au système d'acceptation un numéro de remise acquéreur (champ 70 donnée 'Identification du fichier').

En cas de non consolidation, un message, du système acquéreur, véhiculé dans le champ 31 est éventuellement adressé au système d'acceptation.

#### 4. GESTION DES INCIDENTS

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Désaccord sur la fenêtre d'acquittement	Acquéreur	Le système Acquéreur ne supporte pas la valeur de fenêtre proposée.	La fenêtre d'acquittement du transfert est renégociée.	Le système Acquéreur donne une réponse positive au message 0306 de début de remise. Dans le message 0316, le champ 39 prend la valeur 0000, le champ 70 donnée 'Fenêtre d'acquittement' donne la fenêtre d'acquittement adoptée.
Désaccord sur le point de reprise	Acquéreur	Le système Acquéreur ne souhaite pas faire de reprise de transfert en cours de fichier ou bien souhaite faire une reprise plus en amont que celle proposée	Le point de reprise du transfert est renégocié.	Le système Acquéreur donne une réponse positive au message 0306 de début de remise. Dans le message 0316, le champ 39 prend la valeur 0000, champ 26 'Numéro de message de notification' donne le point de reprise adopté.
Erreur sur remise	Acquéreur	Le système Acquéreur détecte une erreur sur un message 0146, 0246 ou 0446 (erreur de syntaxe ou de sémantique)	Consolidation négative si le problème persiste.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Acquéreur émettra un acquittement négatif Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement' = 7 pour répétition des messages à partir du premier incident. Le champ 26 'Numéro de message de notification' donne le numéro de message correctement reçu
Erreur de transfert : numérotation des messages	Acquéreur	Le système Acquéreur constate un trou dans la séquence des messages de remises reçus.	Consolidation négative si le problème persiste.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Acquéreur émettra un acquittement négatif Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement' = 7 pour répétition des messages à partir du premier incident. Le champ 26 'Numéro de message de notification' donne le numéro de message correctement reçu

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Erreur de transfert : Retour arrière	Acquéreur	Le système Acquéreur constate un retour arrière anormal dans la séquence des messages de remises reçues.	Consolidation négative si le problème persiste.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Acquéreur émettra un acquittement négatif Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement' = 7 pour répétition des messages à partir du premier incident. Le champ 26 'Numéro de message de notification' donne le numéro de message correctement reçu.
Erreur de transfert : Répétition de message	Acquéreur	Le système Acquéreur constate une répétition d'un message de remise.	Consolidation impossible tant que le problème persiste.	Suite à N erreurs successives de ce type, le système Acquéreur émet un message 0644 de notification d'incident avec synchronisation en début de dialogue. Le système Acquéreur détermine la valeur adéquate de N à partir de laquelle le transfert est stoppé.
Erreurs permanentes sur une remontée de remise	Acquéreur	Le système Acquéreur détecte systématiquement une erreur sur une remise (y compris après retransmission de cette dernière)	Le transfert continue en faisant l'impasse sur les erreurs. Consolidation négative.	Le transfert continue, aucune action immédiate n'est entreprise. Au prochain acquittement, le système Acquéreur émettra un acquittement négatif Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement'= 8 pour acquitter négativement sans demande de répétition. Le champ 26 'Numéro de message de notification' donne le numéro de message à partir duquel le transfert doit reprendre.
Fin de transfert	Acquéreur	En fin de transfert, au moins une erreur à été détectée pendant le transfert	Acquittement négatif du transfert, Consolidation négative.	Le transfert s'arrête. Lors du dernier acquittement, le système Acquéreur émettra un acquittement négatif Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement' = 9 pour arrêter et acquitter négativement le transfert.

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Désynchronisation de transfert	Acquéreur	L'accepteur ne demande pas d'acquittement alors que la fin de transfert ou la fin de fenêtre sont atteints.	Consolidation impossible tant que le problème persiste.	Cette situation est sans doute due à une erreur de logiciel ou de configuration. Un nouvel essai avec réinitialisation du dialogue peut-être nécessaire, dans ce cas, un message 0644 de notification d'incident avec synchronisation en état « Dialogue fermé ».
Nombre de messages transférés erroné	Acquéreur	Le nombre de messages reçus excède le nombre de messages annoncés en début de transfert	Arrêt du transfert si le problème persiste. Consolidation négative.	Si le problème persiste, le système Acquéreur acquitte négativement à la prochaine fenêtre et arrête le transfert. Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement'= 9, Champ 44 type AH = 14.
Nombre de messages transférés erroné	Acquéreur	Le nombre de messages reçus est inférieur au nombre de messages annoncé en début de transfert	Consolidation négative.	Le système Acquéreur acquitte négativement à la prochaine fenêtre et arrête le transfert. Champ 26 'Indication de besoin d'acquittement' = 9, Champ 44 type AH = 15.
Erreur de consolidation	Acquéreur	Autres motifs suite aux contrôles du fichier de remise.	Consolidation négative	Le système Acquéreur signale une consolidation négative par le message 516. Champ 39 = 1041, 1042 ou 1043.
Coupure de ligne en début de transfert	Acquéreur / Accepteur	Coupure de ligne accidentelle pendant l'échange d'en-tête de remise (messages 0306/0316)	Nouvel essai de connexion. Le dialogue reprend depuis le début sans autre conséquence.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022 (reprise suite à incident).
Coupure de ligne en transfert	Acquéreur / Accepteur	Coupure de ligne accidentelle pendant le transfert de remise (messages 0146, 0246 et 0446)	Nouvel essai de connexion. Il y a reprise de transfert du fichier de remise depuis le début du fichier ou depuis le dernier message correctement reçu.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022 (reprise suite à incident). L'échange d'en-tête de remise permet de négocier le point de reprise (champ 26 'Numéro de message de notification'). L'identifiant de remise (champ 70 donnée 'Identification du fichier') est repris.

1.2 07	10 : 1//	To	Li .	
Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Coupure de ligne en consolidation	Acquéreur / Accepteur	Coupure de ligne accidentelle pendant la phase de consolidation (coupure avant réception du message 0516 par le système Accepteur).	Nouvel essai de connexion. Il y a reprise de transfert du fichier de remise pour consolidation. Dans le cas où la coupure a eu lieu après l'émission par le système Acquéreur du message 0516 de réponse à la demande de consolidation, le système Acquéreur peut-être amené à recevoir une deuxième fois le même fichier déjà consolidé!	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022 (reprise suite à incident). La reprise se fait en répétant au minimum la dernière remise avec acquittement de fichier demandé. Le même identifiant de remise (champ 70 donnée 'Identification du fichier') est repris.
Coupure de ligne en consolidation	Acquéreur / Accepteur	Coupure de ligne accidentelle suite à la phase de consolidation (coupure après réception du message 0516 par le système Accepteur).	Nouvel essai de connexion. Il n'y a pas de reprise de transfert. Le dialogue s'enchaîne sur la remontée de remise suivante ou sur une fermeture de dialogue directe.	Le système ayant établi la connexion, relance une nouvelle connexion. Le champ 25 du message d'ouverture de dialogue prend la valeur 8022 (reprise suite à incident). Le champ 67 précise le nombre de remises restants à transférer (valeur éventuellement égale à zéro si la coupure a eu lieu après consolidation de la dernière remise).
Time-out	Acquéreur	TGR expire - sur le traitement du message (0306) de début de mise à jour de fichier, - sur le traitement d'un message 0146, 0246 ou 0446 avec demande d'acquittement, - sur traitement de la demande de consolidation (0506).	Synchronisation sur le dernier échange.	En fin de synchronisation, le système Accepteur retransmet le message 0306, 0146, 0246, 0446 ou 0506.

Volume 3.3 Version Regroupée Volume 3.3TELECOLLECTEOctobre 2015Version RegroupéeCB2A TLC-TLP-GR16

Libellé	Qui détecte	Description	Impact	Action
Time-out	Accepteur	TNR expire - après émission du message 0306 d'en-tête de remise, - ou bien après émission d'une remise avec demande d'acquittement, - ou bien encore après émission du message de demande de consolidation.	Synchronisation sur le dernier échange.	En fin de synchronisation, le système Accepteur retransmet le dernier message 0306, 0146, 0246, 0446 ou 0506.
Time-out	Acquéreur	TSI expire après réception d'un message d'en-tête de remise ou bien après réception d'une remise.	Synchronisation en état « Dialogue fermé ».	En fin de synchronisation, le système ayant établi la connexion refait une demande d'ouverture de dialogue, champ 25 = 8022 (reprise suite à incident).

#### 5. VALEURS DES TIMERS

En transfert, deux environnements sont à considérer :

- le service standard
- le service additionnel

## 5.1. SERVICE STANDARD

Le TNR

La valeur du timer de non réponse (TNR) n'est pas négociée.

C'est un paramètre de configuration de l'équipement.

La valeur préconisée est : 30 secondes.

Le TGR

Le TGR est de la responsabilité de l'entité réceptrice

La valeur doit être compatible avec la règle

TNR > TGR + Temps de transit

Le TSI

La valeur du timer de surveillance d'inactivité (TSI) n'est pas négociée.

La valeur préconisée est : 30 secondes.

Le TMA

Il n'y a pas de TMA

Le TSM

Il n'y a pas de TSM

#### 5.2. **SERVICE ADDITIONNEL**

#### Le TNR

Le paramètre TNR est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

#### pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 30 secondes.

## avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 15 secondes et 50 secondes.

#### Le TGR

La valeur doit être compatible de la règle

#### TNR > TGR + Temps de transit

#### Le TSI

Le paramètre TSI est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

#### pas de négociation du paramètre :

La valeur du timer préconisée est de 15 minutes.

#### avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 30 secondes et 30 minutes.

Le paramètre TMA est négociable entre l'entité émettrice et l'entité réceptrice. Deux possibilités sont proposées :

<u>pas de négociation du paramètre</u> : La valeur du timer préconisée est de 15 minutes.

# avec négociation du paramètre :

Cette valeur doit être comprise entre 5 minutes et 30 minutes

# Le TSM

La valeur doit respecter la règle :

TSM > TMĂ

#### 6. SPECIFICITES DU PAIEMENT RECURRENT

Une transaction initiale de paiement récurrent sur réseaux ouverts (ERT = 27, type de facture/procédure = 6) doit comporter les données de commerce électronique listées ci-dessous dans la limite de leur condition de présence et de valorisation. Les transactions ultérieures (ERT = 27, type de facture/procédure = 7) ne comportent aucune donnée de commerce électronique.

Les transactions de « paiement récurrent issu d'autre moyen de commande » (ERT = 28) ne comportent aucune donnée de commerce électronique.

Les données de commerce électronique présentes dans le cas d'un paiement récurrent ERT = 27 et type de facture/procédure = 6 sont les champs suivants :

Champ 58 type 0410 : Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur

Champ 58 type 0411 : Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique

Champ 58 type 0412 : Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé

Champ 58 type 0413 : Mode de sécurisation de la transaction modifié

Champ 58 type FF47 : Type de sécurisation de transaction de commerce électronique

Champ 58 type FF48 : Identifiant transaction fourni par l'accepteur Champ 58 type FF49 : Cryptogramme de commerce électronique

#### 7. DESCRIPTION DES MESSAGES

#### Légende des tableaux

Le terme "Transaction" s'entend comme l'ensemble "question et réponse". Le terme "Message" renvoie soit à une question, soit à une réponse.

## Conditions de présence des champs

- X Obligatoire
- Conditionnel : la condition rendant ce champ obligatoire est précisée par une note (nn) ; dans les autres cas, il est facultatif
- F Facultatif
- . Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

## Contenu du champ

- S Valeur spécifique au message
- Q Valeur égale à la valeur de la question
- QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
- RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

## Remarque:

Tous les champs non définis dans CB2A mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de transfert de remise : 0306

B: Initialisation de transfert de remise : 0316

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	X	X
11	Numéro d'audit	XS	XQ
12	Heure locale de la transaction	XS	
13	Date locale de la transaction	XS	
18	Code activité de l'accepteur	X	
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X
31	Données à imprimer/afficher		C(2)
01	Impression		FS
02	Affichage		FS
03	Impression et affichage		FS
07	Impression pour l'accepteur uniquement		FS
08	Affichage pour l'accepteur uniquement		FS
09	Impression et affichage pour l'accepteur		FS
39	Code action		X
44	Données complémentaires de réponse		C(2)
AA	Champ erroné		C(23)
47	Données complémentaires nationales	C(2)	
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	X	
06	Type de site	C(58)	
07	Année de la transaction	XS	
49	Code monnaie ou devise de la transaction	X	
70	Gestion transfert (sens Accepteur- Acquéreur)	X	X

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Corps de remise (hors sans contact): 0146/0246/0446

**B:** Acquittement message remise (hors sans contact): **0256** 

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	C(1)	C(1)
2	Numéro de porteur	X	
3	Code traitement	X	
4	Montant de la transaction	X	
11	Numéro d'audit	X	
12	Heure locale de la transaction	X	
13	Date locale de la transaction	X	
14	Date d'expiration de la carte	C(28)	
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	X	
23	Numéro séquentiel de la carte	C(3)	
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X
35	Piste ISO 2	C(25)	
37	Numéro de référence d'archivage	F	
38	Numéro d'autorisation	C(15)	
39	Code action	C(22)	
43	Nom et adresse de l'accepteur de carte	C(152)	
44	Données complémentaires de réponse	C(2)	C(2)
AA	Champ erroné	C(16)	
AC	Conversion de champ	C(16)	
AH	Code gestion de transfert		C(88)
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	C(16)	
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation	C(51)	
DF5C	IDPA (IDentification du Point d'Acceptation)	C(58)	
DF96	Informations sur le point d'acceptation	C(59)	
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	C(59)	
47	Données complémentaires nationales	C(2)	
01	Raison de la demande d'autorisation	C(17)	
03	Type de facture/procédure	C(14)	
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	C(19)	
05	Code forçage d'une transaction en autorisation	C(17)	
07	Année de la transaction	X	
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	X	
24	Numéro de dossier	C(18)	
26	Type de transfert de fonds	C(93)	
30	Capacité additionnelle de lecture de carte	C(59)	
32	ITP du point d'acceptation	C(59)	
95	Données de réseau	C(151)	
54	Montants, autres	C(77)	
55	Données liées aux cartes à microcircuit	C(2)	
0082	Application Interchange Profile (AIP)	C(6)	
008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	C(7)	

 $<sup>\</sup>ensuremath{\mathbb{C}}$  Groupement des Cartes Bancaires - tous droits réservés Octobre 2015

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

**A:** Corps de remise (hors sans contact) : **0146/0246/0446** 

**B:** Acquittement message remise (hors sans contact): **0256** 

N°	Définition	A	В
009A	Terminal transaction date	C(92)	
5F24	Application expiration date	C(76)	
5F25	Application effective date	C(7)	
9F02	Amount, authorized	C(107)	
9F06	Application IDentifier (AID)	C(6)	
9F07	Application usage control	C(7)	•
9F0D	Issuer action code default	C(7)	
9F0E	Issuer action code denial	C(7)	
9F0F	Issuer action code on-line	C(7)	
9F10	Issuer application data	C(76)	•
9F26	Application cryptogram	C(76)	
9F27	Cryptogram information data	C(76)	•
9F36	Application Transaction Counter (ATC)	C(6)	
DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif CB effectués par le système d'acceptation	C(133)	•
DF73	Type d'application carte	C(8)	
FF00	Issuer script results	C(11)	•
56	Eléments d'information initiaux	C(45)	
58	Réservé national	C(2)	•
0095	Terminal verification results	C(6)	
009C	Transaction type	C(6)	•
0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	C(79)	
0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	C(82)	•
0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	C(58)	
0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé	C(83)	•
0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	C(82)	
0414	Données complémentaires de commerce électronique	C(110)	•
0415	Dénomination du portefeuille numérique	C(134)	
0416	Indicateur de commerce électronique	C(58)	
0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	C(146)	
0418	Identifiant wallet	C(147)	
0603	Agent Unique ID	C(111)	
0809	Type d'édition du ticket porteur	C(144)	
9F33	Terminal capabilities	C(7)	
9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	C(7)	
9F37	Unpredictable number terminal	C(6)	
FF0D	Terminal action code default	C(7)	
FF0E	Terminal action code denial	C(7)	
FF0F	Terminal action code on-line	C(7)	
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	C(81)	
FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	C(82)	
FF49	Cryptogramme de commerce électronique	C(109)	
FF50	Motif de la transaction non aboutie	C(145)	

 $<sup>\</sup>ensuremath{\mathbb{C}}$  Groupement des Cartes Bancaires - tous droits réservés Octobre 2015

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Corps de remise (hors sans contact): 0146/0246/0446

B: Acquittement message remise (hors sans contact): 0256

N°	Définition	A	В
59	Données nationales additionnelles	C(2)	
0001	Données facilitateur de paiement	C(152)	
0002	Indicateur sélection application	C(59)	
0003	Marque choisie	C(59)	•
0004	Adresse commerçant final	C(152)	•

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Transaction débit sans contact : 0246 B: Transaction crédit sans contact : 0246

E: Acquittement messages remise sans contact : 0256

C: Transaction d'annulation sans contact : 0446 D: Transaction non aboutie sans contact : 0146

Définition В  $\mathbf{C}$ D A  $\mathbf{E}$ Présence deuxième bit map C(1)C(1)C(1)C(1)C(1) 2 Numéro de porteur X X X X 3 Code traitement X X X X Montant de la transaction  $\mathbf{X}$ X X X 11 Numéro d'audit X X X X 12  $\mathbf{X}$ X Heure locale de la transaction X X 13 Date locale de la transaction X X X X 14 Date d'expiration de la carte C(29)C(29)C(29)C(94)22 X Condition de réalisation de la transaction au point de vente X X 23 Numéro séquentiel de la carte C(3)C(3)C(3)C(59)26 Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur X X X X 37 Numéro de référence d'archivage F F F F . 38 Numéro d'autorisation C(15)C(15)39 Code action C(22)C(22). 40 Code service C(29)C(29)C(29)C(94)43 Nom et adresse de l'accepteur de carte C(152) C(152)C(152)C(152)44 Données complémentaires de réponse C(2)C(2)C(2)Champ erroné C(16)C(59)AA Conversion de champ AC C(16)C(59)AH Code gestion de transfert C(88). BC C(59)Message à destination de l'initiateur de la transaction C(16)Configuration du Système et des Points d'Acceptation C(2)46 C(2)C(2)C(2)Numéro logique du point d'acceptation C(51)C(51)C(51)DF5B C(51)DF5C IDPA (IDentification du Point d'Acceptation) C(58)C(58)C(58)C(58). DF96 Informations sur le point d'acceptation C(59)C(59)C(59)C(59)DF97 Niveau d'agrément PCI PED C(59)C(59)C(59) C(59)47 Données complémentaires nationales C(2)C(2)C(2)C(2)01 Raison de la demande d'autorisation C(17)C(17)Type de facture/procédure C(14)C(14)C(14)C(59)03 04 Date et heure locale de la demande d'autorisation C(59)C(19)05 Code forçage d'une transaction en autorisation C(17)C(59)07 Année de la transaction X X X X . 10 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation X 24 Numéro de dossier C(18)C(18) C(18)C(59)32 ITP du point d'acceptation C(59)C(59)C(59)C(59)C(151) C(59)95 Données de réseau C(151)54 Montants, autres C(101) C(101) C(101) C(101) C(102) C(102) C(59)51 Montant estimé 53 Montant d'un transaction en contre valeur C(103)C(103)C(103)C(59)54 Montant d'autorisation C(104) C(104) C(59).

57

59

Montant d'origine

Montant autorisé

C(105)

C(106)

C(105)

C(106)

C(59)

C(59)

<sup>©</sup> Groupement des Cartes Bancaires - tous droits réservés Octobre 2015

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Transaction débit sans contact : 0246 B: Transaction crédit sans contact : 0246

C: Transaction d'annulation sans contact : 0446 D: Transaction non aboutie sans contact : 0146

E: Acquittement messages remise sans contact : 0256

N°	Définition	A	В	С	D	E
55	Données liées aux cartes à microcircuit	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	
0056	Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	C(79)	C(79)	C(79)	C(79)	
0082	Application Interchange Profile (AIP)	C(96)	C(96)	C(96)	C(97)	
008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
5F24	Application expiration date	C(6)	C(6)	C(6)	C(76)	
5F25	Application effective date	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
9F02	Amount, authorized	C(91)			C(59)	
9F06	Application IDentifier (AID)	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	
9F07	Application usage control	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
9F0D	Issuer action code default	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
9F0E	Issuer action code denial	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
9F0F	Issuer action code on-line	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
9F10	Issuer application data	C(76)	C(76)	C(76)	C(76)	
9F26	Application cryptogram	C(76)	C(76)	C(76)	C(76)	
9F27	Cryptogram information data	C(76)	C(76)	C(76)	C(76)	
9F36	Application Transaction Counter (ATC)	C(6)	C(6)	C(6)	C(76)	
9F6B	Données équivalentes piste IOS2 lues en mode sans contact	C(79)	C(79)	C(79)	C(79)	•
9F7C	Customer Exclusive Data (CED)	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	
DF73	Type d'application carte	X	X	X	X	
DF86	Dispositif sans contact	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	
56	Eléments d'information initiaux	•	•	X	C(59)	•
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	
0095	Terminal verification results	C(6)	C(6)	C(6)	C(6)	•
009C	Transaction type	C(6)	C(6)	C(6)	C(6)	
0809	Type d'édition du ticket porteur	C(144)	C(144)	C(144)	C(144)	•
9F33	Terminal capabilities	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	•
9F37	Unpredictable number terminal	C(6)	C(6)	C(6)	C(76)	•
9F66	Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	•
DF85	Résultat du Traitement Terminal (RTT)	C(26)	C(26)	C(26)	C(26)	•
DF93	Kernel ID utilisé	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	•
FF0D	Terminal action code default	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	
FF0E	Terminal action code denial	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	•
FF0F	Terminal action code on-line	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	•
FF50	Motif de la transaction non aboutie				X	•
FF81	Error Indication	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	
59	Données nationales additionnelles	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	•
0001	Données facilitateur de paiement	C(152)	C(152)	C(152)	C(152)	
0003	Marque choisie	C(59)	C(59)	C(59)	C(59)	•
0004	Adresse commerçant final	C(152)	C(152)	C(152)	C(152)	

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Fin de remise - Consolidation : **0506**B: Fin de remise - Consolidation : **0516** 

N°	Définition	A	В
1	Présence deuxième bit map	X	X
11	Numéro d'audit	XS	XQ
12	Heure locale de la transaction	XS	
13	Date locale de la transaction	XS	
31	Données à imprimer/afficher		C(2)
01	Impression		FS
02	Affichage		FS
03	Impression et affichage		FS
07	Impression pour l'accepteur uniquement		FS
08	Affichage pour l'accepteur uniquement		FS
09	Impression et affichage pour l'accepteur		FS
39	Code action		X
44	Données complémentaires de réponse		C(2)
AA	Champ erroné		C(23)
AH	Code gestion de transfert		X
47	Données complémentaires nationales	C(2)	
07	Année de la transaction	XS	•
09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	C(32)	
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	X	
58	Réservé national	C(2)	
FF35	Nombre total de transactions de débit en différé de recouvrement	C(32)	•
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(32)	
66	Code consolidation		F
70	Gestion transfert (sens Accepteur- Acquéreur)	X	X
74	Nombre de transactions de crédit	X	
76	Nombre de transactions de débit	X	
77	Nombre de transactions de débit annulées	X	
86	Montant total des transactions de crédit	X	
88	Montant total des transactions de débit	X	
89	Montant total des transactions de débit annulées	X	

Volume 3.3 TELECOLLECTE Octobre 2015 Version 1.5.0 Page : T 8

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
3	obligatoire si présent dans l'application carte EMV, absent sinon
6	obligatoire si traitement en mode EMV (contact ou sans contact), absent sinon
7	obligatoire si traitement en mode EMV (contact ou sans contact), si la donnée est disponible et réclamée en télécollecte par
	téléparamétrage, absent sinon
8	obligatoire si traitement microcircuit, absent sinon
11	obligatoire si traitement EMV et présence de script dans la réponse à la demande d'autorisation, absent sinon
14	obligatoire si transaction pré-autorisée, no-show ou paiement récurrent, absent sinon
15	obligatoire si autorisation accordée, facultatif si non accordée, absent si pas d'autorisation
16	obligatoire si une valeur a été retournée dans réponse à demande d'autorisation, absent sinon
17	obligatoire s'il y a eu une demande d'autorisation ou forçage avant ou après demande d'autorisation, absent sinon
18	obligatoire si transaction pré-autorisée, absent sinon
19	obligatoire si la demande d'autorisation a été réalisée à une date-heure différente de la transaction, absent sinon
22	obligatoire s'il y a eu réponse à une demande d'autorisation, absent sinon
23	facultatif si champ 39=1004
25	obligatoire si traitement piste ISO2, absent sinon
26	obligatoire pour une transaction sans contact en mode puce, absent sinon
28	obligatoire si traitement VAD, absent sinon
29	obligatoire si traitement sans contact en mode piste, absent sinon
32	obligatoire si de telles transactions sont présentes dans la remise, absent sinon
45	obligatoire dans le cadre d'un message 0446, absent sinon
51	obligatoire si architecture du système d'acceptation est de type 'répartie', absent sinon
58	obligatoire si disponible, absent sinon
59	obligatoire si disponible
76	obligatoire si disponible pour traitement en mode EMV (contact ou sans contact), absent sinon
77	obligatoire si montant en contre valeur ou montant non connu à l'avance ou autorisation partielle, obligatoire pour une facture de
	clôture
79	obligatoirement absent
	obligatoire si transaction sur réseaux ouverts, absent sinon
82	obligatoire si disponible et si champ 58/FF47 = 20
83	obligatoire si champ 58/FF47 = 20
88	obligatoire si arrêt de transfert demandé, absent sinon
91	obligatoire si traitement sans contact en mode EMV et si une autorisation partielle a été accordée, absent sinon
92	obligatoire si traitement EMV pour paiements agrégés, absent sinon
93	obligatoire si transaction de transferts de fonds
94	obligatoire si traitement sans contact en mode piste et si disponible, absent sinon
96	obligatoire si champ 58 type DF93 présent
97	obligatoire si champ 58 type DF93 présent et disponible
101	obligatoire si au moins un des types de montants suivants est présent
102	obligatoire si montant non connu à l'avance (montant estimé)
	obligatoire si montant en contre valeur
104	obligatoire si montant non connu à l'avance (montant paramétré)
105	obligatoire si une autorisation partielle a été accordée pour un montant connu à l'avance
	obligatoire si une autorisation partielle a été accordée pour un montant non connu à l'avance
107	obligatoire si traitement EMV et si une autorisation partielle a été accordée ou si transaction EMV pour paiements agrégés, absent
	sinon

N°	COMMENTAIRES
109	obligatoire pour toute transaction 'VADS authentifiée avec preuve ou tentative d'authentification certifiée, obligatoire si disponible
	lorsqu'un wallet est utilisé, absent sinon
110	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent
111	obligatoire pour une transaction V.me
133	obligatoire si disponible pour une transaction piste, absent sinon
134	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent
144	obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur
145	obligatoire si disponible dans le cadre d'un message 0146, absent sinon
146	obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon
147	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon
151	Obligatoire si fournie dans la réponse à la demande d'autorisation
152	Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement

Annexe 1

# **GRAPHES DU PROTOCOLE**

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

# SOMMAIRE

1.	Graphes du protocole CB2A	3
	Graphes du protocole CB2A	4
_		
2.	Gestion de réseaux	
	2.1. Graphe commençant par de la télécollecte	5
	2.2. Graphe commençant par du téléparamétrage	6
	2.3. Graphe intermédiaire (téléparamétrage vers télécollecte)	
	2.4. Graphe intermédiaire télécollecte ou ouverture de dialogue vers téléparamétrage	
	2.5. Sorties de graphe (vers état dialogue fermé)	9
	2.6. Graphe d'incidents I	10
	2.7. Graphe d'incidents II	11
	2.8. Service télécollecte	
	2.9. Service téléparametrage	13
	2.10. Graphe de transfert (Télécollecte/Téléparamétrage)	14
3.	Sessions dédiées	15
	3.1. Graphe session dédiée à la télécollecte	16
	3.2. Graphe session dédiée au téléparamétrage	17

### 1. GRAPHES DU PROTOCOLE CB2A

Les graphes du protocole sont organisés de la manière suivante :

- 1. Graphe de gestion réseaux (sous graphes intermédiaires et gestion des incidents)
- 2. Graphe du service Télécollecte
- 3. Graphe du service Téléparamétrage
- 4. Sous graphe de transfert de remise et de table paramètres

En fin de document deux sous graphes complémentaires donnent les spécificités (restrictions) liées aux sessions dédiées à un service donné.

Dans tous les graphes présentés ci-dessous, tout événement non spécifié explicitement doit être considéré comme une erreur de cinématique et débouche donc sur l'activation du graphe de gestion d'incident « erreur de cinématique ».

#### 1.1. LIBELLE ET SYMBOLISME

Libellé et symbolisme :

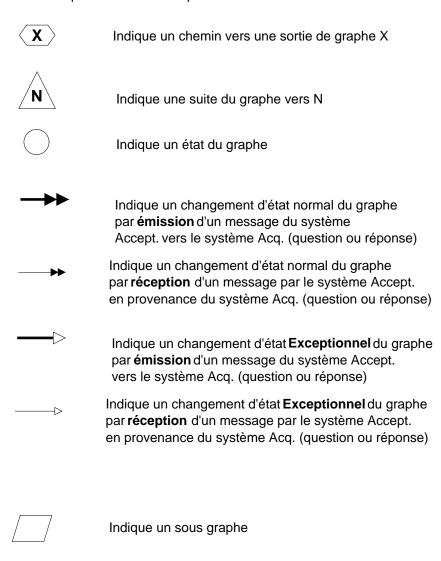
DF : Dialogue Fermé DO : Dialogue Ouvert SF : Service fermé

TLP : Service Téléparamétrage actif TLC: Service Télécollecte actif

DP Accept. : Le système Accepteur détient le droit de parole DP Acq. : Le système Acquéreur détient le droit de parole

OD : Ouverture de dialogue OS : Ouverture de service FD : Fermeture de dialogue

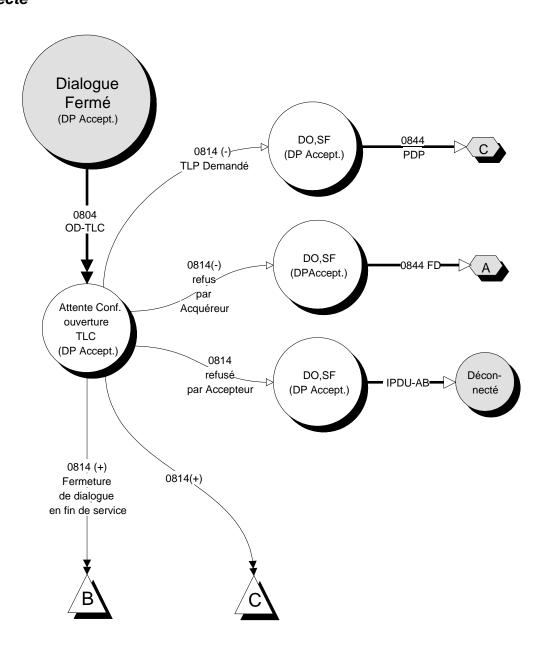
PDP: Proposition du droit de parole



## 2. GESTION DE RESEAUX

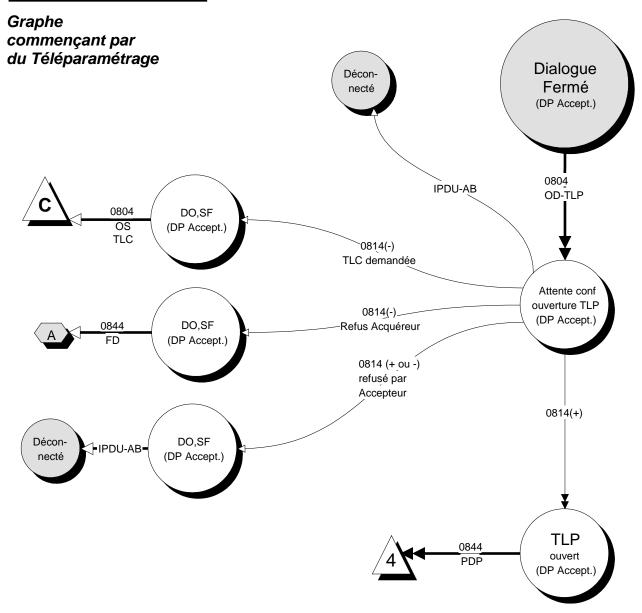
## 2.1. GRAPHE COMMENÇANT PAR DE LA TELECOLLECTE

# Graphe commençant par de la Télécollecte



## 2.2. GRAPHE COMMENÇANT PAR DU TELEPARAMETRAGE

# Gestion de réseaux



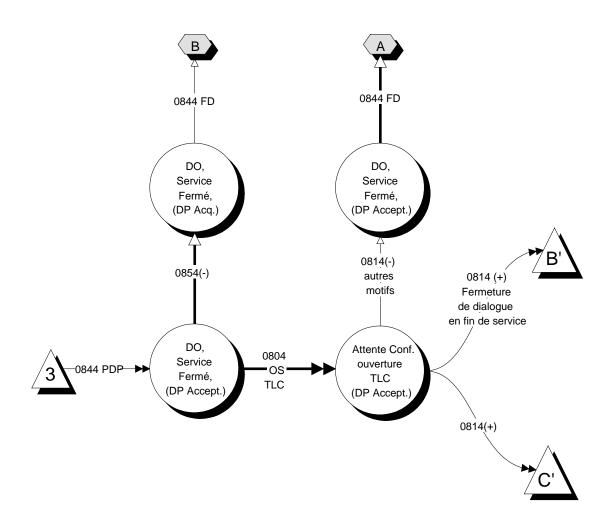
## 2.3. GRAPHE INTERMEDIAIRE (TELEPARAMETRAGE VERS TELECOLLECTE)

## Gestion de réseaux

# Graphe intermédiaire (téléparamètrage vers télécollecte)

(Voir service téléparamètrage)



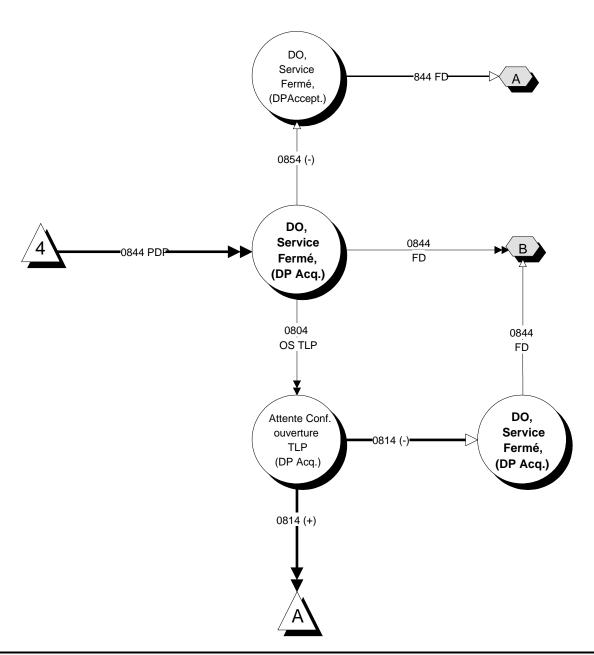


## 2.4. GRAPHE INTERMEDIAIRE TELECOLLECTE OU OUVERTURE DE DIALOGUE VERS TELEPARAMETRAGE

## Gestion de réseaux

Graphe intermédiaire télécollecte ou ouverture de dialogue vers téléparamétrage

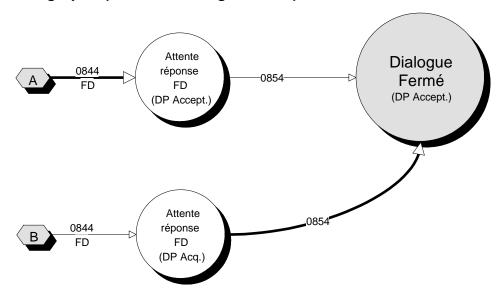


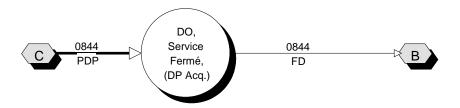


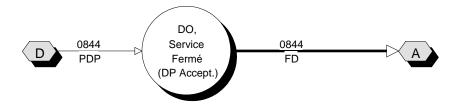
### 2.5. SORTIES DE GRAPHE (VERS ETAT DIALOGUE FERME)

# Gestion de réseaux

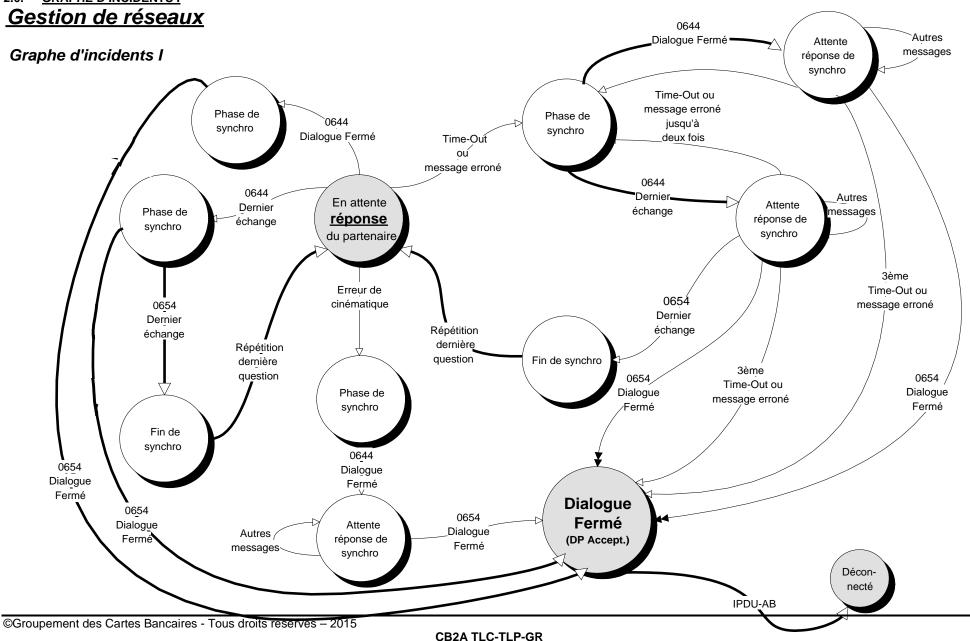
Sorties de graphe (vers état dialogue fermé)







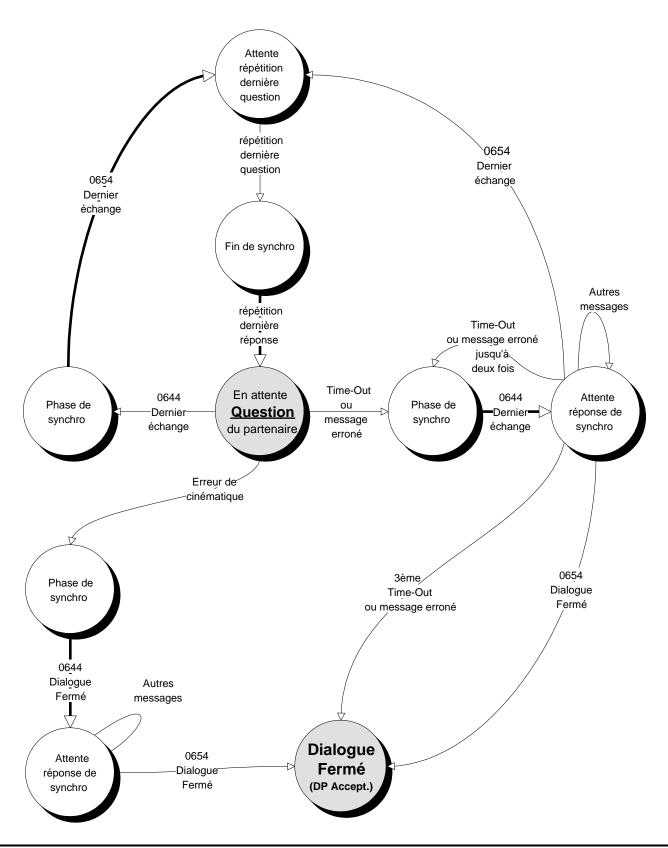
## 2.6. GRAPHE D'INCIDENTS I



## 2.7. GRAPHE D'INCIDENTS II

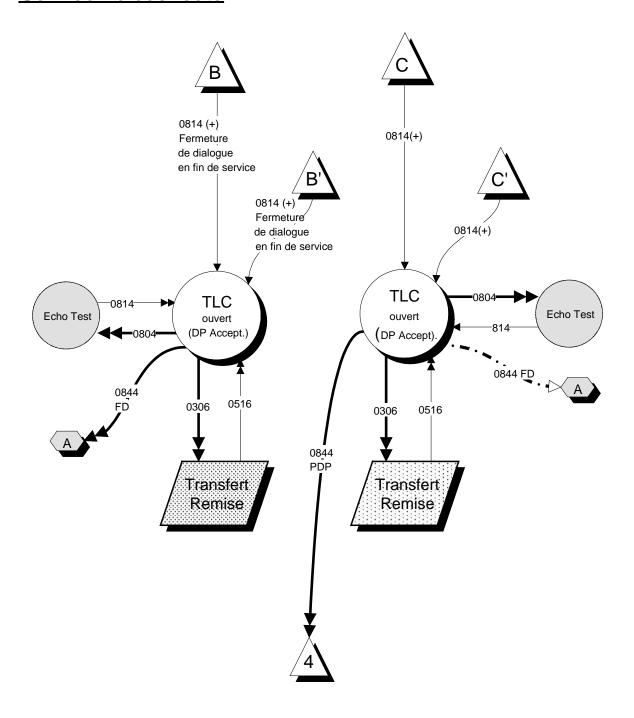
## Gestion de réseaux

## Graphe d'incidents II



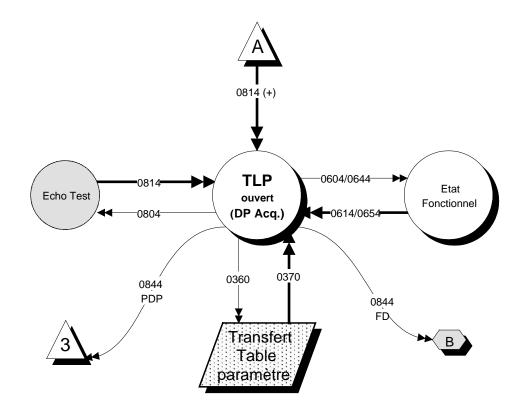
## 2.8. SERVICE TELECOLLECTE

# Service Télécollecte



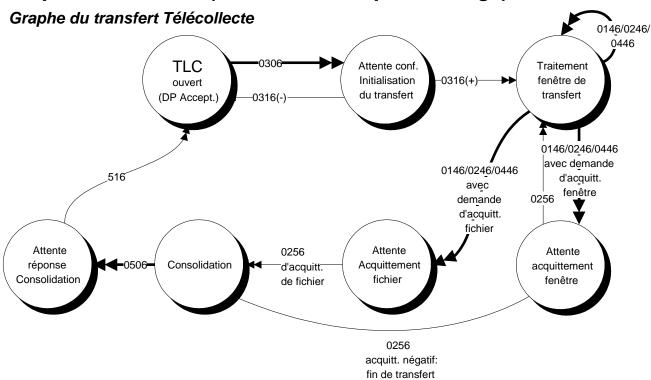
### 2.9. SERVICE TELEPARAMETRAGE

# Service Téléparamètrage

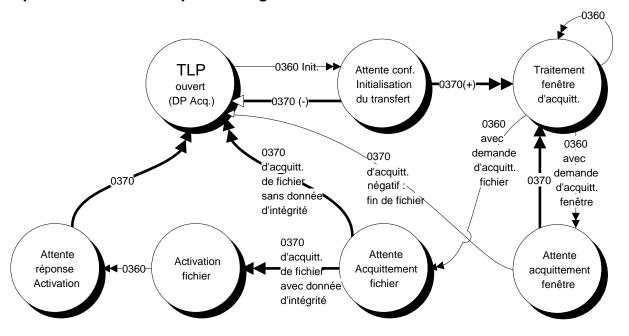


## 2.10. GRAPHE DE TRANSFERT (TELECOLLECTE/TELEPARAMETRAGE)

## Graphe de transfert (télécollecte/téléparamétrage)



## Graphe du transfert Téléparamétrage



### 3. SESSIONS DEDIEES

Dans le cadre d'une session dédiée à la télécollecte ou au téléparamétrage, c'est le système accepteur qui gère cette restriction.

En absence d'attribution explicite d'une session à un service donné, le système accepteur refusera l'ouverture de service proposé par le système acquéreur pour un service qui ne lui convient pas.

Les conséquences au niveau du graphe du protocole se limitent aux deux sous graphes intermédiaires de gestion de réseau cidessous.

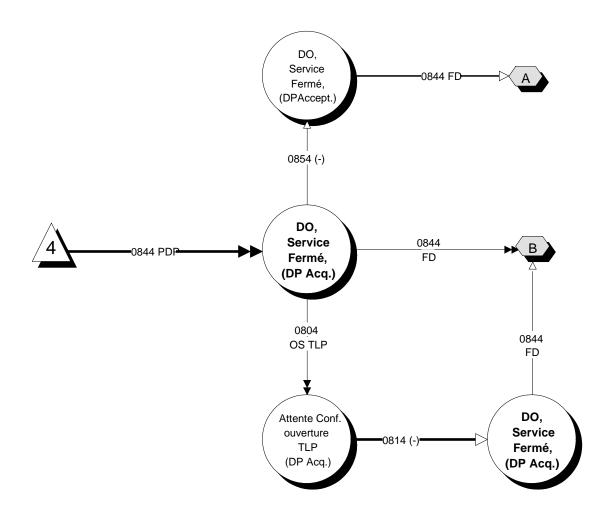
## 3.1. GRAPHE SESSION DEDIEE A LA TELECOLLECTE

# Gestion de réseaux

Graphe session dédiée à la Télécollecte

Graphe intermédiaire





## 3.2. GRAPHE SESSION DEDIEE AU TELEPARAMETRAGE

# Gestion de réseaux

Graphe session dédiée au Téléparamétrage

Graphe intermédiaire



